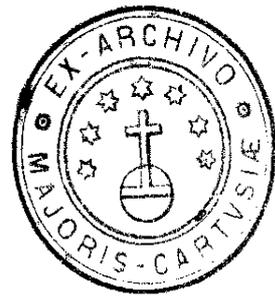
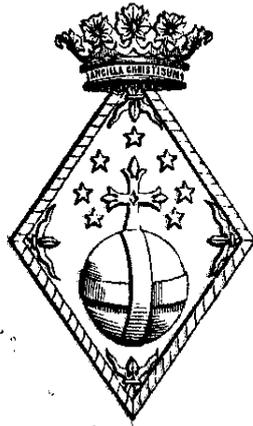


Table

- n 189. Emplacement, fondation,
 Bienfaiteurs - Litiges et Vicissitudes -
 - 18 Départ de la communauté pour
 exat puis pour Berbon
 - 19 Fin de Bertrand. Berbon
 - 39 Capus - Histoire de Bertrand
 - 40 Catalogue incomplet des Prieures
 - 45 Quelques chartes
 - 63 89 Prieures connues de Bertrand
 depuis 1209 (avec extraits des
 Cartes de Chup. généraux)
 - 85 89 Vicaires de Bertrand
 - 107 Nécrologe tiré des Cartes de Chup. géné.
 - 111 Autre liste de Vicaires (abrégée)
 - 113 Dernières prieures (à partir de 1403)
 - 115 Nécrologe (reproduction de photos du
 Ms 120 de Grenoble)
 - 143 Religieuses d'après Nécrologe (ordre qui
 alphab.)
 - 151 Obituaires par J. Roman (analyse
 - 166 Table des Noms d'hommes de l'Obituaire
 - 167 " " " de femmes "



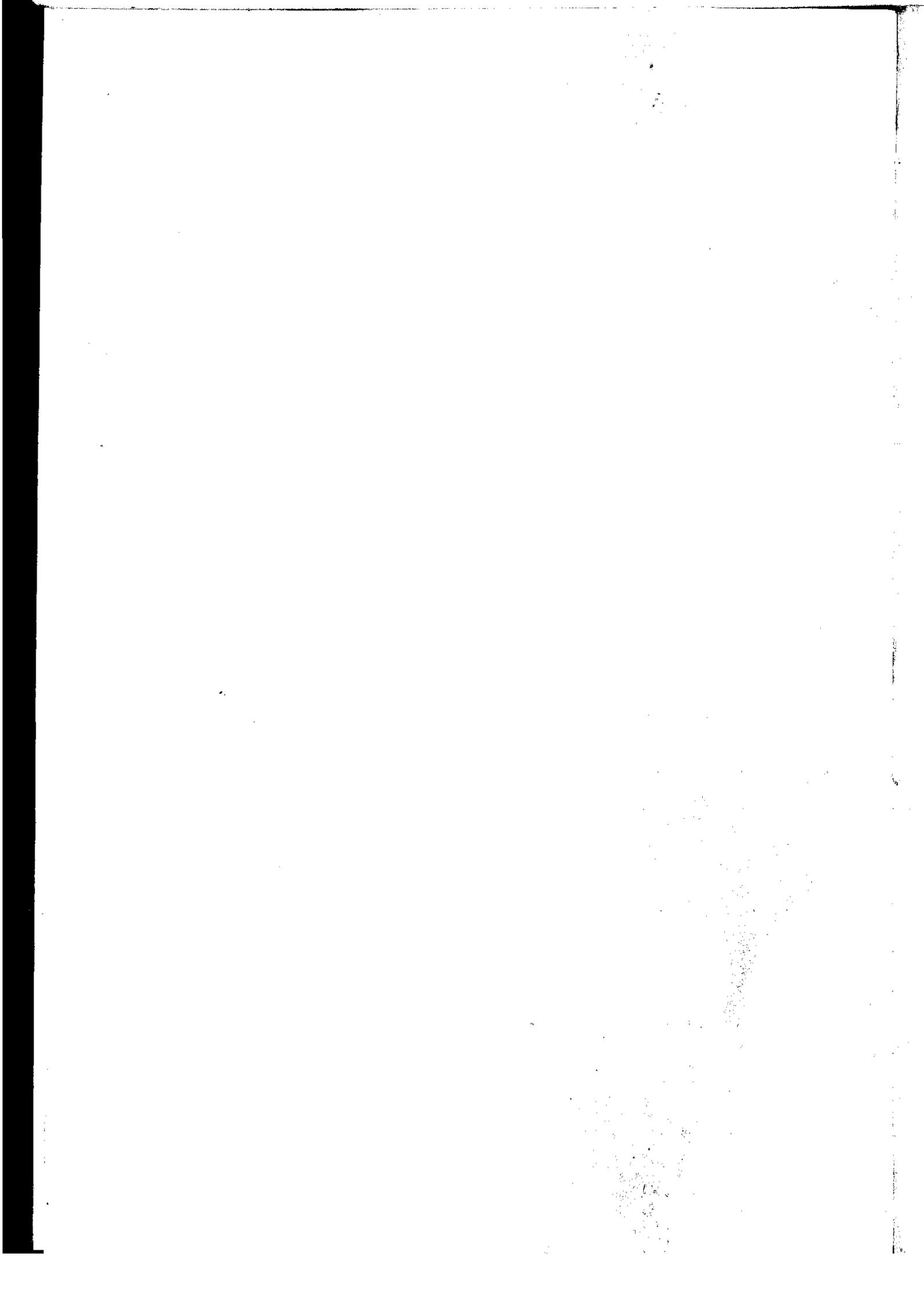
CHARTREUSE de **BERTAUD**

✻ Notre-Dame ✻

(PROVINCE DE PROVENCE)



Manuscrit du Ven. Père Dom Palémon BASTIN



Moniales

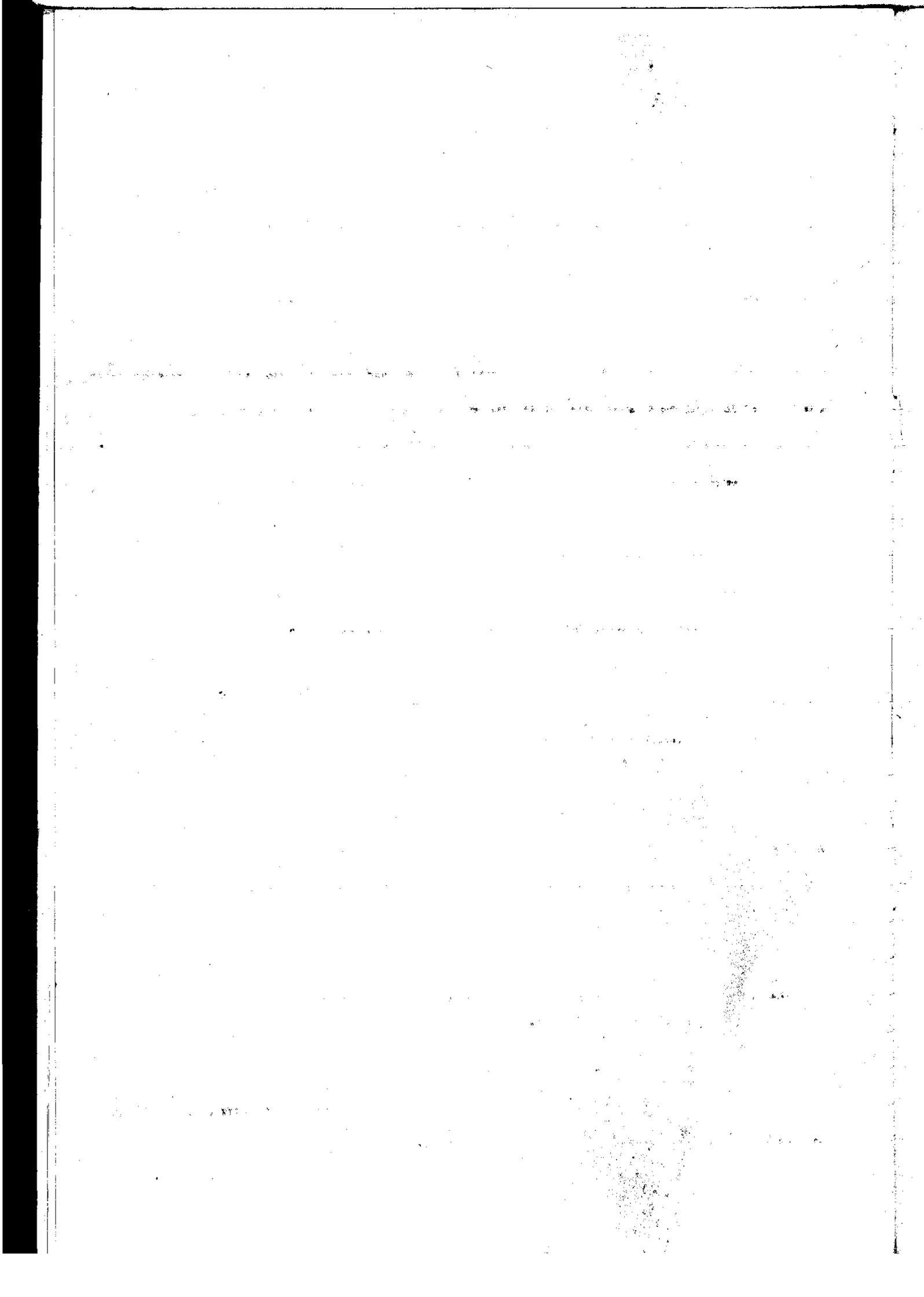
de

Notre-Dame de Bertaud.

1188 - 1446. —

transférées à Durlon

peu après 1446 à 1601. —



Bertaud. 1188-1446. —

« Notre-Dame de Bertaud (et non Berthaud), le second monastère de femmes de l'ordre des chartreux, fut fondé vers la fin du XII^e siècle. Il fut détruit « par fortune de guerre » en 1646.

Le monastère était situé sur la commune de la Roche-des-Arnauds, canton et arrondissement de Gap (Htes Alpes), au sein de hautes et âpres montagnes qui dépendent du massif de Devoluy, et précisément au pied du mont Aurore, circonstance qui lui a valu quelquefois le nom de Notre-Dame d'Aurore. Les écrivains qui ont eu à s'occuper du monastère de N. D. de Bertaud l'ont souvent confondu avec d'autres localités du diocèse de Gap qui portent le même nom. Les uns (Ladoucette et H. Gautier) le placent à Ventavon; d'autres (Chaaronnot) le mettent sur la commune de Rabou. Ce sont là autant d'erreurs. « Berthaud » de Ventavon était simplement un domaine, une dépendance du monastère qui nous occupe. Quant au petit village de « Berthaud » ou « Bertaud » de Rabou, bien que situé dans le voisinage du monastère de Bertaud, il n'en fut jamais le siège. L'emplacement de N. D. de Bertaud est aujeurd'hui rappelé et très exactement déterminé par le hameau de La Crotte, ainsi nommé à cause de la route (crotte) de l'ancienne église monastique. Cette dernière subsiste encore, à peu près intacte, quoiqu'elle soit, depuis plusieurs siècles, affectée à des usages tout à fait profanes. (Les habitants de la Crotte, de même que ceux de la Grangette, quoiqu'appartenant à la commune de la Roche-des-Arnauds, à cause du grand éloignement de la paroisse de la Roche, dépendent, au spirituel, de la paroisse de Rabou.)

Pour se rendre de Gap à la Crotte, il faut passer par Rabou. C'est le seul chemin à peu près praticable. (on pourrait encore s'y rendre en partant de la Roche-des-Arnauds, par Malachanne et par le col de Conode (1650 m. d'altitude). Mais ce chemin, fort long et fort difficile, est peu suivi). Mais quel chemin! « Si le site de Bertaud est terrible, dit un historien du XVII^e siècle (D. Molin), le chemin qui de Bertaud se dirige vers Gap est bien plus terrible encore! »

À quelques centaines de pas de Rabou, le sentier, à peine aménagé, s'éleva dans les flancs d'un haut rocher à pic, au pied duquel, à environ 150 mètres de profondeur, coulent les eaux du Petit-Büsch. C'est à force de bras et à l'aide du fer que ce chemin aérien a été taillé, creusé, pour ainsi dire, à travers le rocher et ce n'est qu'en tremblant qu'on le parcourt, car le moindre faux pas ou le vertige peuvent vous lancer dans l'abîme. Des accidents mortels ont rendu ce passage fameux. C'est ce que rappelle une petite croix en bois scellée contre le paroi du rocher des Banes. Au sortir de ce passage dangereux et qui n'a pas son pareil dans les Hautes Alpes, le spectacle est tout à fait grandiose. En face, se dresse majestueusement le mont Aurore, dont le pic le plus élevé est connu sous le nom de Pic de Buec (2712 m. d'alt.). À droite, on voit la montagne de la Plaine (2354 m.), le col de Rabou (1893 m.), qui permet de se rendre au Dévoluy, et la gorge profonde au bout de laquelle est Chaudun, l'une des plus pauvres communes de France (112 personnes). À gauche, sont les montagnes de Moussière (2037 m.) et de Coubat, qui séparent le territoire de Bortaud du chef-lieu de la commune de la Roche-des-Arnauds. L'ensemble forme un vaste cirque, d'environ cinq kilomètres de diamètre, complètement entouré de montagnes élevées et dont la fond est très accidenté. C'est vers le milieu de ce cirque qu'était le monastère de Bortaud.

Mais toutes les difficultés ne sont point vaincues. Pour atteindre les ruines du monastère, il faut descendre un escalier très raide et en forme de tournoquet, taillé, lui aussi, dans le rocher; traverser un large couloir extrêmement pentu et très dangereux en toute saison, car il est exposé aux avalanches de neige et de pierres qui roulent des hauteurs voisines, puis, descendre encore jusqu'au Petit-Büsch, que l'on franchit sur un pont en bois, souvent emporté, et, laissant à gauche le village de Bortaud (commune de Rabou), dont nous avons parlé, s'élever péniblement sur un plateau qui porte les murailles de la Poustorle (d'après la tradition, ces murailles servaient autrefois d'infirmerie aux religieuses de Bortaud). Le site de la Poustorle est gracieux. De là, la vue s'étend, par l'échappée de Rabou, sur

une

une partie du bassin de Rabou), et derrière lequel, à l'extrémité d'une nouvelle et longue côte ravinée, coule le torrent de la Lause ou de la Raymondière.

C'est sur la rive droite de ce torrent, vers le milieu d'une charmante prairie, naguère entourée de la belle forêt des Donnes, que se cache la Crotte, amas assez confus de constructions modestes. Elles s'échelonnent le long du torrent, sur une étendue de 120 mètres environ. (cette forêt des Donnes, dont le nom rappelle les religieuses de Bertaud (domina, ou ^{R.B.} Domna), a été complètement dévastée depuis quelques années. L'autour écrit en 1888).

Au centre est l'antique église du monastère des chartreuses, en style roman du commencement du XIII^e siècle. La nef unique est voûtée en berceau et divisée en trois sections par deux arcs retombant sur des pilastres en saillie. Actuellement un plancher rustique, jeté en travers de l'église, un peu au-dessous de la naissance de la voûte, divise cette église en deux parties; la partie supérieure sert de maison d'habitation; la partie inférieure est convertie en écurie. En amont et en aval de l'église, il y a divers corps de bâtiments: une maison fermière, des granges, des écuries, une scierie en ruine etc. Les murailles de ces constructions modernes, généralement mal bâties, reposent sur d'anciennes fondations qui sortent de terre, çà et là, surtout le long du torrent. — Dans la maison fermière qui se rapproche le plus du mont Aurouse existe une petite chapelle. Elle est, chaque année, le 24 juin, le but d'un pèlerinage. Les habitants de la Roche, de Rabou, de Chaudun et de Dévoluy s'y rendent en nombre pour y célébrer la fête de St-Jean Baptiste. On y remarque la table de l'autel, énorme bloc de marbre rose, qui a sa légende: « J'ai vu, dit l'historien du XVIII^e siècle déjà cité (D. M. du), j'ai vu, parmi les ruines de Bertaud, la pierre du maître-autel, abandonnée, en plein air et sur laquelle la neige ne séjourne point, ni aux environs. » Ordinairement les quelques habitants de la Crotte animent seuls cette solitude. Aussi la

(a) On se demande comment cette pierre, dont il n'existe aucune carrière dans les environs et qui a des dimensions considérables, a pu être transportée à Bertaud. Elle porte une inscription qui rappelle la restauration de la chapelle actuelle, au commencement du 19^e siècle. —

visiteurs, à la vue de toutes ces ruines, au souvenir des événements qu'elles rappellent, est-il bientôt saisi d'une tristesse indescriptible. (Celle est, du moins, l'impression que j'ai éprouvée, le 15 sept. 1887, lors d'une excursion faite à la Crotte, en compagnie de M. David Martin, professeur au collège de Gap.)

Or, dans cette solitude ont vécu plusieurs générations de saintes femmes dont la plupart appartenant aux plus illustres familles de la Provence et du Dauphiné. L'austérité de leur vie excita l'admiration de leurs contemporains et provoque encore la nôtre. » (Abbé Guillaume, cartul. de N. S. de Bertaud, p. VII-XI.)

« En 1214, vers le mois de février (n. style 1215, 17 février cart. n. 55) le plus mauvais mois de l'année dans les Hautes Alpes, quatre chevaliers, tous frères, Raimbaud d'Orange (d'Oraison, dit Guill.) Guiraud de Simiane, Rostan et Raimbaud d'Agout, propriétaires et seigneurs de terres considérables en Gapencis et sur les limites de la Provence, étaient en voyage. Le premier samedi de carême, ils s'arrêtèrent au couvent de Bertaud, parce qu'ils voulaient entendre l'office divin, le lendemain dimanche. Mais le temps devint tout à fait mauvais, les neiges et la tourmente les empêchèrent de se remettre en route, et alors ils examinèrent la maison qui leur servait de refuge et étudièrent la vie et les usages des habitants. Ce séjour prolongé eut un excellent résultat pour les religieux : « dans ce couvent, disent ces seigneurs, nous avons vu les saintes filles maues, sous un dur et grossier habillement la vie monastique ; le jour et la nuit nous les avons entendues, pendant des heures entières, chanter les louanges de Dieu à voix haute et grave. Forcés par l'espérance que nous avons de demeurer dans ce monastère, nous avons appris, à l'aspect des gorges affreuses, des rochers abruptes, des montagnes horribles, qui nous entouraient, dans quelles continuelles privations, dans quel rude climat souffraient ces vierges. Alors, nous, touchés de pitié et de compassion, nous rappelant le mot de l'évangile : Heureux les miséricordieux !... nous avons voulu donner à ces religieuses un peu de notre superflu... » (voient les dispositions d'une donation considérable). — Le préambule, l'un des plus remarquables que nous trouvions dans le cartulaire de Bertaud, a quelque chose de touchant qui frappe vivement le lecteur. J'ai vu ces lieux déserts, sauvages, difficiles, ce

les neiges presque perpétuelles, ces glaces, ces horribles rochers dénudés; les torrents grondant au fond de précipices affreux: c'est l'image de la destruction. La même figure, au sein de ces horreurs, percevoit tout à coup la croix du monastère, c'est là que vit péniblement, dans l'oubli du monde, dans la méditation, une communauté qui ne songe aux hommes qu'à fin de prier pour eux... (Charronnet. Les monastères de Durbion et de Berthaud pag. 5 et 6.)

Fondation. —

Le jeudi, 29 sept. 1188, à Gap, dans le palais épiscopal, en présence de Pons, évêque élu de Vaison (Vaucluse), de Riepert, chanoine de Vaison, de Raimbault, archidiacre de St-Paul-trois-châteaux (Drôme), d'Arnaud, chanoine de St-Ruf (près d'Avignon), de Bernard, frère de monastère de saint-André de Prebayon (arrond. Forange, Vaucluse), de Berthaud et Isnard, frères du même monastère, de W. (Guillaume), doyen de chapitre de Gap, d'Etienne, prévôt de ce chapitre, et d'autres personnages; Adélaïde (de Comps), femme d'Arnaud III (de) Flotte, seigneur de la Roche-des-Arnauds (1175-1188), et ses quatre fils, Arnaud IV (1188-1244), Raymond, Raimbault et Mainfroid, domèrent solennellement aux religieux de St-André de Prebayon, tout le territoire de Bertaud (territorium, Bertaudi), commune de la Roche-des-Arnauds (H^{te} Alpes). Les limites assignées à ce territoire sont les suivantes: la montagne de Moissière (Musharia); les cols de Lubat (Lupatum), de Folliculus, de Pentacochium (Patria Lecha) ou Pierre-Pointue; le mont Auroute (Aurotram); enfin les territoires de Chaudun (Cauduni) et de Rabou (les limites qui séparent Rabou de la Roche sont: du sommet du Cros de Moissière à l'estart de Pons Couverts, et de là, par le sommet de l'Infermet, le confluent des torrents de la Voussa et de la Lause (ou Raymondière), la cime de près Lobou, le Pin Auctard, le chemin de Divoluy, le sommet du château de Chamoussat, jusqu'au Divoluy).

Non seulement les donateurs ne se réservent aucun droit sur le territoire de Bertaud, mais ils ajoutent à leurs largesses le droit de pâturage dans l'étendue de leur seigneurie (per totam terram nostram).

Butefois

Coutefois, malgré son apparence de générosité, la donation de 1188 ne fut point entièrement désintéressée. Nous savons, en effet, grâce à un autre document (charte n° 1⁶⁴ - passée le même jour à la Roche-des-Arnauds) que les religieuses de Prabayon furent obligées de racheter le territoire de Bertaud des mains du chapitre de Gap, moyennant la somme de 1150 sous de monnaie viennoise (environ 6355 francs de notre monnaie actuelle). A une date inconnue, Arnand¹¹²⁴⁻¹¹⁶⁴ av. aut. p. de moment, qui agit au dit chapitre de Gap les bois et montagnes de Bertaud^{excepté le pré des castans}, et de donner à Adélaïde et à son fils 350 sous de la même monnaie (1995 francs).

Les religieuses de Bertaud, à l'origine, se confondent avec celle de Prabayon. Un inventaire des archives de Turin, de l'an 1694 environ, mentionne, à la date de 1200, une donation faite en faveur des religieuses de Prabayon, spécialement celles de Bertaud, par Arnand, Raymond et Raimbaud (de) Flotte, frères, d'un pré appelé Pra Maso, pour y construire une église et une maison pour y habiter⁷⁷ (carte n° 275, p. 197). — Il est certain, cependant, qu'avant 1200 les religieuses de Prabayon étaient établies dans les Alpes. C'est ce que démontre la charte de 7 oct. 1198 (carte n° 274) et l'inventaire cité à la date de 1199 (n° 274). — D'après l'acte de 1198, une dame du nom de Chauze, et ses quatre fils, Ribaud d'Agout, Giraud, Bertrand Ribaud, et Raimbaud d'Oraison (de Arassica), donnent aux religieuses de Bertaud à (ou près de) Vataron, la condamine de Puy-Lunart, un homme appelé Michel et le péage du Monétier-Allemont (dans le monastère de Bertaud, après Vataron, condaminam, etc.). En 1199, une vente est faite, en faveur des religieuses de Bertaud, par Rodolphe et Lantelme Chabauds, frères, de Vataron, d'une maison, sixe au terroir [dit] Vataron, lieu appelé Berthaud, pour le prix de 6 livres viennoises⁷⁷ (n° 274). — Ces deux documents, à mon avis, sont relatifs à Bertaud de Vataron, et non à Bertaud de la Roche-des-Arnauds. Ils sont antérieurs à 1200, époque où fut donné aux religieuses de Prabayon un pré appelé Pra Maso, pour y construire une église et une maison pour y habiter⁷⁷, pré qui se trouve actuellement sur la Roche-des-Arnauds. — Peut-être pourrait-on conclure

on conclure de ces faits que les religieuses de St André de Prébayon, au ont
de se fixer définitivement à Bertaud de la Roche, résidant quelque temps
à Bertaud de Ventavon. (1)

Quoiqu'il en soit de cette supposition, dès 1200 au moins les religieuses
de Prébayon sont bien réellement établies au pied du mont Aurouse. Cette
année, Guillaume Odon, seigneur, la sœur et son beau-frère donnent à la
maison de Bertaud, tout ce qu'ils ont au territoire dudit Bertaud, « savoir
depuis le col d'Odou et de Chamoussat, » (n° 276). Ces derniers mots, rapprochés
de ceux de la délimitation entre Rabou et la Roche, prouvent bien qu'il s'agit
ici de Bertaud dudit La Roche et non plus de Bertaud de Ventavon. C'est égale-
ment ce que démontre l'analyse d'une bulle du pape Innocent III (1198-1216),
dont le texte ne nous est pas parvenu. Dans cette bulle, datée de la 5^e année de
son pontificat (1202-1203), et adressée « à la prieure et religieuses de Prébayon,
ordre des chartreux », il est question de « la nouvelle acquisition qu'elles avaient
fait de la montagne de Bertaud, proche de Gap, où elles avaient tout de nouveau
érigé un monastère de leur ordre, » (n° 277).

D'après ces divers témoignages, nous pouvons conclure que, si les premi-
ères démarches pour la fondation du monastère de Bertaud remontent à
l'année 1188, l'édification de ce monastère et de son église, et l'installation
définitive des religieuses de Prébayon au pied du mont Aurouse ne datent
réellement que des dernières années du XII^e siècle ou même des premières
du XIII^e siècle. Mais, à partir de ce moment, la chartreuse de Bertaud
profère rapidement, tant au point de vue spirituel, qu'au point de vue
temporel. De nombreux documents sont là pour l'attester.

Les biens acquis par donations, achats, échanges, étaient situés en
partout dans l'arrondissement actuel de Gap, surtout sur les communes

(1) dommage qu'on n'ait plus ce document de 1200 concernant la donation du Pra-
Maso; il serait intéressant de savoir où il se trouvait, si c'était l'endroit où cette
bénédictine chartreuse, on ne voit pas bien pourquoi cette nouvelle donation, puisqu'en
1188, tout le territoire de Bertaud avait été donné sans réserve à aucun.

suivantes : La Roche-des-Arnauds, Montayer, la Frayssinoutte, Pelleautier, Mont-
maur, la Cluse, Agnières, St-Étienne-en-Dévoluy, Gap, le Monétier-Alban-
out, Ventaron, Razot, Uvais etc...

Outre le territoire de Bertaud, acquit, ainsi que nous l'avons dit, en 1188,
et confirmé aux chartreux en 1218 (cart. n° 29), ces religieux possédaient encore
sur le territoire de la Roche, le vaste domaine de Quint. (localité située sur
une ancienne voie romaine, semble tirer son nom de sa distance de Gap qui était
deux irons, 5 milles (?) kilom. 410 m.) au Quintum lapidem, près de la station ad Finas,
que l'on identifie généralement avec la Roche-des-Arnauds). — En 1226, Arnaud
1^{er} Flotte, de consentement de Raymond, son frère, et de ses fils, Lantelme
de Tarjays et Odasica 1^{er}, leur en avait solennellement fait don, en pré-
sence de Guillaume d'Esclapou, évêque de Gap, et de Lantelme évêque de
Vigue (n° 14). En 1257, Ausdme de la Roche, chevalier, leur vend un champ sis
entre la condamine de Quint et le torrent des Baumet, moyennant 1000 sous
(57 s. p.) et 30 toisons de brebis (n° 74). En 1266, les chanoines de Gap leur cèdent
tous les droits qu'ils peuvent avoir à Quint (n° 87). En 1283, Tourdan de Robans
et Ferrand, son fils, leur donnent, pour la ferme de Quint, le droit de bûcherage
et de chauffage dans la forêt de Combe-Noire, à Montayer (n° 114) etc...

Voici quelques indications relatives aux possessions que les religieux de
Bertaud avaient à Montmaur, lieux-dits les Bauvas, la Fréidière, Brunel
Rabouin etc. En 1212, Guillaume Artaud et Hoars, son fils, leur donnent
de vastes pâturages sis dans le mandement de Montmaur, entre le torrent
de Cabécou, le Devoluy et la Roche-des-Arnauds (n° 4. q. n° 10). En 1244, Falques
de Vaynat leur fait don d'une partie de la condamine de Brunel, dont Falques,
dit Mellier, son père, leur avait donné précédemment le tiers (n° 50). — En
1247, Raimbaud Milon leur vend tout ce qu'il possède à la Fréidière ou
Fréidière (n° 55. q. 58). En 1268, Raymond de Montauban leur donne le
droit de prendre dans les forêts de Montmaur tout le bois nécessaire
pour leur ferme de Quint (n° 56). En 1251, le chevalier Odon de Montmaur
et ses frères (n° 67); en 1252, Pierre Constance (n° 70); en 1253, les fils de Pons
de Gimone

de Grimona (n° 72) et d'autres encore vendent à Bertaud les terres qu'ils possèdent aux Sauvats. En 1260, Guillaume Grégoire (n° 78), et en 1264, les fils de Bertrand Laurent (n° 82) en font autant. Dès 1266, les terres de Sauvats et de Rabouin appartenant aux chartreuses de Bertaud (n° 83) etc...

Les lieux que Bertaud possédait à la Cluse et en Dévoluy ont une origine semblable. En 1200, divers seigneurs, parmi lesquels Lantelme de la Pierre, Guillaume de Pontis, Girard de la Baume, pour le repos de l'âme de son fils et à cause des injures commises par ce dernier contre les religieuses de Bertaud, etc. font donation à ces religieuses de tous les droits qu'ils avaient sur les pâturages du Dévoluy et de la Cluse (n° 22). Nous trouvons ensuite : en 1214, Pierre de Guilis (n° 7); en 1223, Etienne Maure (n° 23); en 1230, Bertrand de la Pierre et Guigues de Urisaut (n° 24-25); en 1237, Arnaud de Barras (n° 26); en 1239, Guillaume Boisset (n° 27); Arnoux Marbe (n° 28), et les frères Chagnant, de Malemort en Dévoluy (n° 36); en 1243, Huard d'Aix, seigneur de Châtillon en Diois (n° 33. 34. 45. 48) etc. Tous sont à Bertaud des lieux plus ou moins importants.

Celle est encore l'origine des possessions de Bertaud situées à Gap. En 1208, Guillaume et Hugues chaines, du consentement d'Angelotta, leur sœur, et en présence de Guillaume III, évêque de Gap, vendent aux religieuses de Bertaud une maison sise dans l'enceinte de la ville de Gap (n° 3. f. 73); En 1244, Alaisie ou Adlaid de la Porte, présent l'évêque Robert, reconnaît avoir donné à ces religieuses une vigne sise au lieu dit Béal Jugéal (n° 69. f. 53). En 1248, Dulcie, femme de Lantelme de Tarjayes, leur fait don de la moitié d'une vigne sise à Gap, près de la porte Garsine (au nord) et leur vend l'autre moitié pour 50 livres (5700 frs), à employer en bonnes œuvres (n° 59). En 1261, le médecin Nicolas leur fait don d'une vigne sise au Châtelier (n° 79). En 1264, Jaquet Margafava leur vend un champ à Pierre-Fiche et une maison à Gap (n° 92). En 1276, Guillaume de Beaumont, archidiacre de Gap, leur vend une maison pour 50 livres etc...

L'origine des domaines de Ventavon, du Monétier-Allémont, de Lages et d'Uphais est absolument la même. Nous avons vu qu'en 1198, les chartreuses recevaient

reçoivent en don la condamine de Puy-Lunart, les pâturages à Ventarou, et le piége du Monastier-Allermond (n° 2). En 1214, Raimbaud d'Orsion leur confirme tous ces biens (n° 6). En 1215, le même personnage et ses frères donnent aux religieux et de Bertaud la seigneurie de Guillaume Hugon (n° 5. f. 17). En 1220, Guillaume de Moustier et Rostan d'Agout donnent ou confirment divers droits de pâturage. En 1232, ledit Guillaume de Moustier, conformément à la coutume de Ventarou, adjuge aux chartreux une vigne sise à la Salud, attendu que le propriétaire était mort sans héritier (n° 19), etc. . . .

Les religieux de Bertaud jouissaient de divers privilèges et de nombreux exemptions. Parmi les privilèges, il faut mentionner en premier lieu ceux qui étaient contenus dans les bulles pontificales d'Innocent III, de 1203 environ (n° 277), et de Clément V, de 1266 (n° 310), par exemple « l'exemption des décimes dans le territoire de Bertaud et dépendances d'icelui, avec excommunication contre ceux qui voudront présumer les exiger. » (n° 278). —

Citons ensuite les exemptions de tout droit de piége, accordées par une multitude de princes et de seigneurs, tels que Bertrand II, comte de Forcalquier, et Raymond, sa femme, vers l'année 1208; Raymond 1^{er} de Baux, vicomte de Marseille, en 1219; Raymond Berengar IV, en 1220; le Dauphin Guigues VI, en 1234; le sénéchal Barral des Baux, au nom de Frédéric II, empereur d'Allemagne, en 1235; Bertrand de Mirovillon, en 1247; le Dauphin Guigues VII, en 1252 et 1256; Charles 1^{er}, roi de Naples, en 1284; Hugues de Baux, seigneur de Mayrargues, en 1286; Charles, prince de Salerne, en 1293; le Dauphin Humbert 1^{er}, en 1299 et en 1306, etc. . . voir encore les n° 279 à 331. —

Malheureusement les documents originaux qui contenaient ces privilèges précieux à plus d'un titre, ont à peu près complètement disparu. Nous n'en avons plus qu'une analyse, souvent très laconique, dans l'inventaire de 1694. Mais la sincérité de ces sommaires nous est attestée par l'exactitude des analyses de ce même inventaire qui se rapportent aux documents parvenus jusqu'à nous. —

De leur côté, les évêques de Gap se montrèrent, dès l'origine, favorables à l'aurois-

à l'accroissement de Bertaud. Aussi trouve-t-on assez fréquemment leurs noms dans les chartes de ce monastère etc... L'ancien nécrologe de Bertaud mentionne encore, parmi les bienfaiteurs de la maison : « Guillaume Étienne, évêque de Gap » (1318-1328) ; Dragonet de Montauban (1328-1348) qui a eu un anniversaire le 14 des ides de juillet » (10 juillet)

L'extension des domaines des religieuses de Bertaud et surtout l'importance des vastes pâturages qu'elles possédaient aux environs de leur monastère, ne tardèrent pas à être pour elles une source de difficultés, non seulement de la part des seigneurs du voisinage, mais aussi de la part d'autres maisons religieuses, telles que celle des Templiers de la Roche-des-Arnauds, et même celle des chartreux de Durbon. — Dès 1222, un accord intervint entre les religieuses de Bertaud et les chartreux de Durbon au sujet des pâturages de Montmaur de la Cluse et de Sévolay (n° 13). Mais les difficultés recommencèrent peu après. En 1245, une sentence arbitrale rendue par Robert, évêque de Gap, fixe, d'une façon précise, les limites entre les possessions de Durbon et celles de Bertaud (n° 52).

Les difficultés avec les Templiers semblaient avoir été plus sérieuses. Les Templiers s'étaient établis à la Roche-des-Arnauds dès le XII^e siècle. Ils y avaient un hôpital, une église, entourée d'un cimetière, qui était sous le vocable de Ste Marie-Madeleine, et divers domaines, dont un appelé la Condamine. A la suite, très probablement, de quelques disputes entre les bergers des deux communautés, des menaces et même des injures furent proférées contre les chartreux de Bertaud. Du moins un accord intervint à ce sujet, en 1220, entre les deux maisons (n° 286). Ce qui confirme, et semble, notre supposition, c'est qu'une ordonnance du juge d'Arnaud IV (de) Flotte, rendue cette même année (1220), porte « que les Templiers n'ont aucun droit de faire pâturer leurs bestiaux dans le territoire de Bertaud et que les pâturages de Matachans sont communs entre eux » (n° 287). Une parmentation, faite en 1230, mit probablement fin aux litiges existant entre les Templiers et les chartreux.

Mais les plus graves difficultés que les religieuses de Bertaud eurent à supporter

à supporter, leur virent des seigneurs de la Roche-des-Arnauds, ou de la famille (de) Flotte. La famille (de) Flotte, à qui Bertaud devait sa fondation et ses donations sans nombre, fut aussi celle qui lui causa le plus de soucis et de préoccupations pendant toute la durée de son existence. » hactenus Abbi Guillaume introduction au cartul. de Bertaud. — Voici ce que dit Charbonnet p. 81. Monastères de Durbon et de Berthaud.

« Une tradition assez confuse, mais qu'il y aurait témérité à laisser de côté, puisqu'elle est établie comme un fait historique jusque dans les classes populaires, cette tradition nous montre plusieurs seigneurs, entre autres les membres de la famille de Flotte et ceux de la famille de Moutier, réunis un jour au château de Montmaur. Déjà lesdits seigneurs n'étaient guère bien disposés en faveur des chartreux et des chartreuses. Après un ^{plépidite} festin dignement arabe, la proposition aurait été faite d'aller prendre d'assaut le monastère de Bertaud. Aussitôt les gentilshommes montent à cheval; le couvent est surpris, et ces déshonoreurs des faibles se souillent de crimes infâmes, dont la seule pensée fait horreur. Plus tard, et comme rachat de ces crimes, les seigneurs de Montmaur auraient donné au couvent le domaine de Quint, et les seigneurs de Ventavon des terres considérables dans le quartier de Bertaud dont nous avons parlé plus haut. Telle est la tradition. Reste à savoir à quelle époque ces faits horribles se seraient passés, et quel est le seigneur de Montmaur qui s'en rendit coupable. »

Ita Charbonnet. — Faisons remarquer que le domaine de Quint fut donné à Bertaud en 1226, 17 nov. par Arnaut IV de Flotte, ^{seigneur de la Roche} et conjointement de son frère Raymond et de ses fils, Lantolme de Torjays et Otasia 1^{er}, et point en réparation de prétendus crimes, vu que c'était encore le temps où la famille de Flotte était bien disposée pour le monastère. En ce point la tradition est fautive. Elle n'est guère plus fondée au sujet des donations faites à Bertaud par les de Moutier, seigneurs de Ventavon. — Le 17 février 1215, une importante donation à Ventavon est faite en faveur de Bertaud par les quatre frères Raimond d'Orcaire, Rostan, d'Agout, Giraud de Simiane et Raimond d'Agout. — En 1220, (boche) Guillaume de Moutier et son beau frère Rostan d'Agout donnent à N. D. d'Acrouse le droit de pâturage dans le territoire de

Ventavon

Ventavon. — En 1232, (17 juin) Guillaume de Moustier, seigneur de Ventavon, adjuge à Bertaud une vigne située à la Palud, vu que le propriétaire est mort sans héritiers. — En 1243, 5 mars, la même autorisa les religieux de Bertaud à construire un four, et leur confirma toutes leurs possessions de Ventavon. — Rien en ces différents actes ne laisse soupçonner qu'il soit question de réparation de torts. — Je réprends Charromet

« En 1250, (29 nov.) Guillaume de Moustier, seigneur de Ventavon, fait l'abandon au couvent de certains droits qu'il possède sur des champs, des vignes et autres de terre de Bertaud, se rachate les fautes qu'il a commises et il demande humblement pardon de toutes ses offenses; il espère que la dame Picaire et les religieux lui envoient l'absolution, par acte revêtu de leur sceau, afin qu'il puisse conserver cette absolution, dans les archives de son château de Ventavon. Sa prière fut exaucée, et le prieur et grand clari, chargé de pouvoirs du couvent, donna audit seigneur, de la part du monastère, deux magnifiques proclamations (proclamaciones injurias, nostrorum, quas credimus condam facisse nos vel antecessores nostris regibus, de Bertaud). Il obtint de si bonne grâce du monastère l'absolution et deux magnifiques proclamations, que nous ne devons pas le ~~supposer~~ ^{supposer} coupable d'un crime aussi atroce que celui dont il est question. » ita Charromet. — Dans tous les autres actes où il est question des de Moustier on ne voit rien qui fasse soupçonner des injures graves. — Seulement en 1326, (8 fev.) Raimond de Moustier, seigneur d'Entravannes, tuteur de Guillaume, fils et héritier de Bertrand de Moustier, seigneur de Ventavon; et Taque de Moustier, dominicain, exécuteur testamentaire de Guillaume de Moustier, seigneur de Ventavon, et de Bertrand, ses fils, en considération des dommages que lesdits Guillaume et Bertrand de Moustier auraient pu causer au monastère de Bertaud, donne à ce dernier une terre sise à Ventavon, etc. (in recompensacione, si qua de bonis monasterii de Bertaud injuste predicti domini Guillelmi et Bertrandi, seu predecessorum eorum, reperiretur habuisse seu occupasse). — C'est donc injustement, croyons nous, qu'on charge la

mémoire

mémoires des seigneurs de Ventavon de crimes infâmes à l'égard des religieuses de Bertaud. — A notre avis, ce qui aura donné lieu à cette tradition ^{originaire} est ce que raconte l'abbé Guillaume (introduction p. XXXI). —

« Suivant l'inventaire de 1696, en 1317, Arnaud (de) Flotte (Arnaud n. 1310-50), « assisté de ses domestiques et sujets », se serait rendu coupable de voies de fait et de violences sur la personne du vicairé de Bertaud et des religieuses. Il « battit outrageusement » ledit vicairé « jusqu'à le laisser à demi-mort, les religieuses étant contraintes d'abandonner leur monastère ». Pour obtenir justice les chartreuses durent recourir à la cour royale de Sisteron et même à celle d'Avignon (n. 333). Très probablement le point de départ de ces violences était encore une question de forêts ou de pâturages. D'après un acte de 1321 Arnaud VI avait fait couper une certaine quantité de bois dans les forêts de Bertaud, « se souvenant sur certains accord fait avec son père, que Barthaud dit n'avaient bon » (n. 338). Les difficultés duraient encore en mai 1348, époque où une requête présentée au sénéchal de Provence mentionne de nouvelles actes de violence commis par Arnaud VI (n. 196-197). Mais la paix ne tarda pas à se faire. Dans une charte en date du 17 juillet 1358, Arnaud VII de Flotte confesse solennellement qu'il n'a aucun droit sur les pâturages de Bertaud (n. 209).

Charrounet a ignoré cet acte de 1317. Le vicairé laissé demi-mort et les religieuses en fuite, sont des faits suffisants pour avoir créé la fameuse tradition. —

Le même Charrounet page 82 et suivantes continue : « Il est indubitable toutefois que des actes de violence qui ne sont pas énoncés d'une manière bien claire ont été commis contre Barthaud avant l'année 1363 par Arnaud de Flotte. Une charte de 1343 ^(c'est 1348 p. Guillaume n. 194-97) nous donne en effet les détails que voici : « Le 5 mai de cette année (1348), un frère converti de Barthaud présenta au bailli et au juge du comté de Provence, à Sisteron, une lettre close du sénéchal des comtes de Provence et Forcalquier renfermant une supplique des religieuses. Le sénéchal commettait le bailli et le juge pour connaître des plaintes contenues dans cette supplique et dirigées contre Arnaud de Flotte, seigneur de la Roche, et ait enjoint au juge de « contommer ce seigneur d'une manière exemplaire, s'il était trouvé coupable des faits »

des faits dont on l'accusait, 72 ou, de quoi se plaignent les religieuses dans leur supplique? De nombreux dommages (gravamina), et ces offenses graves ont été commises par Arnand de Flotte, par ses bayles, par ses gens. Je ferai remarquer que nous trouvons ce mot gravamen dans beaucoup d'actes qui ne parlent, par exemple, que d'enlèvement de troupeaux, et d'injures prodiguées aux personnes. Continuons l'analyse de la plainte. — « Les religieuses eurent recours aux juges royaux, qui ne leur rendirent pas justice; ce que voyant, le seigneur, les bayles et les hommes s'en seraient prévalus et n'auraient pas rougi d'aggraver leurs torts envers le couvent et ses membres, et d'exercer des injustices, des dommages et des violences à l'encontre du couvent (injurias, damna et violentias inferre). » Ces termes sont encore ceux cités dans les actes où il est question de tout autres services que des services envers les femmes: les titulaires du couvent de Durbois en porteraient au besoin témoignage. Je plus tout cela arrivé en lieu en causant au monastère un grand préjudice et un évident détriment. On ne se sert jamais de mots tels que ceux de préjudice, de détriment à propos d'actes aussi monstrueux que ceux dont on veut charger la mémoire du seigneur de la Roche. Le bailli et le juge de Sisteron citèrent alors Arnand de Flotte à comparaître devant eux pour le 15 mai. Le procureur de ce seigneur comparait, mais seulement pour demander copie de la lettre de sénéchal et de la supplique des religieuses. Les renseignements ne vont pas plus loin. En 1352, Arnand de Flotte, dans un acte, déclare n'avoir pas le droit d'envoyer défricher les troupeaux sur les terres appartenant au couvent, sans l'autorisation spéciale des religieuses, et que si les limites n'ont pas toujours été respectées par ses gens, ce a été contre son gré et son intention. Cet acte nous montre un pécheur, mais pour le moment repentant; il fait amende honorable, mais ses délits sont bien plus graves en comparaison des monstruosités dont le public de nos jours semble l'excuser. Arrivé avis, il faut, j'ai qua la production de preuves contraires, tenir pour fautive l'accusation portée contre Arnand de Flotte. — Charronnet.

« Malgré ses vastes domaines, le monastère de Bertand ne paraît pas avoir

avoir jamais joui d'une grande opulence. Au contraire, dès le XIII^e siècle, nous le voyons en butte à de nombreuses difficultés pécuniaires et même obligé de payer d'assez fortes sommes à ses créanciers. Le 29 juin 1292, Jacques Merle, marchand de Gap, par acte public muni du sceau de l'évêque de Gap, Geoffroy de Lioncel (1289-1315), reconnaît avoir reçu tout ce que la maison de Bertaud lui devait jusqu'à ce jour (n° 147). Le 16 oct. 1306, Étienne Cordier, de Gap, fait une déclaration semblable (n° 174). Le 22 dec. 1309, Gilles de Comittibus, juriconsulte de Gap, fait quittance à Jean Aurouk, frère convent, et à Pierre Jaquemin (Jaesmini), domé de la somme de 160 livres de petits coronats de Provence, valent 280 livres de petits viennois ayant cours à Gap, et cela pour du blé acheté par le frère Pons Michel au profit du monastère de Bertaud (n° 180). Un document du 7 déc. 1323 atteste que le monastère de Bertaud avait alors à plusieurs créanciers diverses sommes d'argent (diversis creditoribus et in multis quantitatibus pecunie obligatum), et que ces créanciers pressaient vivement les religieuses de les payer. Celles-ci, pour se libérer, ne trouvent rien de mieux que d'aliéner, moyennant la faible redevance d'une aune de blé et 4 deniers de cens, une propriété qu'elles avaient à Rioufroid, quartier de Montmaur (n° 185). Le 3 mars 1327 (n. st.) Pierre Janvier, de Gap, se déclare satisfait de toutes les sommes que le monastère de Bertaud lui doit pour achat de blé, de légumes et autres obligations (ex causa emptionis bladi vel ex causa emptionis leguminum, sive et quocumque alio contractu) n° 187). Pour semblable motif, sans doute, en 1340, le monastère aliène plusieurs immeubles sis aux Sauvats (n° 193); en 1357 (n. st.) il en aliène d'autres six à Rabious (n° 198). etc..

Les annales de l'ordre des chanoines confirment pleinement notre manière de voir. Parlant de la donation faite aux religieuses de Bertaud, d'une maison, site à Romans (Drôme), donation qui fut approuvée par le chapitre général de 1250, les Annales ajoutent: « Quoiqu'il en soit de cette maison, sur laquelle nous ne savons rien de plus, il est certain que les religieuses de Bertaud n'en retirèrent pas grand avantage, parce qu'elles vécurent toujours dans les plus grandes difficultés domestiques. En 1336, en effet, certaines requêtes de la prieure de Bertaud

de Bertaud ne sont pas exaucés, et comme les religieuses de cette maison sont accablées par une pauvreté excessive, elles demandent que le nombre des personnes soit augmenté. Toutefois, ajoute le chapitre général, ce n'est pas par ce moyen que leur misère a été jusqu'ici secourue, mais bien par la diminution du nombre des religieuses. Cette dernière phrase explique pourquoi les religieuses de Bertaud qui étaient d'abord relativement assez nombreuses, 45 en 1297 (n° 156), et 33 en 1323 (n° 185), diminuaient dès lors rapidement pour n'être plus qu'une douzaine environ en 1365 et en 1432 (n° 225. 260 et 62).

Cette situation précaire des religieuses de Bertaud peut servir à expliquer un autre fait: la tendance qui se manifeste, dans plusieurs chartes du milieu du XIV^e siècle, de faire passer des reconnaissances en faveur du monastère par les tenanciers des biens de ce monastère (n° 201-222) 238-246). Cela est fort naturel. D'une part, les largesses des fidèles sont alors moins fréquentes; de l'autre, les redevances dues aux religieuses sont payées moins exactement quoiqu'elles soient plus nécessaires; de là le besoin de faire constater par des actes authentiques la nature des biens appartenant au monastère et la quotité des redevances que devaient lui payer, chaque année, ceux qui possédaient ces biens.

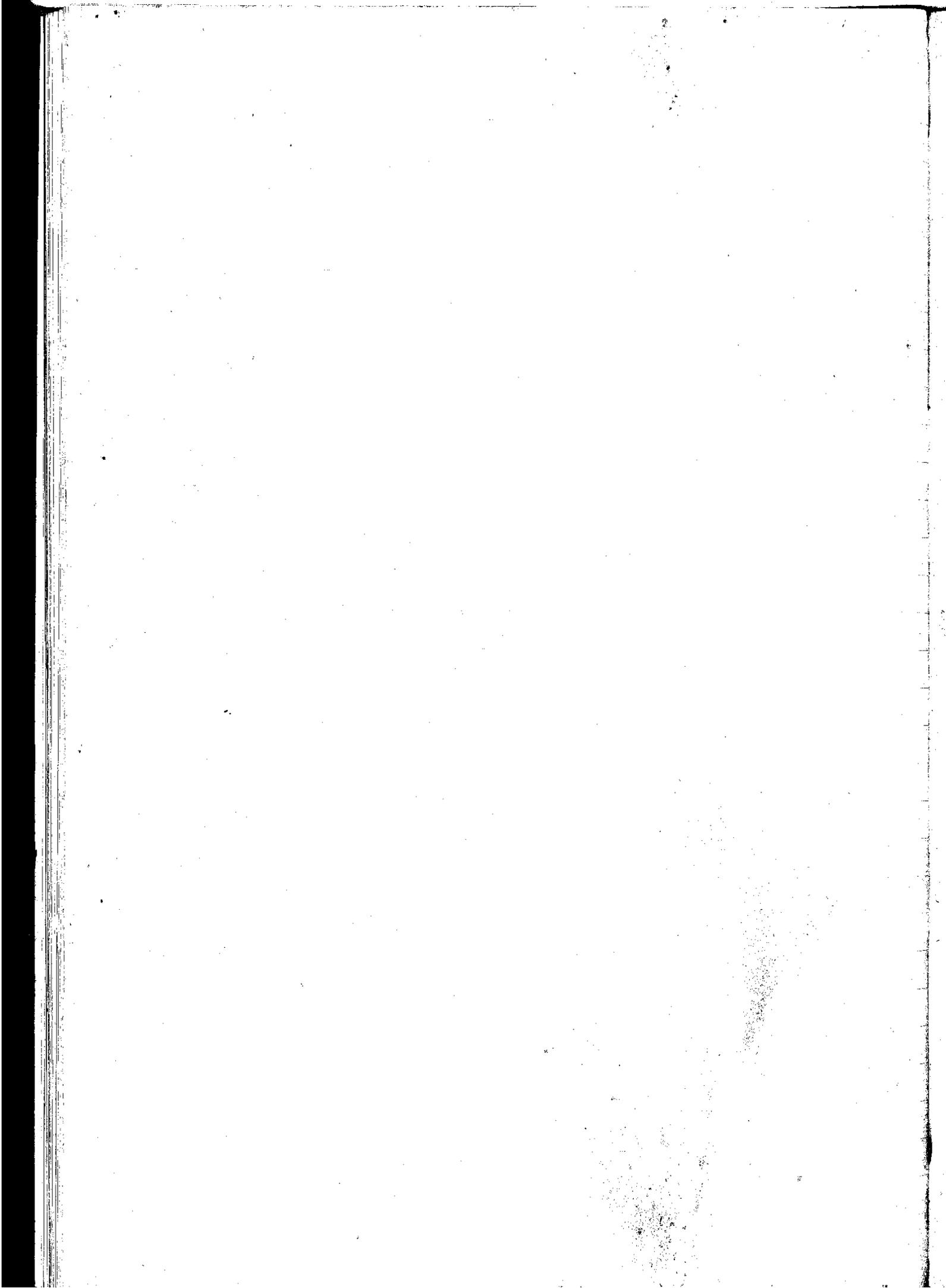
Au milieu de ces préoccupations journalières relatives aux besoins de la vie matérielle des religieuses, survient un premier incendie du monastère de Bertaud. Nos chartes sont à peu près muettes sur ce point, et nous ne saurions rien de précis si les Annales de l'ordre des chartreux, déjà cités, ne nous apprennent qu'en 1376, pendant le carême, le monastère de Bertaud fut incendié. Nous ignorons dans quelles circonstances cet événement se produisit. Le chapitre général de 1376 enjoignit alors aux visiteurs de l'ordre d'obliger les maisons qu'ils étaient tenus d'inspecter de faire une aumône en faveur du monastère de Bertaud. (De son côté le pape Grégoire XI, par bulle du 14 Avril 1376, accorda une indulgence d'un an et 40 jours, à tous ceux qui contribuèrent par leurs donations, à la réparation dudit Bertaud et de son église. Cette concession est faite

pour le aut (Cum itaque, sicut accepimus, ecclesia et monasterium monialium
de Bertaud... cum fortuito, ignis fuerint incendio concremata, reparacione que
indigant quamplurimum, sumptuosa... Arch. Nat. Fran. reg. Vat. 288 fol. 175, in com. à l'abbé
Guillaume. — la bulle est adressée Universis Christi fidelibus). — Plus tard (26 Avril 1384)
Clement VII charge l'évêque de Gap d'appliquer à la réparation des mêmes
édifices, 300 florins provenant de legs incertains, supposé qu'il en existât dans
le diocèse. — Grâce à ces secours, le monastère de Bertaud se releva, pour
un temps, de ses ruines. Il continua, si non à prospérer, du moins à vivre encore
pendant un peu plus d'un demi siècle. Mais en 1646, survint ^{le} ~~un~~ incendie
qui fit perdre toujours au monastère de Bertaud un monceau de ruines.

C'est sous le gouvernement de la princesse Marguerite d'Aranson qu'arriva
ce second incendie qui fut l'occasion du départ des religieuses de Bertaud et,
indirectement, la cause de la ruine du monastère. Cet incendie, que divers
écrivains placent en 1648 (Charroux), survint en 1646, après le mois de mai
et avant le 13 juillet (n.º 265-266). Les religieuses se retirèrent alors à Gap,
dans une maison qu'elles y possédaient, et c'est de là qu'elles implorèrent la
protection du gouverneur de Dauphiné contre les vexations dont leurs
domaines étaient l'objet, surtout de la part du seigneur et des habitants de la
Roche-de-Arnaud. Cette protection leur fut accordée, le 13 juillet 1646
(n.º 267), par Raoul de Gavecourt, gouverneur du Dauphiné, sur le rapport
favorable de Jean Baile et de Jacques de Saint-Germain, av.º et fiscal
delphinal. Un des ancêtres du célèbre comte de Lesdiguières, noble
François de Bonne, vice-châtelain de Montalquier, fut chargé de
les bons effets (n.º 268). Mais, la protection delphinale fut sans doute insuffi-
sante à défendre les religieuses et leurs propriétés contre les attaques
de leurs trop puissants voisins. En 1647, le 6 novembre, le gouverneur de
Dauphiné, à la suite d'une seconde requête des religieuses, leur accorda de
nouvelles lettres de sauvegarde. Elles n'eurent guère de meilleur résultat
que les précédentes, car nous voyons les «poivres religieuses du monastère de
Bertaud» présenter au dauphin Louis (plus tard Louis XI), tandis qu'il se trouvait
à Gap

à Gap, le 7 juillet 1469, une humble supplication « contenant que... naguères ledit monastère, par fortune de feu, ait été brulé, ant et détruit, avec tous leurs meubles que dedens estoient ». Le dauphin enjoignit alors aux tenanciers des biens des religieuses de leur passer de nouvelles reconnaissances et de leur payer exactement les pensions et autres redevances qu'ils leur devaient, « afin que ledites pauvres religieuses se puissent entretenir, faire réédifier ledit monastère et y faire le saint service divin, ainsi qu'elles ont acoustumé faire au temps passé ». — Mais le monastère de Bataud ne fut point réédifié, et après quelques années d'une existence très précaire, à Gap, les religieuses furent transférées à Durbon, dans une maison voisine de celle des chartreuses. Elles y étaient fixées en 1453 (dit charroumat). Plus après, en 1463 (dit 1465), le chapitre général de l'ordre unit et incorpora les biens du monastère de Bataud à ceux de la chartreuse de Durbon. Dès lors, l'indépendance du monastère de Bataud n'existe plus. Durbon administre les biens de Bataud comme les siens propres. On peut dire que, sous ce rapport, il n'y a plus de distinction entre les deux monastères.

Toutefois, au point de vue monastique, les quelques religieuses qui avaient survécu au désastre de leur maison, et celles qui, par la suite, leur succédèrent, continuèrent à former à Durbon, une petite communauté religieuse. Mais, à la fin du XVII^e siècle, le nombre des religieuses était fort restreint et, en 1599, on n'en trouve plus que deux. En 1601, il ne restait même plus qu'une seule religieuse, sœur Lucrèce (Baroncelli). D'après une décision de l'évêque de Gap, cette religieuse fut transférée, le 4 mars 1601, au monastère de Prémol. En 1606, elle revenait contre Durbon les biens de la chartreuse de Bataud. Suivant son, Nicolas Molin, elle mourut à l'âge de 87 ans à Prémol, en 1626. Sœur Lucrèce fut la dernière représentante des religieuses de Bataud. Dès lors, les biens de ce monastère appartenant sans conteste à la chartreuse de Durbon, qui les conserva jusqu'en 1790, et dont ils furent le sort pendant la révolution. » L'abbé Guillaume, passim dans l'introduction au cartulaire de Bataud.



(A) Littera ista sigillata et sigillo lato et quadrato cerco, habent, in una parte, militem sedentem, super equum, tenentem spatam, et, ex altera, militem sedentem, super equum, tenentem
Regnante Frederico Imperatore semper Augusto. (Aff. avem in manu; et littere sigilli
sunt, ex utraque parte: Sigillum Arnaldi Flore. Nam habemus similem litteram, ex ipsa dona-
-tione, sigillatam sigillo episcopi Vapincensis (bonitatis plus lo in) - copia de XIII. In originali
peru diffarentia uel. - Plusieurs lo hies. -

Hoc domus Berthaudi in Vapincensi diocesi (gap) et deserto solitudines
duabus laucis a domo Durbonis v. v. Vapingum, distans prope oppidum Mont-
mayen a monialibus nostri ordinis die habitata per 200 annos et amplius
propter nimiam frigus et loci asperitatem, in domum Durbonis translata est ^{1631 m. d. 22} 1657.
Ibi que separatim domibus priorum, suis monachis et prioris a curia, suis monia-
libus ad annum, usque 1606 permanserunt, quibus omnibus factis functionibus
integra domus soli monachis remansit.

p. 104. In hac cartula multe videntur sanctimoniales, inter quas maxime videtur
B^{ta} Anna hujus domus habitata spiritu prophético et miraculis illustrata
obit 1232 tempore R^{ti} Patris Tancellini: B^{ta} Diana de Villanova cujus cor-
pus post annos a morte quinquaginta nitentissimum, et absque ulla veri
injuria per sex annos apparuit.

Catalogus Priorissarum et Vicariorum S. Berthaudi.

Nota. — de part. l. certum ne domus lenon, d'auvergne et ceteris nisi solummodo
des demieres priorissas et des religieuses du 16^e s. deale. —

-1410, 27 Juillet, Reynarda Argada

p. 103. D^{na} Aimarda Arginda
priorissa S. Berthaudi obiit 1416. —

-1443. — D^{na} Anthonia de Monte
Orserio priorissa S. Berthaudi 1443 per ob.,
absoluitur obiit 1459. —

1443-1473. — D^{na} Margarita Bonfils abas
de Mansoy

de Vanson prof^a S. Beati aucti 1463 fit
 per ch. prioris a usque ad 1473 subprioris
 per ch. - obit . . . profuit 30 annis.
 Echn. 1465 Vicario S. Beati non fit nica,
 et in iugum d. Petro taliter proc^u contestat
 ut super annuaz quam citius commode pote-
 rit transferat se ad domos d. Beati et urb.
 onis bona et terminos dictarum domorum
 personaliter vis det cas, nobilibus patrie
 et aliis utriusque status personis pro hono-
 re ordinis et bono communi dictarum do-
 -orum diligenter ^{et} conformet ^{et} n^o unio ^{dic-}
 -tarum domorum per multos affectata con-
 -mode habeat ad effectum laudabilem, de ve-
 -ra taliter quod capitulum generale futu-
 -rum habeat diligenti informatione et oleat
 super dicta unione consulte deliberare. -

Dna subprioris a S. Beati aucti 1472 fit nica.

1473 - 1478. - Dna Marguareta de Ponte
 1472 fit subprioris a S. Beati aucti; 1473 fit
 prioris, 1478 ad man. magnam, instantiam,
 absoluitur. Profuit 5 annis - obit 1526. -

1478 - 1504. - Dna Georgica de sancto
 Andrea, monialis prof^a S. Beati aucti 1478
 fit per ch. prioris a, profuit usque ad annuaz
 1504, quo anno per ch. absoluitur. obit 1504
 habens mrs. de B^{ta} in provincia Provinciae.
 Profuit 26 annis. -

1504-1532. — D^{na} Huguetta Potrene
monialis prof^a S^r Berthaudi 1504/it per ch. prio-
rissa, profuit usque ad 1532, quo anno propter
suam decrepitan, senectatem, et ad magnam
suam instantiam, abs obitur. obiit 1535, laudab^r
vixit in ordine 66 annis. Profuit 28 annis.

1517. S^{ra} Nicoleta de Monte Orserio profest sub-
priorissa S^r Berthaudi quae vixit laud^r in ordine
x centum annis, obiit 1517. —

1517. S^{ra} Magd alena monialis prof^a obiit eod^{em} a^{no}

1522. S^{ra} Claudia Perota obiit 1522. —

1532. S^{ra} Joana Marcha prof^a S^r urboni obiit 1532.

1532-1551. — D^{na} Claudia Giffret prof^a
et assistans S^r Berthaudi 1532/it per chartam
priorissa, profuit usque ad suum obitum, 25
martii 1551, habens nisi an^{no} deb^{ita} per tot. ord.
laud^r vixit in ord^{ine} ⁵² annis. Profuit 19 annis.

1533. S^{ra} Bernonda monialis prof^a obiit 1533.

1538. — S^{ra} Ludovica Brangiere profest subpriorissa
S^r Berthaudi obiit 1538, annis (ere) o laudab^r
vixit in ordine. —

1541. S^{ra} Margareta Morderde prof^a S^r urboni obiit
1541 habens nisi an^{no} deb^{ita} in prov. e^t provincia.

1545. S^{ra} Sabella de Targery prof^a et subpriorissa
S^r S^r urboni obiit 1545. —

1549. — S^{ra} Ludovica de Rogant monialis prof^a
S^r urboni obiit 15 nov. 1549. —

f. 102. 1551-1577. — D^{na} Margareta Requient
prof^a et priorissa S^r Berthaudi obiit 1577. —
Senor

- 1554. S^{te} Reynonda Bellie prof^a & urbonis ob it 1554.
- 1555. - S^{te} Margarita Ruynate prof^a & urbonis
land^a ricit in ordine 60 annis, ob it 1555. -
- 1556. - S^{te} Margarita Liotarde prof^a & urbonis
ob it 1556, habens missionem de b^{te} in p^{ro} & a Provincia.
- 1559. - S^{te} Annanda Dalphas prof^a et subpriorissa
dⁱ Berthardi: ob it 1559, habens missionem de b^{te} in p^{ro} & a
(Provincia)
- 1559. - S^{te} Margarita Alamanda prof^a 1559 Collesano.
- 1565. - S^{te} Ludovica Marella prof^a & urbonis 1559
p^{ro} subpriorissa per ch. ob it 1565. -
- 1569. - S^{te} Joanna de la Tour prof^a & urbonis ob it
(1569).
- 1571. - S^{te} Claudia Jantona prof^a & urbonis, quae
land^a ricit in ordine 83 annis, ob it 1571. -
- 1576. - S^{te} Francisca Alamanda prof^a & urbonis ob it 1576.

1577-1585. - D^{na} Artanta de Guist prof^a
et priorissa dⁱ Berthardi, cujus meritis Dom-
inus ab haereticis domum eius conservavit.
Lecoran, ob it 1585 cum quinquaginta magnae
sanctitatis 6 novis embis. -

- 1578. - S^{te} Catharina de ^{Clasano} Cavetto prof^a & urbonis ob it 1578.
- 1582. - S^{te} Guicharda ablate prof^a & urbonis ob it 1582.
- 1584. - S^{te} Margarita Mirabella prof^a & urbo-
nis ob it 1584. -

1585-1601. - D^{na} Joanna de Franco
prof^a & a et subpriorissa a dⁱ Berthardi 1565,
p^{ro} per ch. 1585 priorissa, quae profuit usque
ad d^{ie} obitus sui 16 ob. profuit 16 annis. -

S^{te} Francisca de Chelles 1586 p^{ro} per chanton,
sacristana, ob it 15. ...

1587. S^{te} Susanna Guigona prof^a & urbanis

obit 1587. —

1597. S^{te} Anna de la Tour prof^a & urbanis

obit 1597. — (Hactenus D. Jos. Capus. — 12

avril 1897. —). —

45

Quelques chartes du cartulaire de Bertaud. —

1188, 29 sept. jeudi. Gap. — Charte de fondation. —

Quoniam labilis est hominum memoria, et cito labitur quod scripto non fuerit commendatum, ideo notum sit omnibus tam presentibus us quam futuris quod ego Atalaidis, uxor Arnaldi Plota, et filii mei Arnaldus et Raimundus et Raibaldus et Maifredus, donamus et concedimus, pro redemptione animarum et omnium parentorum nostrorum, sanctimonialibus sancti Andree de Prato Baione territorium Bertaudi, quod ita terminatur: a capite montis qui dicitur Muschoria, quemadmodum, caumen ejus dirigitur per collem qui dicitur Lupetum; inde per collem qui dicitur Folliculus, et per collem quem incolae vocant Pentacochium, usque ⁱⁿ Aurosam, et usque ad territorium Caudumi, et ad territorium Raconis, sicut declivia montium dependunt et aquae defluunt versus Raconem, ad meridiem. Omnem, inquam, terram quam ego Atalaidis et filii mei infra terminos istos habemus, cultam, sive incultam, pasuis et albis, et arbutis et saltibus, et piscationibus et rapibus; ^{fontibus, et piscationibus etc.} sine omni fraude et dolo prenominate sanctimonialibus donamus et concedimus. Preterea, per totam terram nostram, eis pasuis similiter donamus. —

Actum Vapinci, jussu Willalini episcopi, in dono tua, testes hujus rei fuerunt: Pontius, Vapincis electus, et Riferus, ejusdem ecclesie canonicus, et Raibaldus, archidiaconus sancti Pauli, Arnaldus, sancti Ruffi canonicus, et Bernardus, sacerdos sancti Andree, et Bertrandus et Ysmardus, ejusdem cenobii patres, M. Fecanus Vapinci, et Stephanus, prepositus, et Petrus de sancto Vigilio, et M. Borellus, et Rollandus de sancto Marcello, et Guido Tordani.

Hoc idem fecerunt et jurjurando firmerunt, in castro de Rocha, Atalaidis et predicti filii, et Guilinca, cognatus eorum, Richardus de Vaene, et Artaldus Maifredi et Petrus Rostagni et Chawimus, et Barnarius, villicus ejusdem castri. Testes fuerunt: Petrus Grafinals, Guiraldus Bernardi, Petrus Bonetti, Bernart cavalier, Raimbalt Pella, Durandus, sacerdos de Rocha, Rostagnus Martelli, M. Odo, Thomas Faure et Andreas, ~~et~~ mafoljus, et Bernardus Martelli et Cabrana, Petrus Artaldi, Guiraldus Fornerii, Guido de Mantion ^{et Petrus}

et Petrus d'Uparion. — (D'entre écritures) — Nos vero, de partibus utriusque partis, presentem cartam, fieri iustitiam et sigilli nostri impressione manu, in testimo-
nium, rei geste. Ego Bernardus Vapinici, notarius Tarni episcopi, rogatus scripsi
(écriture de corps de l'acte) — Anno ab Incarnatione Domini M.C.LXXX^o VIII^o
mense septembri, luna IIII, feria V^a, regnante Frederico romano imperatore
et semper augusto. — Orig. parchemin (rougi par le milieu, par les rats), de 15 lignes
^{3/4} d'une grosse et belle écriture. — Cartulaire n^o 1, pag. 9-2. — Voir le n^o 16^o
un peu avant d'après Joseph copies avec les variantes de l'abbé Guillaume. —

2. 1198, 7 oct. Ventavon. — Donation de Chauga^{te} de ses fils. —

Multa solent pro cetera temporis obscurari negotia, nisi scripti memoria
perhenerint. Notum ergo sit tam presentibus quam futuris quod ego
Chauga dono, concedo et in perpetuum laudo, absque omni retentione,
Deco et beate Marie et sanctimonialibus de Bertaut, apud Ventavon, condan-
nam, et atedigne de Podio Lunant, et quendam^{am?} (vii) hominem, Michaelen, no-
mine, de Mairigas (Muirigas, autropie), qui facit duos solidos censuales, et dono
viciam, post eam de Ventavon et pedagium, del Monastar. Hanc donationem, lau-
daverunt et juramento confirmaverunt filii mei, videlicet: Ribaudus d'Ag-
out, Giraudus, Bertrandus Ribaudi, et Raibaudus de Aurabica, qui sigillo
meo precepit presentem paginam roborari. Supradictam donationem,
donavi ego nominata Chauga, pro salute mea et predecessorum meo-
rum, ut in extremo iudicio iustum iudicem propiciam habeamus. Actum
in castro Ventavonis, anno Domini M.C. nonagesimo octavo, nonis octobris.
Testes Bar. Bronelli, G^o Aymaricus et plures alii. — copie du XIV^e siècle,
parch. de 14 lignes 1/4. — cartulaire n^o 2 pag. 4-5. —

3. 1214, 7 Mai. Ventavon. — Donation de Raimbaud d'Orasion. —

Sicut presentes et posteri quod ego Raimbaudus de Aurasia dono, concedo
laudo in perpetuum, et absque omni retentione, Deco et beate Marie et sancti-
monialibus de Bertaut parva, pedatua et omnia usatua, per totam terram
mesam, et ut hoc ratum in perpetuum habeatur, cartam istam sigilli mei
impressione confirmo. Actum in castro Ventavon anno Domini millesimo CC
XIIII^o, nonis maii, in presencia testium, subscriptorum, videlicet: Gauterius
de Ventavon

de Pentacore, Massonis Tonzaudi, militis, G. Aymari, ybnardi Aymaris.
copie du XIVe siècle, à la suite du n. 2. Arch. de Stignas. - n. 6. pag. 9-10.

4. 1214. (st. 1215), 17 février, Bartaud. - Donation de Reimbald d'Orailon
et de ses trois frères. -

Anno ab Incarnatione Dni nostri Jhesu Xpisti millesimo ducentesimo quatuordecimo
Ego Raibaldus de Aurasia et fratres mei, Rostagnus de Agohut et Guirandus
de Simiana et Raibaldus de Agohut, sabbato post caput (iii) jejunii, d'isino duante
spirite in cenobio domus Bartaudi venire festinavimus, in die dominica divinum
officium audire. Sane in eodem monasterio audivimus et vidimus sacras virgines
vitam monasticam, sub puro et aspero habitu ducere, die nocteque, per horarum
spacia, laudes Dni remissis et altis vocibus gloriosissime decantare. Dum in
eo cogere morari avaritate temporis, ob eodem, stricto loco et ab infractis
rupibus et ruinosis montibus vidimus quanta corporale necessitatis inopia
quantore rigore immoderati frigoris cohercentes. Verum nos, compuncti
fidate et misericordia, reminiscens illud in angeli dictum: « Beati misericor-
des », et timentes illud: « qui viderit fratrem suum necessitatem facientem »
et cetera; ad relevandam, sanctimonialium, corporalis subsidii penuriam,
dignum auxilium de nostrarum rerum opulentia aliquid impertiri. Cum
« fides sine operibus mortua sit », et beata vita voluntate et actione
mereatur edificari: Omnibus notum sit quod nos, praenominati fratres, in
XIII kalendas marci, coadunatis praedictis monialibus, infra claustra earum,
pro redemptione animarum nostrarum et parentum nostrarum, et pro neces-
sariis nostris, eis concorditer edimus et concessimus, apud castrum, Penta-
onis, universam miliciam, Willelmi (iii) Ugonis; scilicet possessiones omnes
quas ipse possidebat, et omnes census et redditus, et omne dominium, et
omnia jura quaecumque habebat, vel alius ab eo, in prefato castro vel ejus
mandamento; ita ut nullum, census, neque taschas, neque chirogril-
lorum, variationem, neque aliam usaticum, in eisdem possessionibus repa-
ramus de cetero, neque nos, neque nostri successores; neque vintemus
in his possessionibus, quas propriis sumptibus et laboribus coluerint prefate
moniales. Et hoc totum, tactis sacrosanctis in angelis, nos promissimus

observatum

oblatum bona fide, tam eis quam subsequenter eorum, bono animo et
bona fide, sine aliqua retentione et exactione ex episcopi fructibus; casualibus
redditis, cartones, taschas, vininum^{tinum?} de his propriis laboribus, arbores, ates
agnas, chiroquillom, venationes, tactus sacrosanctis in angulis, omnes tradimus
in pace et quiete in perpetuum possidendam^{a?}. Prater terram autem que adiacet
citra rivum, ante castrum, que vocatur Condamina, nobis retinimus
et pro ea, iudicio et arbitrio Bertrandi Ironelli et R. Bruneti, terre totidem
sumus ex integro reddituri. Danus etiam eis, sub eodem pacto, casalem
cum pariete muri qui est iuxta ecclesiam sancti Laurentii, cum libero
introitu et exitu vie. Item concedimus eis et amittimus quicquid acquire
poterint in nostro dominio, dono vel precio, ut hoc eis liceat absolute: plura
volunt et plura potent quibus instat agestas. Actum est Bertrando, in loco
et in die qua supra diximus; in presentia sanctimonialium et plurium
testium, qui subrogati hic fuerunt: Taugandus, miles, qui iussu prioris
domini A. iusjurandum a nobis patribus accepit ut domum firmius habea
tur in posteris, est testis: Radulfus Bonersfilii, Bertrandus Ironelli, Gauleus,
Vencennius de la Porta et L. de la Porta, Petrus Barolfi, Po. Manganelle,
Po. Scabisus, fratres ipsius domus, Pa. sacerdos, Ta. sacerdos, frater Vincen
tius, frater R., frater Durandus, frater Pe. Folus. Verentiamus, si aliquis
ex nostris heredibus vel successoribus contra presentis scripti statuta eis
infestare presumpserit, vel auferre nec exhorerit, tradimus eum tortoribus
sathane, donec ablata restarcat universa. Item, concedimus, per totam
terram nostram, omnia usatica, pedagia, pasuam^{u?} (sic) que a domina
matre nostra Caugha, pro elemosina eis, cum condamina Podii Lunaris
comprobantur esse data. Et ne posterorum et presentium oblivio hec supra
scripta tollat a memoria, curimus impressione sigilli nostri et domus
Bertrandi hanc cartulam communire, et sigilli domini Vapincensis (sic) episcopi
prema jociis cartorie (sic) munitione sanciri, et domini G. Aptensis episcopi
similiter. — copia du XII^e siècle, parch. de 28 lignes. — Godfrey, inquest. Apt
(1211 + 21 février 1229). — n^o 5 pag. 7-9. —

5. 1215, 17 sept. La Houle. — Sortie de la D^{ne} Emme de Montayglin. —

Notam sit omnibus, tam presentibus quod futuris, quod controversia vertebatur coram Domino Hugone, Vapincensi episcopo, inter sanctimoniales et fratres Bertaudi, ex una parte, et Dominam, Montayglinam, ex alia, Domina Emme, Montayglina, de monasterio Bertaudi, in quo habitum monachalem receperat, propter asperitatem ordinis expressa, intendebat revocare universa que monasterio Bertaudi donaverat, volens contradicere ab eodem monasterio condaminam, de Soleras, et tenementum, quod fuit Wi. Abelliti, et quod ex isto tenent Wi. Gaufridi et Bonifacius, et pratum, quod est retro podium Ingilbaudi, cum vinea de Petrosa, et serviciis de Bonifaciorum. Item petebat sibi restitui mille solidos et XVIII medios, tam vini quam armore, et unum mulum, et duos boves, et quedam alia. Que omnia sibi donata ^{fuisse} a Domina Montayglina, et deo se ad restitutionem, non teneri parti adversa allegabat, petens ipsam Dominam, Montayglinam, sibi reddi, eo quod se Deo et monasterio Bertaudi, nulla conditione adjecta, donaverat, et habitum, in eodem monasterio receperat monachalem. Tandem, vero Dominus Hugo, Vapincensis episcopus, sub cuius examine causa ista tractabatur, eam sic diffinivit. Adjudicavit enim monasterio Bertaudi condaminam, de Soleras et tenementum, quod fuit Wi. Abelliti, et quod ex isto tenemento tenent Wi. Gaufridi et Bonifacius, ut, sicut tenere consueverant pro Domina Montayglina, ita de cetero teneant pro Domino supradicto. Preterea, eidem Domini adjudicavit pratum, quod est retro podium Ingilbaudi, cum vinea de Petrosa et serviciis Bonifaciorum, que sunt II sextaria et annua vini et IIII^{or} generii de prato Crucis, quos facit olivarius Stephanus; super omnibus que Domina Montayglina petebat a Domino Bertaudi, eidem Domine perpetuum silentium imponens. Predictae autem moniales et fratres dederunt licentiam, dicte Domine Montaygline ad aliud monasterium convolandi. Et, ex mera liberalitate tua, ei donaverunt XIIII libras vicmannium, et unum mulum, de quibus sibi in aliquo monasterio provideat. Ipsa autem Domina Montayglina corporaliter juravit, super sancto dei evangelia, hanc diffinitionem, per manum Domini episcopi factam, se ratam et firmam in perpetuum habituram, et nunquam, per se vel per alium, contravenituram.

inturam. Actum fuit hoc apud Balsam, iuxta ecclesiam, que est prope viam, in
 presentia testium: Vi. Judicis, presbiteri Bertaudi, Stu. Agullo, Vicenti Durant, pra-
terum Bertaudi; Petri Barrell; Ja. de Vitrola; Wi., magistri Colvetti; Wi. prioris
de Antonavidi; Tomyaudi Lamberti, Leomondi, Raymbaudi Garcini, Rod. tagui
Grassi, Amedei de Chamas, Bonifacii de Ullio, Petri Grassi, de Salva.
 Anno Incarnationis Domini millesimo CC^o XV^{to} (1215), XVII die septembris
 Ego Alamannus, clericus predicti Domini episcopi, de mandato ipsius, hoc ins-
 trumentum scripsi, et, ut major a fides in posterum haberetur, ipsum sigilli
 sui impressione communi. — copia ~~de~~ XIII^o die, paroch. de Ebliques 1/4. no. 8.
 pag. 11-12. —

6. — 1218, 19 juillet. Bertaud. — Arnaut Flotta et quelques uns de ses
 hommes donnerent ce qu'ils possèdent dans les limites de Bertaud.

Notum sit quod, anno Domini M^o CC^o XV^o III^o, XIII^o Kal. Augusti, donavi sane-
 + timonialibus de Bertaud, in manu Dom. Serra, episcopi loci prioris, ego
 Arnautus Flotta, cum consensu et voluntate hominum meorum, quorum no-
 mina sunt subscripta, quicquid juris ego et homines mei habemus infra
 terminos de Bertaud; ita quod homines de Derolodis non habeant aliquod
 jus, seu usaticum, seu pasturum, infra terminos prenominales. Et ut hoc
 firmum perpetuo habeatur et teneatur, ego Arnautus Flotta juravi, et me-
 cum isti qui subscribuntur, ad quos terra prenominala jure hereditario
 pertinebat. Isti sunt, videlicet: Pe. Argerii, G. Audemarii, Poncius ^{et frater} brans, Johannes
Gratinelli, ^{et frater} claris, Stu. Guigo, Stu. Marcelli, Uanna. Unusquisque, pro bestia
 juravit. Sanctimonialibus autem, vid. Arnando, gratis et ut firmius ista tenentur
 donatio, XX libras Viannensium, donaverunt. Huic donationi interfuerunt isti:
Odo de Rocha, Pe. Rostagni, Pe. Atenolphi, ^{et frater} Arnaudus, potheryus, Barba, Pe.
Pelliparius et Acalandromis, ^{et frater} Stu. Nicolay, Pe. Girardus, Bonifacius Nicolay,
Pe. presbiterus, Ja. presbiterus, Pe. Fulconis, Jurandus ^{frater}, Johannes de Molan-
dino, ^{frater}, Stu. de Montem auro, ^{frater}, Stu. de calma, ^{frater}, Raymundus
extor, ^{frater}, G. de Bertaut, ^{frater}, G. Rostagni, et de familia ^{domini} Johannes
Boveti, Jordanus Pelliparius, Arnaudus ^{et frater} Panchetus, G. Morla, Guigo Barrell.
 Factum est in capitulo Bertaudi, vocante imperio, Stu. Frederico ^{et} rege Alamannie
regnante

regnante, Gaigone Vapincensi episcopo regnante, pontificatus sui anno primo. Ut
autem, ista donatio firma maneat et inconvulsa, ego Arnaldus Flota cartam, istam
fieri jussi et sigilli mei impressione munitam. — Copie du 19 Janvier 1297 et copie de
1743. N^o 9. pag. 12-13. — Au n^o 155 (1297, 19 Janvier) le document est ainsi décrit
^{Quelques moniales et successives rem. Arn.}
«^{Flota} Arnaldus Flota, ^{Flota} consensus et voluntate hominum, suorum, do-
navit quid quid juris habebat ipse et homines sui, infra terminos de Bertardo, prout
apparet per quoddam instrumentum, sigillatum, sigillo ipsius domi Arnaldi; in
quo quidem sigillo, ab una parte, erat ymago militis sedentis in equo, tenentis
ensem in manu, et, ex aliaparte, ymago militis sedentis in equo, tenentis formam as-
cipientis in manu, et littere in circuito, ex una parte: Sigillum Arnaldi Flote.
Cujus instrumenti tenor talis est: — le texte est avant. —

7. — 12. 26, 17 Nov. La Roche. — Arnaldus. — Le même Arnald Flotte
Donne à Bertard la condamine de Quint. —

Guillalmus, miseratione Dei minister humilis Vapincensis ecclesie, et Lantel-
mus, Dei miseratione dignensis episcopus, omnibus hanc cartam conspicen-
tibus, in vero salutari salutem. Novistis quod, anno Domini M^o CC^o XXV^o, Arnaldus
Flota, intuitus comodum, et utilitatem, anime sue et parentum, suorum,
cum consensu et voluntate Raymundi ^{Flote} fratris sui, et filiorum, suorum, Lantel-
mi de Taryaya (et Osasicha), donavit inter vivos et consensit et tradidit
sanctionibus domus de Bertardo condaminam, de Quinto, libere et abso-
lute habendam, tenendam, ac perpetuo possidendam. Hanc donationem
firmam tenere et contra non venire, dicti Raymundus ^{Arnaldus} et Lantelmus et Osasi-
cha, tactis sanctis evangelis, juraverunt. Et domus Arnaldus dictas sancti-
moniales de ipsa condamina sollempniter investivit. Actum est hoc in cas-
tro de Roche, in camera figta (sic) domus Arnaldi, XV kalendas decembris,
in presentia nostra et testum, subscriptorum, videlicet: preceptoris dignensis,
Bertr. canonici Ste. Ruffi, magistri Girardi Ebred. Durandi, canonici Vapincensis,
Gaudemarii, presbiteri, et Pe. prioris de Veneto, Arnulphi Routhi, Ste. Nicolay,
Bonifacii Nicolay, Yvoardi de Podio Lantorii, P. de Fonte, Pe. Artaudi, Galandri
Archerii, Arnaldi Richardi, Jac. Schaloni, Raymundi de Petra, Johannes Ruffi,
Ge. Raymundi. — Nos vero prenominati episcopi, ad perpetuam habendam
memoriam

memoriam et firmitatem, presentem cartam, ad preces utriusque partis, fieri iustitiam,
et sigillorum nostrorum, cum sigillo prenominati Arnaldi, impressione maniri,
in testimonium rei geste. Ego Girardus de Bonna, notarius domini episcopi Vapin-
censis, hanc cartam composui et bullavi. — copie dans le transcriptum du
19 février 1297; lignes 44-51. — Dans ce transcriptum (n° 155 du cart. pag. 167) la charte
est précédée de ce qui suit: « Et idem Arnaldus Flota, et consensu et voluntate
Raymundi Flote, fratris sui, et filiorum suorum, Lantelmi de Tarjaya et Osabiche,
donavit predictis beneficiis et Bertando, condaminam de Quinto, prout
apparet per quoddam instrumentum sigillatum sigillo plumbeo domini Guigonis (est
Guillelmi), episcopi Vapincensis, in quo sigillo erat sculpta, ab una parte, ymago
ipsius domini episcopi, pontificalibus intutu, et, ex alia parte, effigies cuiusdam ma-
nus et littere in circuito ipsius sigilli: Sigillum G. de Blafono epi Vapincen;
et sigillo cerreo domini Lantelmi, dignensis episcopi, in quo erat sculpta ymago
ipsius domini episcopi, pontificalibus intutu, et littere in circuito tales: Sigillum Lan-
telmi Dignensis epi; et sigillo cerreo domini Ar. Flote. Cuius (instrumenti) tenor
talis est: — comme plus haut. — Dans le même n° 155 pag. 164, la même donation
est déjà signalée en ces termes: « Item certificatur predictus nobilis Osabiche per
predictum patrem Nicolaum, et per dictam dominam Flotam, priorissam, dicte domus
de Bertando, quod dicta de Bertando habuerat et tenerat, et adhuc tenebat et
possidebat quandam conteminam, vocatam condaminam de Quinto, et quodam
donatione olim facta eidem domui per domum Arnaldum Flotam secundum, patrem
dicti Osabiche condam, ut de ipsa donatione constat per quoddam publicum in-
strumentum, sigillatum sigillo plumbeo domini G. episcopi Vapincensis, et sigillo
cerreo domini Lantelmi, episcopi dignensis. » n° 14, pag. 18-19. —

8. — 1260, 31 Mars. Sourribas. — L'abbesse de Sourribas donne la monas-
tère de celle-Roul a Bertando. —

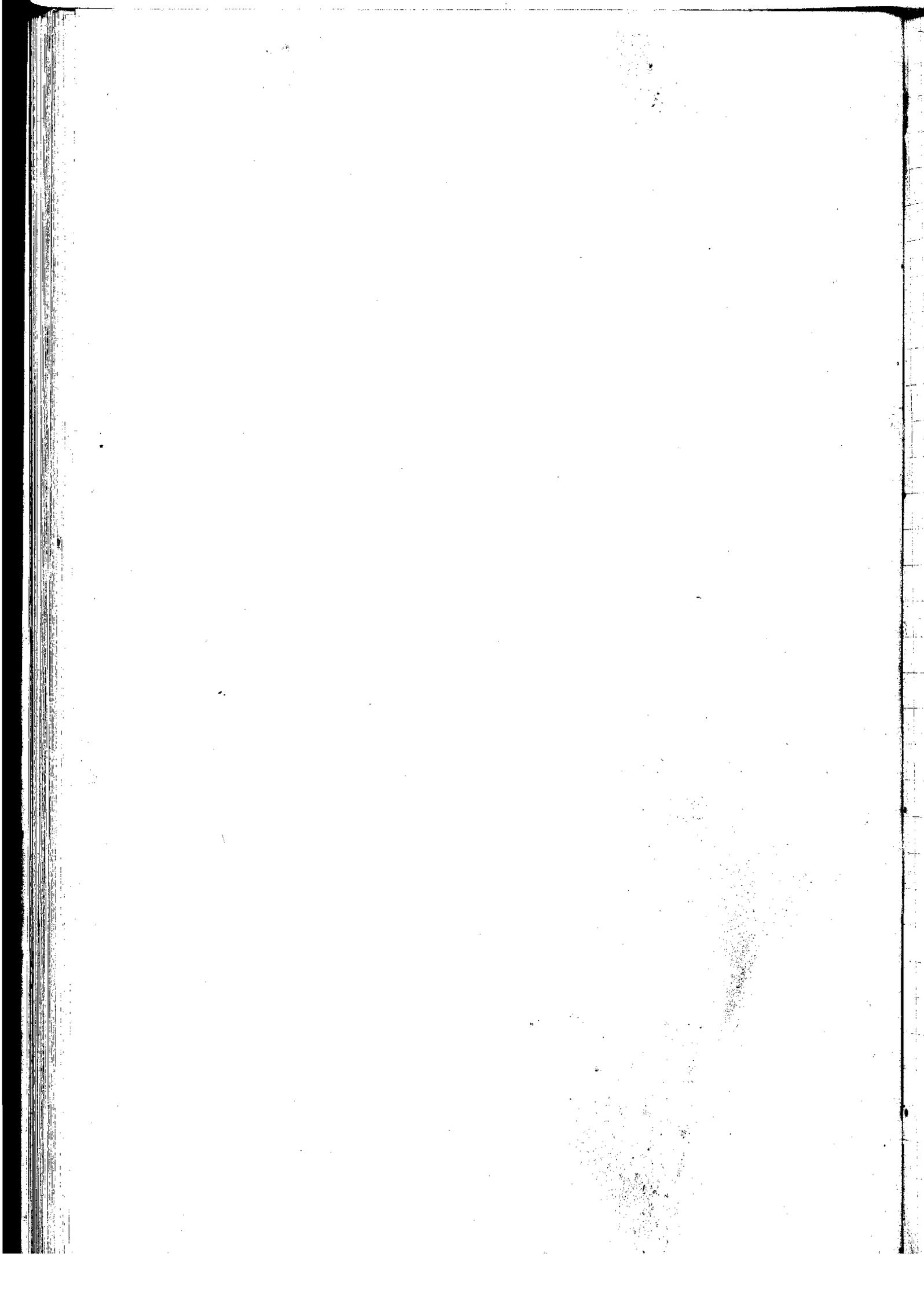
In nomine domini nostri Iesu Christi, anno incarnationis eiusdem, M° CC°
sexagesimo, indictione tertia, 11° Kalendas aprilis. Notum sit unctis hoc scriptum
intuentibus quod nos Indica, abbatisa monasterii sancti Petri de Lubripis,
Vapincensis diocesis, atque abbatissa nostram beate Marie de Salorobaud
sitam in diocesi Forojuliansi, que monasterio nostro predicto subesse dinoscitur,
participatis

pauperes potius preterea fore in parte regulari observantia constitutam, que in ea diu vigore non modicus, consuevit; cupientes eandem, reducere ad statum anticum, ut obseruentur in ipsa regularia instituta, ne quomodo ibidem, esse poterunt regulares ad usus secularium, aliquatenus convertantur; cum hoc per nos comode fieri non possit, quia proprie nobis non suppetunt facultates, et dicta ecclesia ad dictum monasterium nimium, sit remota: Idcirco nos predicta India, abbatissa, spontanea voluntate nostra, non coacta, nec dolo, nec metu inducta, de consensu, consilio et voluntate nostri conventus, scilicet dominorum, et sororum, nostrarum Matilde, Lauristane, Bertrande de Rochabrana, Dulie de loardo, Aicelene, Bertrande de Massilia, Falcoline Emmanjard de Massilia, Marie Emmanjard priorisse dicte ecclesie, Biatricis Baudouine; et de consensu etiam venerabilis patris Domini Ottonis, episcopi Vapincensis, diocessani nostri, donamus seu conferimus et perpetuo habere concedimus ecclesiam nostram, supradictam, beate Marie de Salarobando, cum omnibus suis pertinentiis, scilicet: decimis, primitiis et oblationibus, terris cultis et incultis, pratis, nemoribus seu defensis, et demum cum omnibus juribus, tam corporalibus, quam incorporalibus, ad dictam ecclesiam, pertinentibus, ad honorem Dⁿⁱ et eius matris virginis gloriose, ordini cartusiansi, et specialiter domui seu monasterio de Bertando, ordinis supradicti, et fratri Durando clari, procuratori generali domus, predicte de Bertando, presentis et recipienti nomine dicte domus, ecclesie, supradictae, et predicti ordinis, et domus, predictae, eiusdem ordinis cartusiansi, in dicta ecclesia monasterium, manerium, sui ordinis constructum et edificatum, que in ipso regulariter vivant et gratum Deo valeant impendere famulatum. Retinemus tamen in dicta ecclesia et eius pertinentiis V^o solidos, singulis annis, in natali Domini, nobis et monasterio nostro imperpetuum, apertandis, solvendis et reddendis, nomine pensionis sive census. Hoc acto specialiter et expresso quod, si aliquo modo contingerat dictum monasterium, de Salarobando dictum census, V^o solidorum, non solvere per biennium, vel triennium, vel ultra, non ab hoc incidatur in ^{commissum} commissum, nec infringatur aliquid de predictis nec infrascriptis; sed solummodo teneatur solvere census tunc temporis preteriti, cum expensis, dampno et interesse. Item quod

ob dictam

et dictam retentionem centis 1^o solidorum, monasterium, fratris Petri de Subripis non
possit nec debeat habere aliquid ultra dictum centum, in dicto monasterio de Sala-
robando, nec in rebus seu juribus ejusdem, nec obedientiam, vel laudimium,
nec visitationem, nec aliquid dominium, seu tenementum, nec aliquid quo unquam
modo dici seu cogitari possit; salvo eo quod de rebus dominabus nostris
actum est, quibus debet, quando vixerint, dictum monasterium, de Salarobando
in necessariis providere. De qua ecclesia, rebus et juribus, et predictis omnibus et
singulis, salvo dicto centis, revertimus nos et monasterium nostrum, et que futu-
ris temporibus loco nostro successerint, et in perpetuum, dictum
x Durandum, nomine domine Helisabat, prioris, et conventus monasterii de
Bartando, et dictum monasterium, et nomine eorum que futuris temporibus ^{hinc} succe-
serint; et damus eidem licentiam auctoritate sua apprehendere possessionem,
vel quasi dicta ecclesia, rerum et jurium, predictorum, omnium et singulorum,
et constituimus nos possidere pro ipso Durando et dicto monasterio de Bartando,
donec possessionem, vel quasi apprehenderit de predictis. Et ex certiorata et ex
certa scientia, nomine nostro et conventus et monasterii nostri et eorum, que
futuris temporibus, loco nostro successerint, renunciamus legi dicenti: « Donationes
ob certas causas ingratitudinis revocari, » et legi dicenti: « Donationem debere
insinuari »; et, ne possemus dicere nos facisse sine justa et legitima causa, nec
inmentam, facisse donationem et juri dicenti: « Delictum persone in dampnum
ecclesie redundare non debere, » et quod « prelati non possit facere deterio-
rem conditionem sue ecclesie »; item, beneficio restitutionis in integrum, ne
possimus dicere in predictis ecclesiam, fore lesam, et exceptioni et juri cano-
nico et civili, quo vel quibus nos et monasterium nostrum, possemus dicere
deceptum, fuisse in aliquo de predictis. Et de mandato nostro et voluntate, domi-
næ Bertranda de Rochabruna, matris nostre, in animam nostram et totius
conventus predicti nostri monasterii de Subripis, juravit predicta omnia universa
et singula in perpetuum, firma et illibata tenere, et non contravenire vel dicere
tactis corporaliter evangelii sanerontes. Quam donationem nos pro-
+ dictus frater Durandus, nomine domus nostre de Bartando predicta et ordinis
nostris cartusienis, accepimus et, de speciali mandato domine Helisabat, prioris
nostræ domus

risse domus nostre predicte de Bartando, et conventus ejusdem, et nomine dictae
 domus, ad predicta omnia complenda, specialiter nos et predictam domum obliga-
 mus et promittimus vobis, Domine Indie, abbatisse, nomine nostro et monasterii
 nostri predicte, per stipulationem, sollempnem, nomine et mandato quo supra,
 in dicta ecclesia monasterium, edificare et construere, in quo moniales et
 domine nostri ordinis cartusienis habitare valeant, et vitam ducere regula-
 rem, et vobis et monasterio vestro dictam pensionem, sive census V^o solidi
 rum turonensium, per vos retentam, et servatam, in ecclesia supradicta
 solvere et reddere, forma et modo predicto, et ad monasterium vestrum, propriis
 expensis dicte ecclesie seu domus de Salarobando vel domus de Bartando
 predicte, oportere seu mitere, annis singulis, die ad hoc superius assignata,
 Actum apud monasterium, predictum de Subripis, in ecclesia sancti Petri, in
 presentia testium subscriptorum, specialiter ad hoc vocatorum, et rogatorum,
 scilicet: Durandi Maurini, capellani dicti monasterii, Antonii, diaconi,
 Johannis ^{Tolani} ^{Garcini}, Jacobi Arnaldi, Arnulfi, Poncii Yvandi. In cujus rei tes-
 timonium, et perpetuam firmitatem habendam, nos predicta abbatisa sigillum
 nostrum apponi fecimus huic carte, et supplicando rogamus venerabilem pa-
 trem nostrum dominum, Otonem, Vapincensem, episcopum, diocesamum, nos-
 trum, et venerabilem patrem dominum, episcopum, Forojuliensem, in cujus
 diocesi dicta ecclesia de Salarobando, sita est, carte presentis et sigillum,
 capituli Forojuliensis, ad majorem firmitatem, et testimonium, rei geste,
 sigilla sua apponent. — Orig. parch. de 36 lignes, haec de 4 sceaus. —
 n^o 77, pag. 82-85. — Bertrand VI, évêque de Fréjus (1256-1267?). —



63

Prévôtés connues de Bertaud. —

1209, 26 Juin. — Mère Raymonde de Mesara

Inventaire des chartes de la maison de Baux. Marseille. 1882

in 8° par le Dr L. Bartholomy. n° 161 page 38. —

23 nov. 1212 — 1215, 13 févr. — Mère Agnès. —

Son nom est dans les chartes de cartulaire, 1212, 23 nov. 1216, 7 nov.

1214 et 1215, 13 février. —

28 Juillet 1218. — Mère Serra ou Sarra. —

Paraît dans une charte de 1218, 18 juillet et dans une autre non
datée. —

26 Juin 1219 — 1222, 27 Juin. — Mère Raymonde de Mesara 2^e fois.

Son nom se voit de nouveau dans trois documents de 1220, 8 oct et

22 nov. 1222, 27 juin. et 1219, 26 Juin. (Bartholomy Invent. n° 193 page 53).

Dans le nécrologe il y a eu 30 déc. St Raimond a priorissa

1223. — Mère Serra ou Sarra 2^e fois.

Reparaît de nouveau en 1223. et dans le nécrologe il y a;

« 9 Aprilis, obitus s^{ae} aedis priorissa. » —

1222. — 1232, 2/avr. — Mère Anne. (La B^e). —

Dans un document non daté « Arnaut Milon accorde à Bertaud la
faculté de faire paître ses troupeaux dans le territoire de la Cluse. » « Il
fit ce don à Anna prieure, en présence de Humbert, prieur du Val St Marie,
et de G. senior, prieur de Durbon. » — L'abbé Guillaume dit que cette
charte est de vers 1235. Ce qui n'est pas vrai; elle est sûrement de
1224 à 1230, car D. Garnier n'est pas prieur de Durbon avant 1226, et
D. Hamblent, qui est prieur du Val St Marie en 1227, a un remplaçant
en 1230. — La donation a donc été faite avant 1230 et après 1224. —

La Mère Anne est morte le 2 février 1232, ditant les Ephemérides (I. 150)

« Vierge d'une très sainte conversation, et d'une charité consommée
envers Dieu et le prochain, ornée du don de prophétie et des miracles. »

Les Annales (IV. 8) racontent la même chose d'après Molin. Le nécrologe de

de Bertaud a les noms de 5 soeurs Anne, mais aucune n'est dite prieure
et elles sont mortes le 21 Avril, le 26 juillet, le 6 sept. le 11 et 30 sept. -
1232, 1^{er} Mai M^e Agathe. — ??

L'abbé Guillaume, dans son cartulaire de Bertaud, donne un document
qu'il date du 1^{er} mai 1262, et dit que le parchemin porte M^o CC^o XX^o XII
(1232), mais que c'est très probablement une erreur du copiste qui aurait
du écrire M^o CC^o XL^o II (1262), parce que Agathe qui y est mentionnée
comme prieure, ne fut prieure qu'après Rambaud qui l'est le 12 Mai
1261, c'est à dire au moins dès octobre 1262. — La raison apportée ne
me paraît pas très forte, Agathe pourrait avoir été deux fois prieure
entre 1232 et 1237 et de 1262 à 1265. — Oubliez une autre du même
nom. — Je mets donc ici Agathe avec un point d'interrogation. —

Sept. 1237 - 1240, sept. — M^e Stephanie. (Stephanie), —
On la trouve 1237, sept. 1237. 1239, 29 Mai, juillet, 25 juillet, 6 nov.
et 1240, sept. — Il y a 4 Stephanie dans le nécrologe, aucune n'est dite
prieure, preuve que celle-ci n'est pas morte en charge. —

1261, 12 Mai. — M^e Rambaud. —

Apparaît comme prieure dans un document du 12 Mai 1261, mais
l'a été peu de temps, et n'est pas morte en charge, car elle réparaît
ensuite comme simple religieuse. — Il a six Rambaud dans
le nécrologe. —

4 oct. 1242 - 1245, 11 Avril. M^e Agathe. —

Et prieure 4 oct. 1242, 1^{er} nov. 1242. — 1243, 21, et 28 juin, 1244, 6 Avril.
et 1245, 11 Avril. — Le nécrologe a deux soeurs Agathe, 18 Aug. et 4 oct.

23 Mars 1248 - 1250, 29 Nov. — M^e Jeanne. —

Et prieurs 1248, 21 mars, 19 et 26 sept. et 7 octobre - 1249, 22 janvier
et 1250, 29 nov. — Dans le nécrologe il y a 7 soeurs du nom de Jeanne.

1260, 31 Mars. — M^e Elisabeth. —

Et citée dans la donation que fait à Bertaud, du monastère de Celle
Rambaud, l'abbé abbate du monastère de St. Pierre de Sourribes, au diocèse
de Gap

De Gap. — Le nécrologe a trois sœurs Elisabeth.

2 oct. 1270 — 1283, 15 Mai, M^{re} Petronille Regarde. —

Et prievre 1270, 2 oct., 1273, 5 sept., 1274, 6 janvier, 1281, 23 nov. et 1283, 25 ^{Mai} Novembre. — Le nécrologe a 9 sœurs Petronille, 1 aut prievre. — La prievre est morte le 22 octobre. — Comme il y a une autre prievre le 25 février 1284, il semble que Petronille Regarde est morte le 22 oct. 1283.

1284, 25 février. — M^{re} Raimbade. —

Le 25 février 1284, Arnaud V de Flotte, chevalier, seigneur de la Roche des Arnauds, se déclare prêt à réparer les dommages qu'il a pu causer à Bertaud. Cette déclaration est faite dans l'église du monastère en présence de la prievre Raimbade, de 10 religieuses, de Pierre de Granolle, vicaire, de 6 frères et de divers témoins. — Une sœur Raimbade est morte prievre le 7 mars, mais reste à savoir si c'est celle-ci ou une des sœurs suivantes. —

1297, 19 février M^{re} Flotte. —

Le 19 février 1297, Olivier II, fils d'Arnaud V de Flotte, seigneur de la Roche des Arnauds, confirme à Bertaud les donations faites par ses prédécesseurs. Y sont nommés le vicaire D. Nicolas et la prievre « Dame Flotte », — qui cessa d'être prievre la même année et n'est pas morte en charge, car elle vient la 1^{re} après la prievre le 16 oct. 1297. — Le nécrologe a 4 religieuses de nom de Flotte, dont une 1^{re} Flotte de la Roche. —

16 oct. 1297 — 1302, 4 Mars, M^{re} Reybade de Montauban. —

Le 16 oct. 1297, rassemblés au chapitre, la prievre Reybade et 46 autres religieuses passent procuration au vicaire D. André de Anproyng et à plusieurs frères pour gérer leurs intérêts.

Le 14 Avril 1299, la même prievre et 26 religieuses ratifient une sentence

sentence arbitrale du 7 dec. 1298 entre Bertaud et les gens de la Roche
des Arnands. —

Le nécrologe a deux priores dont le nom ne paraît pas dans
les chartes, elles sont certainement du 13^e ou du 14^e siècle, Mais
comme on a que le jour de leur mort, il est impossible de dire
en quelle année elles ont gouverné. — Je les mets ici pour
mémoire. —

13 Avril, abt^{ve} S^{te} Willelma priorissa. (Guillelmine.)

30 oct. ob. S^{te} Matelda priorissa. (Mathilde.)

7 Dec. 1323-1328, 20 Avril, M^e Reybaude de Vert. —

En 1297 (16oct.) Sœur Reybaude de Vert est la 38^e sur 45 religieuses.
Le 7 Dec. 1323, Reybaude de Vert prieure, vu les lettres du monastère
« cum monasterium et diversis creditoribus et in multis quantitatibus
pervenisse obligationibus et du consentement de ses religieuses (12) et des
frères (9) donne en emphytéose aux frères Aurore une terre dite à
la duse etc... »

1335, 7 Mai. — M^e Barrace de Barras. —

Le 7 mai 1335, Barthelomy Jausserand donne à la prieure de
Bertaud, Barrace de Barras, et à huit autres religieuses assemblées au
parloir, un pré sit à St. André de la Freyssinouse. —

30 Mars 1348-1351, 20 Janv. — M^{ère} Alaisie. —

Le 30 mars 1348 Alaisie, prieure, donne à ferme pour huit ans,
à noble Etienne de Iene, le domaine de Robieux. Le 20 janvier
1351, intervient un accord entre les parties à ce sujet. Il y a une dizaine
de sœurs Alaisie dans le nécrologe, dont Alaisie de Tarjayot et Alaisie
de la Roche. —

1356, 13 Juin. — M^{re} Philippine de Flotte.

Le 13 Juin 1356, à l'instance de Philipa Flote, prieure, Jean de Roux reconnaît tenir de Bertaud un pré sis au territoire de Gap. — M^{re} Philippine était de la famille des fondateurs, et peut-être de Philippe de la Roche. — Est probablement morte en charge, car on trouve dans le nécrologe « 18 sept. obiit S. Filipa priorissa » —

1365, 5 Janvier. — M^{re} Bertrande.

Le 5 janvier 1365, les religieuses de Bertaud (au nombre de 11, Bertranda priorissa) donnent en emphytéose perpétuelle à Guillaume Martin une terre et un pré à la Cluse etc.. Les deux dernières religieuses sont Helionore de la Roche et Garceude de la Roche. « Helionore » morte le 20 sept. et « Garceude » le 2 février. — L'acte est passé au chapitre et les religieuses sont dites faire la majeure partie de la communauté.

1391, 13 Juin. — M^{re} Isoarde de Sigoyer.

Le 13 juin 1391, Jean Genevieu, de Gap, reconnaît tenir de Bertaud une vigne sis au territoire de Gap, lieu dit Fourtaine, pour 15 tournois et la dime des raisins. — La reconnaissance est faite à Gap en présence de la prieure, Isoarde de Sigoyer, et de plusieurs autres religieuses, dans la maison de noble Guillaume de Montorsier, où les dites dames religieuses habitent. — Comment se fait-il que ces religieuses habitaient alors à Gap dans la maison d'un séculier, probablement parent de quelque moniale? Les religieuses du nom de Montorsier sont nombreuses. Raymonde de Montorsier en 1297 et 1299; Philippine de Montorsier en 1335; Guigone de Montorsier en 1365. trois autres en 1432 etc.. Ce que raconte notre Annaliste à l'année 1393 (VI. 488-89) expliquerait peut-être ce mystère. —

Il dit donc : « que quelques moniales de Bertaud, auxquelles je ne sais qui avait depuis quelques années insinué le scrupule que Clément VIII n'était pas le vrai Pape, considérant leurs supérieurs comme

comme non unis au chef de l'Eglise, refusaient de leur obéir.
Le chapitre général de 1393 leur fit cette dure admonition:
« Parce que les sœurs Alamande, Aynarde, Sibille et Alésia, moniales de Bertaud
ont été longtemps et sont encore des obéissantes au chapitre général et par
suite à leur prieure, nous les déclarons perpétuellement inhabiles à toutes
les charges de l'ordre et privées de voix pour toujours. Néanmoins pour
les fautes commises, tout en usant avec elles de miséricorde, que chacune
dise un psautier. Quelles sachent que si désormais elles ne sont pas
vraiment obéissantes à la prieure, au vicaire et à tout l'ordre, on leur enlè-
vera le voile. » — Sœur Alamande se soumit immédiatement et vécut dans
une telle concorde avec ses compagnes, que vers 1406, elles la choisirent
pour Mère, les censures du chapitre étant levées. — Sœur Aynarde
avait donné de plus grandes marques de constance, pour ne pas dire
d'obstination, je trouve qu'un jour elle avait pris la fuite, mais ou
elle revint aussitôt, ou fut ramené et obtint la remission de la
discipline générale encourue pour être sortie des limites. Elle
persévéra toutefois encore quelques années dans sa manière de voir,
mais enfin vaincue par les raisons des supérieurs, elle vécut en
paix avec ses sœurs. — Étant d'ailleurs très vertueuse, intelligente
et capable, et n'ayant péché que par excès de religion, elle fut nom-
mée prieure malgré elle après la mort d'Alamande, comme nous
le dirons plus loin. Sibille et Alésia véquirent en paix; la première
mourut de la peste avec 10 autres en 1411 — et Alésia survécut tranquille
jusqu'en 1639. — H. D. Leconteux. —

— 1603. — M^e —

Ch. 1603, à sa demande nous faisons miséricorde à la prieure de Ber-
taud. — Quelle est cette prieure? Serait ce encore Hoarde de Sigoyer? —
Le nérologue n'a pas de S^r Hoarde. —

1403-1406. — M^{re} Catherine de Flotte ou de la Roche,
ch. 1403... et nous nommons prieure sœur Catherine de Flotte ou de
la Roche. — ne sait quand elle est morte. Pourrait être parmi les 10
enlevées par la peste en 1410-1411. —

1406-1407, 15 Janv. — M^{re} Alamande. —

Nous avons vu plus haut que notre Amaliste dit que sœur Alam-
ande devint prieure vers 1406. — Plus loin (VII. 283) il ajoute qu'elle
est morte en charge le 15 janvier 1407. Le nécrologe a en effet s^{ur}
Alamanda au 15 janvier, mais ne la dit pas prieure. —

1407-1610, 27 Juillet. — M^{re} Eymarde Argoud,

Notre Amaliste (VII. 282-3) à l'année 1410 dit ce qui suit: « En 1410 sont
morte à Bertaud la prieure Eymarde Argoud et Eléonore de Béthune ancien-
ne, cette dernière est marquée dans les vieux calendriers de la maison
au 10 août, et la prieure au 27 juillet. Neuf autres personnes de la
maison les ont suivies. La carte de chapitre de 1411 en parle en ces termes:
« Et morte sœur Eléonore, mariée à Bertaud, avec neuf autres personnes
de l'ordre décédées cette année dans la même maison, elles ont un tricenaire »
Le même événement est accordé à la prieure Eymarde, dont l'obit est noté
un peu avant dans la même carte. Nous avons vu tout plus haut
à l'année 1373, que la dite Eymarde avait excité un peu de trouble par son
obit pour son attachement au Pape Romain, contre Clément VII,
mais éclairée et aidée par ses supérieurs elle revint à de meilleurs
sentiments et devint un modèle de modestie et d'humilité. Aussi
la prieure, mère Alamande, étant décédée le 15 janvier 1407, les
religieuses à l'unanimité choisirent sœur Eymarde pour lui succéder.
Elle résista d'abord, mais les supérieures lui dirent d'obéir à la volonté
de Dieu. — Un chartreux, son cousin, lui écrivit une longue lettre qui
est un véritable traité sur la manière de bien gouverner et de s'occuper
tout en travaillant à devenir parfait. — Le chartreux est O. François
Vanel

de Villeneuve. Le 18 oct. 1632, les religieuses au nombre de 13 cénobites en chapitre donnent en emphytéose à Pierre & Genevès, de Gap, deux terres situées à Gap, moyennant loffrandes d'usage, la dime double et un gros de cens annuel. — Le 10 août 1635, autre emphytéose de la grange dite la forêt de Rabouat. — Dans les deux documents la prieure est Antoinette de Montorcier, la sacristine Marguerite de Montorcier, et Guigonette de Montorcier. —

ch. 1640. Il n'est pas fait mention de la prieure. Comme les parents de Jeanne Jeannette Bruy ne lui ont pas procuré une autre maison, ~~selon~~ qu'ils l'ont promis aux Pères; qu'on la renvoie en prison comme auparavant. Elle est avec les autres en 1632, mais non en 1635, et morte en ch. 1656. Le cart. de 1461 fait mention de la prieure et n'en nomme pas d'autre, de sorte que je suppose qu'il n'y a rien. —

ch. 1643. Prieure de Bartaudi fit m. — Mère Antoinette a en son lieu 15 ou 16 aut. —

ch. 1659, obit s^r Antonie de Montecorario (de Montorcier) moniales et qu'on en prieur de Bartaudi. —

1643 —

M^{re} Marguerite d'Avançon. —

ch. 1643... et nous nommons prieure de ladite maison (Bartaudi) sœur Marguerite de l'Avançon (sic) professe de la maison. —

ch. 1645. Nous enjoignons à s^r Pierre Lallier, procureur de Chartreuse, de se rendre pendant l'année, aussitôt qu'il le pourra commodément, aux chartreuses de Bartaud et de Duobon, qu'il verra personnellement les biens et les limites avec les nobles du pays et autres personnes de deux états: pour l'honneur de Dieu et le bien commun des deux maisons qu'il s'ingérera très soigneusement si les limites d'icelles maisons, prouvées par beaucoup, peut être commodément conduites à un effet digne de leur usage afin que le chapitre prochain, très bien informé, puisse délibérer avec sagesse sur cette union. — Le dit procureur n'eut pas le temps d'y aller, car le chapitre suivant a ce qui suit. ch. 1646. Nous confirmons la

commission

commission donnée l'année dernière au P. D. Pierre Lallier, procureur
de chartreuse, de visiter et bien examiner les lieux monastiques et immen-
sables, les limites et appartenances de Bertand et de Durbon, lui
enjoignant d'exécuter au plus tôt la dite commission. Sur ce que
le vicaire de Bertand demande de Durbon, nous confions audit Pierre
Lallier de faire justice, après en avoir entendu les parties. —

Le 3 Avril 1666, Les religieuses de Bertand réunies en chapitre,
au nombre de douze, Marguerite d'Avançon, abbatrice, avaient
donné en emphytéose à Etienne Gilbert, de Montmout, des terres
sises audit Montmout etc. Cet acte fut approuvé par le chapitre
de 1666 (16 Mai), D. Pierre Lallier a-t-il exécuté sa commission ?

C'est peu probable, car l'incendie de Bertand eut lieu entre mai et juillet 1666.

Le 13 juillet 1666, le gouverneur de Dauphiné prend les religieuses de
Bertand et leurs lieux sous la sauvegarde delphinale. Et cela à la requête
des dites religieuses (requête qui devait être plusieurs jours avant le 13 juillet)
et dans laquelle elles exposent qu'elles ont vu leur monastère ayant été brûlé,
elles sont à Gap dans une pauvre maison qui leur appartient, y
vivant misérablement en mendiant. — L'ordre des chartreux,
chargé de leur salut d'âmes, a décidé de les transférer à Durbon,
jusqu'à ce que l'ordre et le chapitre général ait plus à plein
réfléchi sur leur compte... etc. » Les dernières paroles font croire

qu'elles seront peu restées à Gap, où elles se trouvaient si mal logées,
et seront allées à Durbon peu après. — Le chapitre de 1667 ne dit rien,
celui de 1668 dit: « nous enjoignons au P. D. Pierre Lallier de se rendre
au plus tôt à Durbon, pour y faire la visite, y nommer un procureur
et disposer pour le mieux tout ce qu'il y a à faire au temporel et
au spirituel. » — Le chapitre de 1669 ne parle plus du vicair de Bertand,
mais nomme procureur de Durbon, D. Pierre de Metz, qui en est vicair,
le même qui un peu avant l'incendie de Bertand en était vicair
le 3 Avril 1666. — D. Charvet fait les réflexions suivantes: « Au chapitre de
1669, il n'est pas question de Bertand; à celui de 1650, on ne parle que de
la prière

75

la priore, celui de 1457, ne dit rien de l'incendie de l'autre, et celui de 1458 et suivants nomment seulement la priore, de sorte qu'on ne peut arguer que les religieuses étaient déjà sous la direction, du prieur de Durbon. & H. de Chauvet. — Et en effet la carte du chapitre de 1457, dit positivement qu'elles sont à Durbon. — ch. 1457. Piori d. Durbonis nos, fit nra. Il sera répondu en particulier à la priore et à la communauté de moniales, hospitalières là (à Durbon) provisoirement, sur les choses sur lesquelles elles demandent à être informées. (Ibidem ad tempus hospitantes). Donc sûrement au chapitre de 1457 les religieuses de Bertaud sont à Durbon, et il est probable qu'elles y sont allées peu après l'incendie de leur maison, qui était vieille et tombant en ruine a du être réduite au plus misérable état. On lit en effet dans la sauvegarde de Dauphin Louis, plus tard Louis XI, de 7 juillet 1649; nous avons reçu une supplication des religieuses de Bertaud // contenant que, comme par malheur ledit monastère, par fortune de feu, ait été brûlé, art et détruit, avec tous leurs meubles que d'iceux estoient; et il soit ainsi que, pour le recouvrement de leurs rentes, cens, portions, droiz et revenus appartenant audit monastère dont les lettres, chartes, papiers et enseignements qu'elles en avoient, ont été brûlés et arrez par ledit feu et ainsi, comme on le voit la ruine estait complète.

ch. 1454. Piori d. Durbonis nos, fit nra. Nous confirmons au prieur de l'abbaye de Vézelay, et au prieur de castres en dénommant du chapitre de Paris par la dite maison, et ayent vue qui est voir et entendre ce qui est à entendre qu'ils concluent avec ce qui concerne l'état de la maison et la paix des moniales qui y résident, et don les informations à ces dames par le chapitre général. — ch. 1458. Piori d. Durbonis nos, fit nra. Nous défendons expressément à la priore des moniales de Bertaud, résidant comme hôte dans ladite maison, de recevoir aucune jeune fille à l'habit de l'ordre ni de tenir aucune en habit séculier. Nous faisons à plus forte raison la même défense au prieur de Durbon, lui mandant de se conformer à la volonté du chapitre général. — ch. 1459. nous confirmons la défense faite à la priore des moniales de Bertaud résidant dans la dite maison.

dite maison de Durbon, de recevoir aucune jeune fille à l'habit de l'ordre
et de tenir aucune en habit séculier, et nous voulans quelle soit inviolable-
ment observée, Et comme nous avons compris que ladite prioresse
a retenu et retient encore une jeune fille en habit séculier, nous lui
commandons de la renvoyer immédiatement à ses parents, sinon
qu'elle soit fait hors de son siège jusqu'à ce quelle ait obéi.
Si les fondateurs de Bertaud avec les parents des moniales veulent
restaurer ladite maison, il faut au chapitre général que les religieuses
s'y transportent et qu'elles reçoivent les filles qu'elles pourront entretenir.
Il pourrait se faire que cette prioresse un peu tenace ait été remplacée
par après. — ch. 1460. Indee qui écrivait la prioresse et les moniales de
Bertaud, habitant à Durbon, le prieur de cette dernière maison, leur fera
connaître l'intention du chapitre général. —

Dans les chartes du chapitre de 1463 à 1473 il y a : « Priorissa d'Ber-
tandi non sit nua. » De sorte qu'on serait porté à croire que Marguerite
d'Avançon a été prioresse de 1463 à 1473 — mais l'abbé Guillaume
met la suite ante en 1468. — Il a dû voir cela dans les archives. —
Ne pouvant le contredire, je l'accepte sous toute réserve. —

« Obiit 14 Mars Soror Margarita de Sto Marcello » dit l'hierologe.
Monsieur Roman ajoute cette note : « Marguerite de saint-Marcel, fille
de Tracy, coseigneur d'Avançon, Valserres et Piégut paraît dans les
chartes de Bertaud de 1438 à 1466 sous le nom de Marguerite d'Avançon.
C'est bien notre prioresse, qu'il n'est pas aisé de reconnaître dans
les chartes du chapitre général. — La charte de 1447 a l'edit de S^{te} Marguerite
de Montorsier, celle de 1459 une autre Marguerite de Montorsier. —
Enfin ch. 1475. obiit S^{te} Margarita de Monte Orsello monialis d' Bertandi.
Il n'est pas possible que ce soit une troisième Marguerite de Montorsier,
car il n'y en avait pas plus d'une. S^{te} Marguerite de saint-Marcello » notre
prieoresse qui serait morte le 4 mars 1475, simple religieuse.
Je ne vois ^{pas} comment arranger les choses autrement. —

Jour, 1462-1473. — M^{re} Guigonette de Montorcier. —

L'abbé Guillaume dit donc que Guigonette de Montorcier est prievre en 1462. — Elle parait dans les chartes citées plus haut de 1432, 1435 et de 1466. — En 1463. nous confirmons la défense faite à la prievre de Bertaud de recevoir aucune fille dans la maison de Durbon, ordonné plus strictement au prievre dudit Durbon, et à la dite prievre, sous peine de suspension de leur office, de recevoir aucune fille contre la dite défense, de quelque manière que ce soit; parce que la dite maison de Durbon n'est pas destinée pour l'habitation des moniales.

On voit que depuis plus de 30 ans elles vivaient à Durbon, provisoirement et sans clôture, probablement dans l'hôtellerie, ou dans quelque autre coin du monastère. — C'était peu régulier et non sans inconvénient. Le chapitre de 1465 règle enfin cette affaire de la manière suivante: —

En 1465. — La maison des moniales de Bertaud en ruine depuis longtemps (19 ans), inhabitable et sans espoir de réparation, à l'instance des nobles du pays, nous limitons à la maison de Durbon, où les moniales dudit Bertaud ont habité depuis l'incendie fortuit de leur maison, nous limitons donc avec tous les biens meubles et immeubles, ses droits et ses revenus. — En effet l'expérience prouve que les deux maisons ainsi unies se trouveront mieux et pourront se soutenir mutuellement. Les biens des deux maisons seront communs aux moines et aux moniales habitant audit Durbon. — Toutefois à cause de cette union nous ne voulons pas que Durbon perde son nom ou soit appelé maison de moniales, mais garde sa dignité de prievre et qu'il y ait toujours un prievre et une prievre des moniales de Bertaud. Nous enjoignons au prievre de la dite maison de l'accommoder au plus tôt et autant qu'il sera possible, en habitation de moniales, en faisant les clôtures et autres choses nécessaires selon la coutume des autres maisons de moniales. Le prievre actuel et ceux qui viendront après lui auront la charge des âmes des moniales et leur service de vicaires, à moins que pour raisons particulières le chapitre général

général n'en décide autrement. Nous fixons le nombre des religieuses à 14, y compris la prieure, car vu leur pauvreté ce nombre nous paraît suffisant. — Quelles ne dépassent jamais ce nombre ainsi fixé par nous, et quelles ne cèdent aux importunités de n'importe quel noble ou autre, en recevant des filles pour les instruire, ou en tenant d'aut le monastère en attendant qu'il y ait une place vacante, ce que nous défendons absolument. — Quelles n'importunent ni le R. P. Père, ni le chapitre général pour obtenir des permissions à ce sujet.

La situation ainsi réglée, la communauté marcha bien. —
An. 1468. Pas mis en garde à la prieure de Bertaud; quelle prouva patience pour le moment au sujet de la demande. — An. 1469 Pas mis à la prieure de Bertaud. Quelle retint au prieur de Montreuil le livre de la vie de St. Honoré, et la sauva. —

An. 1472. Pas mis à la prieure de Bertaud, nous absolvons de son office la souprieure et nous nommons souprieure sœur Marguerite de Fontemouille de la dite maison. — An. 1473. nous faisons mis en garde à la prieure de Bertaud... et que la prieure dépose avec l'office de souprieure à la volonté de l'ordre. —

An. 1479. d'ut St. Guignon de Monte Ororio monialis de Bertaud. Il n'est pas dit quelle a été prieure. — de même pour Marguerite d'Aranson, ou de St. Marcell, qui l'a été. —

1473-1478. — M^{re} Marguerite de la Font de Savines. de Lafont dit d'autres.
An. 1473... et nous nommons prieure de la dite maison, sœur Marguerite de Font (de la Font) souprieure. —

An. 1478. A la très grande instance nous faisons mis en garde à la prieure de Bertaud. — Elle récut encore jusqu'en 1515 ou 1516. —
An. 1516. d'ut sœur Marguerite de Font monialis professa de Dubois, que d'ut fut prieure de l'ip. h. s. d'après. —

1478-1504. — M^e Georgette de Saint André, —

Ch. 1478. et nous nommâmes prieure et de ladite maison sœur Georgette de Saint-André moniale professe de ladite maison. —

Ch. 1504. Met fait misericorde à la prieure de Bertand. — De 1478 à 1506 les cartes du chapitre n'ont pas autre chose que ce qui suit: « Prieure de Bertand non fit ma. » — Preuve que la maison marchait bien, car le chapitre qui ne fait jamais de compléments, ne se gêne pas pour réformer les abus quand il y en a. —

Ch. 1524. obit sœur Georgina de Sancto Andrea moniale professa de Bertandi, que alias fuit priorissa ipsius S., habens nuntiam de Sta Maria in provincia Provincia. —

1504 - 1532. — M^e Huguette Putrain. —

Ch. 1504... nous nommâmes prieure de Bertand sœur Huguetan, Poytine (sic) moniale professe de ladite maison. Qui, observe infilliblement les ordonnances des visiteurs, que nous confirmons et ratifions. —

Ch. 1507. Met misericorde à la prieure de Bertand. Pour la célébration de certains fêtes, qu'il est de mandant, qu'il est de conformement à l'ordre. —

Ch. 1508. Prieur de Darbois non fit ma. — En descendant de chapitre au prandant l'année au moins avant St-Michel, que les visiteurs ordinaires visitent ladite maison avec plein pouvoir du chapitre général, défendant qu'aucune moniale soit reçue avant la prochaine visite. —

Ch. 1515. — Il y a changement de prieur à Darbois. — Après avoir entendu la relation des visiteurs de la province, nous défendons de recevoir désormais des moniales au delà de nombre de 22, les ressources ne permettant pas de s'entretenir davantage. — Ce ne sont tout de même plus les 14 de 1465. on voit qu'elles avaient gagné petit à petit. —

Dans les cartes du chapitre de 1515 à 1532 Prieure de Bertand non fit ma.

Ch. 1532. Met fait misericorde à la prieure de Bertand à cause de la grande vieillesse et à son instante demande. —

Ch. 1535. obit sœur Huguetta Putrain (sic) moniale professa et sœur priorissa

priorissa d'Berlandi, quae 66 annis laudabiliter vixit in ordine.
L'abbé Guillaume dome comme prieure en 1513 sous Judith - en
1515-1516 s^{te} Huquette Patrain - en 1531 s^{te} Jeanne Marquet. - s^{te} Judith
et s^{te} Jeanne Marquet sont fausses. - s^{te} Huquette Patrain a été prieure
de 1504 à 1532. -

1532-1551, 25 Mars. - M^{re} Claude Guiffrey. -

Ch. 1532... nous nommâmes prieure de Berland sous Claude Guiffrey (sic)
professe et sacristaine de la maison. -

Ch. 1541. Pierre d'Arbonis nous fit m^{re} nous exhortons v. Richard Rogny, hôte
à Arbon, en usant de l'autorité qui lui a été accordé de haut, de s'employer
à exposer aux moniales, épouses de Christ, la parole de Dieu et tout
ce qui peut contribuer à leur édification et à leur avancement
spirituel; du conseil et du contentement de son présent. ->

v. Richard Rogny, profès de Paris, procureur à Bellary 1510; prieur de l'abbaye
1528 son peuple d'un an; v. de Paris à Eugny comme procureur 1530.
1534. en 1532 et mis en prison pour avoir calomnié un confrère. -
v. de Eugny au v. St. Georges 1534; du v. St. Georges à Loyes 1536
et procureur à Arbon, 1539 à 1542. - l'ignora ce qu'il est entré
dans. - Dans les chartes du chapitre de 1532 à 1551. Priorissa
d'Berlandi nous fit m^{re}. M^{re} Claude est morte en charge le 25
Mars 1551. -

Ch. 1551. obit s^{ra} d'audia Guiffrey (sic) professe et priorissa d'Berlandi
quae 52 annis laudabiliter vixit in ordine, et obit 25 Martii
habens m^{re} de B^{te} Mariae post tot. an. -

1551-15... M^{re} Marguerite Requiert. -

Ch. 1551. Priorissa d' monialium Berlandi nous fit m^{re}. - fut donc elle
nommée après la mort de M^{re} Claude. -

Ch. 1556. Priorissa d'Berlandi nous fit m^{re}. Nous lui accordâmes et à ses relig.
-ieuses la permission de célébrer la fête de Ste Anne avec les autres, selon
leur demande.

49
leur demande. — ch. 1559. Priorissa d^e Bertaudi non fit mia. Que soient
Louise Marcella soit souprieuse, et Marguerite Allemay, cellaig^e
ch. 1569. Nous défendons au prieur & de Darbois, au vicaire de Prémol,
et aux prieures des moniales de Prémol et de Bertaud de recevoir aucune
moniale si ce n'est selon la forme du conseil de l'entre, et avec la
permission du chapitre général ou du R^e Père, et d'introduire des
jeunes filles pour les instruire avec espoir de future réception, ou
autrement, et cela sous peine d'absolution pour les officiers, et de
discipline générale pour les autres personnes de l'ordre; de l'écarter
invalides et vaines les réceptions faites auparavant selon l'observation
des dites prescriptions. — J'ai oublié de dire que plusieurs fois le chapitre
général avait déjà fait des dépenses semblables, en 1547. — En 1554 il nomma deux
visitans pour aller examiner soigneusement quel'étaient les revenus des
dites moniales et en 1556 il fixa ainsi le nombre de religieuses que
peuvent avoir les maisons suivantes; Salottes 30; Polétains 20;
Melay, Prémol et Bertaud 24. — Je ne sais en quelle année
M^{re} Marguerite a cessé d'être prieure; elle est morte simple religieuse
ch. 1577. obittoror Margarita Requiere professa et olim priorissa
d^e Bertaudi. —

déjà 1573 — 1584, 6 Nov. — M^{re} Antoinette de Grinde. —
d'après l'abbé Guillaume est déjà prieure en 1573. —
ch. 1574. Priorissa d^e Bertaudi non fit mia. Nous l'exhortons dans le ^{triquant}
elle et ses filles dans le Christ et ses sacrements, de vivre si humblement et
religieusement, que l'ordre n'ait pas à se plaindre d'elle. Pour le
jour de la Pentecôte, si c'est possible, qu'elles appellent au presche
qui en vertu des indulgences de l'ouverain Pontif puissent les absoudre
pleinement au for de la conscience, et leur administrer la sainte
Eucharistie. — Aux chapitres de 1575 et 1576 il y a un vicair pour Bertaud.
«vicario d^e Bertaudi non fit mia.» Quel est ce vicair et pour quelle raison?

raison leur a-t-on donné un vicaire pendant deux ans ?

ch. 1577. Prieur de Bertaudi nous fit mra. Nous l'exhortons dans le Seigneur à être d'un esprit fort et viril, qu'elle encourage ses filles, et qu'elle ne fasse rien d'important sans le conseil du prieur de Durbon. —

ch. 1579. Prieur de Bertaudi nous fit mra. Aussitôt après la réception de la carte de chapitre, que le prieur, avec le conseil de la prieure, nomme une cellérierie qui ait le soin de ce qui concerne son office, et garde les clefs. — Le même chapitre de 1579 nomme prieur de Durbon P. Michel Bouchet vicaire de Pierre Chatelet, et lui dit de continuer à exercer son office de vicaire, jusqu'à ce que le R^e Père lui dise de partir pour Durbon.

Le Roy v. Tot. Caput Mère Artaud e seroit morte le 6 nov. 1585, ce qui n'est pas possible, puisque l'on dit et dans la carte de 1585, si la date du 6 nov. est exacte, elle est ^{morte} en 1586, 6 nov. —

ch. 1585. obit soror Artaud de Grande monialit professa et prioritella d^e Bertaudi. La même Tot. Caput dit d'elle : « ejus meritis Dominus ab hoc etiam domuniq^{ue} convertavit illam, obit cum opinione magna beatitudinis 1585, 6 nov. » — A cause de ses mérites Dieu préleva sa maison des hérétiques. — Elle est morte avec l'opinion d'une grande sainte. 614

1585-1601. — M^{re} Jeanne de France. —

ch. 1585. La Suprieure de Bertaud, nommée Jeanne de France, nous la nommons prieure. Nous l'exhortons dans le Seigneur à exercer son office d'un bon esprit. Nous l'avertissons et nous lui défendons de solliciter pour elle-même ou de permettre qu'on sollicite ^{pour elle} elle pour recevoir des moniales, ou même des jeunes filles pour apprendre à dire l'office. Nous défendons même au R^e Père de donner pareille permission à quiconque le fait. —

ch. 1586. Prieur de Bertaudi nous fit mra. Nous le prions de mettre en Dieu toute sa confiance, pour le malin, et les personnes qui lui ont enlevés, par ce temps si troublé. Après avoir reçu la carte de chapitre nous lui mandons

mandons de chasser immédiatement de Durbon la sœur Antoinette de
Briando, et de ne pas permettre qu'on lui serve quicquid de la
maison. Nous défendons à sœur Françoise de Chelles, que nous
nommons sacristine, de tenir chez elle la dite sœur Antoinette,
de l'entretenir ou de permettre qu'elle y aille. Nous voulons en outre
que les deux novices moniales, qui sont en probation depuis long-
temps sans un mois professeur expresse, selon le décret de saint Isidore,
concile de Trente, ou qu'on les fasse sortir de la maison, et qu'on ne
leur donne pas de quoi vivre. En attendant que la prieure ne permette en
aucune façon de couper des bois sans le consentement exprès du R. Père,
que la prieure exerce l'office de cellierière, ou par elle-même, ou par
une autre personne de l'ordre ou séculière, jus qu'à ce qu'il en soit
ordonné autrement, et qu'en tout ce qui vient être dit elle ne défaille
pas, si elle veut éviter les peines de Dieu et de l'ordre.

ch. 1587. Priorissæ d. Bartaudi non sit mia. Quelle ne manque pas d'observer
ce que le chapitre a ordonné l'année dernière, si elle veut fuir la colere
de Dieu et les peines du dernier jugement. Nous nommons prieure de
Durbon, D. Gérard Janvier, profès de chœur, mais qu'il attende
que le tumulte des guerres ait cessé pour s'y rendre. En attendant
que le procureur administre les biens de la maison avec libéralité
et la fidélité qu'il a montrés auparavant. Il est fort douteux que
ledit D. Gérard ait pu se rendre à Durbon, car au chapitre suivant il est dit
Rector de Currière, On lui donne comme successeur à Durbon, D. Talquet
Baudement, vicaire de Villeneuve, auquel on dit qu'il peut rester à Ville-
neuve tant que la guerre n'aura pas cessé. — ch. 1588. Priorissæ d.
Bartaudi non sit mia. Quelle tienne avec ordonnances faites
par le chapitre général les années précédentes. —

ch. 1589. Priorissæ d. Bartaudi non sit mia. Que la novice novice
fasse profession dans les trois mois, si la conversation, le mérite, ou
qu'on la renvoie. — ch. 1590. Est fait misericorde au prieur de Durbon
Le R. Père y pourroit grand les moniales de la dite maison, se moient
— est de parole

ront, de parole et de fait, prêtés à recevoir la réforme de la clôture, de la vie commune et de la discipline régulière. En attendant nous prions le procureur, qui a bien commencé, d'agir fidèlement et virilement et de conserver les affaires et les biens de la maison, jusque à ce que Dieu, par l'ordre, en dispose autrement. Prieur de Bortaud non fit mia. — En 1591 il n'est pas parlé de Durban, il y a seulement // Prieur de Bortaud non fit mia. —

Ch. 1592. Il sera pourvu à la maison de Durban, quand les moniales se montreront, de parole et de fait, prêtés à recevoir ~~la~~ la clôture, et la vie commune selon leur pouvoir. — Prieur de Bortaud non fit mia. — C'est la dernière fois qu'il est fait mention de la prieur de Bortaud. Durette il n'y en ait plus que trois ou quatre religieuses. Noter que jusqu'à la fin la prieur a été dite // prieur de Bortaud //, et non de Durban. — Ch. 1593. La maison de Durban, sera pourvue d'un prieur et d'un vicaire quand les moniales se montreront, de parole et de fait, prêtés à recevoir la clôture et la vie commune selon leur pouvoir. A ces fins des commissaires, nommés par le R. Père, visiteront la maison pendant l'année. — Ch. 1594. La maison de Durban, sera pourvue d'un prieur et d'un vicaire quand les moniales se montreront, de parole et de fait, prêtés à recevoir la clôture et la vie commune selon leur pouvoir. A ces fins le vicaire de la province visitera la maison. Il faut avouer qu'elles étoient ténues ces quelques vieilles. Aussi étoit la fin d'une fin peu glorieuse. —

Ch. 1595. Les visiteurs de la province pourrout à la maison de Durban, le plus tôt possible, selon leur prudence. — D. Jacques Demys fut nommé prieur. Les chartes suivantes ne disent plus rien de Bortaud. La dernière prieur est morte avant le chapitre de 1601. —

Ch. 1601. Ch. d'Honoré Joann de France prieur de Durban. — Sœur Anne de la Loue étoit morte en 1597. Il ne restoit plus que sœur Quercie Barancelli qui alla mourir à Primol le 6 Aout 1626, et ch. 1627. —

13
Voici ce que Charronnet, dans sa notice sur Durbon, de la fin du XVII^e siècle :

« Les soixante premières années (du 16^e siècle) s'étaient écoulées dans nos pays sans incidents bien notables, quand les cris de l'hérésie retentirent dans les villes et les campagnes. Les guerres de religion commencent dans le Gapençais en 1560, et durèrent presque sans interruption jusqu'en 1594. M. Théodore Gautier, qui s'est occupé spécialement de l'histoire du XVI^e siècle, prétend que pendant la lutte, la chartreuse (à Durbon) ne fut pas inquiétée. J'aurais vivement désiré être de même avis que cet honorable historien; mais, par malheur, il n'en peut être ainsi, et de nombreux passages tirés de mémoires manuscrits que M. Gautier pourrait aisément consulter, prouvent qu'à diverses reprises Durbon fut razzagé comme tout d'autres établissements religieux. — « D'abord, nous dit Turonis, dans l'une de ces centaines de consultations qu'en sa qualité de procureur il écrivit pour la maison, les ennemis personnels du couvent n'eurent garde de manquer l'occasion. La haine des de Flotte persistait; Reynaud de Montaubert, sieur de Ricobel, sur le commencement des troubles, fit assassiner le prieur de Durbon par des gens masqués, piller l'église et le couvent et enlever jusqu'aux bagues des religieuses; de tout quoi il fut porté plainte à la cour en 1564. » — (D. Pierre Jaquier, prieur de Durbon en 1526, fut tué dans l'église, qui avait fait rebâtir, le 9 janvier 1550, par les hérétiques, plutôt, comme veulent d'autres, par des gens mal disposés envers le monastère. Il succomba à genoux devant l'autel du 1^{er} sacrement. « construxit a fundamentis ecclesiam, ubi trucidatus a quibusdam hereticis, vel ut alii vident a male affectis hominibus, genuflexus ante altaris sacramentum, occubuit anno 1550, die 9 Januarii. » et antiquis hujus monumentis. Eph. I. 38. — Voilà qui confirme singulièrement le récit de Turonis.) Je reprends Charronnet. « Dans la suite des troubles, Jean Flotte tempérait de la plupart des biens de la maison. L'acte de 1571 contient ces mots: « Noy ont maintenant aucun prieur constant les troubles. » et ailleurs: « Cette trais-

l'action fut passée dans le XVI^e siècle, c'est-à-dire dans un temps où la charité était opprimée par les ennemis de la religion, » dans un mémoire écrit en 1573, les religieux disent qu'ils ont été pillés, brûlés et razzés, voici en core, d'une manière sommaire et d'après les paroles des moines eux-mêmes, l'histoire des malheurs du couvent: « Le monastère fut plusieurs fois pillé et ravagé; les religieux et religieuses furent en proie aux mauvais traitements et aux excès les plus violents; les frères et les domestiques commis à la garde des troupeaux et des terres étaient battus, et quelques uns mis à mort; le bétail était enlevé; ses mains meurtrières furent portées jusque dans le doctre, les moines cruellement frappés, les religieuses dispersées et massacrées, à la réserve de la sœur ^{françoise} Thérèse de baronschis. » (Je n'ai rien qui prouve que des religieuses aient été massacrées; de 1565 à 1601 le nécrologe de l'ordre en a 13.)

Parmi les ennemis de Durbon, outre ceux que nous avons nommés plus haut, il faut compter encore le sieur d'Aurouge et le capitaine Furmeyer. Ils pillèrent le couvent, saisirent ses revenus, s'emparèrent de sa juridiction, et les religieux, menacés de mort, s'enfuirent plusieurs fois à la hâte, à pied, dans un coin de la province. Ils revenaient quand l'orage était passé. Un mémoire rédigé vers l'an 1600 s'exprime ainsi: « L'économus et ceux du monastère étaient absents et n'osaient faire résidence actuelle; et, à l'occasion des guerres civiles, n'osaient dire un mot, principalement parce que la plupart des lieux circonvoisins sont de la religion prétendue réformée. » Les suites répétées sont difficiles à préciser quant aux dates; les documents que nous avons sous les yeux ne nous permettent pas de le faire, d'ailleurs incontestable etc. » — Noter que Charonnet n'est pas le même pour les religieux. — J'ai fait remarquer plus haut que le prieur nommé à Durbon par le chapitre de 1579 et averti de ne se rendre à son poste que lorsque le R. Père Général lui en fera. De même en 1587 et 1588 — ce qui ^{supplé}

suppose que la maison a été sans prieur à plusieurs reprises. —

Le même charbonnet dit à propos des religieuses : « En 1583 les religieuses se réunissaient encore en chapitre ; en 1595 elles sont encore au courant, et en 1599, d'après un acte authentique, elles y résident encore au nombre de deux. Cette année là, l'évêque de Gap faisait la tournée pastorale. Arrivé à St-Julien, Beauchêne, il manda Leprieur de Durbon et se plaignit que religieuses et religieuses habitaient sous le même toit, ce qui est contraire aux intentions des fondateurs ; il ordonna qu'on se séparât dans les six mois. Leprieur, après quelques observations, répondit qu'on obéirait. Les six mois furent bien un peu dépassés, mais enfin, la seule religieuse qui fut encore vivante en 1601, sœur Lucrèce, fut transférée, le 4 mars, au monastère de Prémol.

Le monastère de Bartaud cessa donc complètement d'exister ce jour là, et Durbon se hâta d'unir à ses possessions tous les biens de cet ancien monastère. — Sœur Lucrèce, cependant, regardait la maison comme vivant toujours, et traitait de spoliation l'acte des chartreux. Elle réussit à décider trois religieuses à venir à elle pour réclamer le droit de rentrer en possession des biens de la chartreuse. Dans les années 1606 et 1607, des huissiers présentèrent au prieur des sommations et autres actes pour le forcer à remettre ces biens aux quatre religieuses ; enfin ces dernières se rendirent au parlement. Dans la requête sœur Lucrèce nous apprend qu'elle est religieuse depuis quarante six ans ; que l'autorité du lieu de Durbon, la mort ou l'absence des autres religieuses l'avaient laissée seule, et qu'elle s'était retirée pour quelque temps à Prémol, attendant pour rentrer la venue de quelques dames qui lui tiendraient compagnie. Ces dames elles les a trouvées, et elle demande à rentrer en possession de la chartreuse. Le parlement cita le prieur de Durbon à comparaître pour le mois d'avril 1607. — c'est tout ce que

ce que nous savons du procès. Est-il lieu? fut-il abandonné?
Nous l'ignorons; mais nous pouvons affirmer que, depuis
cette époque, il n'y eut de religieuses ni à Bertand, ni à
Durlon, et que les chartres possédèrent sans conteste, jus-
qu'en 1796, tous les biens qui avaient appartenu à
Bertand. 27 —

Vicaires connus de Bertaud. —

Nota. — Les confesseurs de nos moniales ne prirent le nom de vicaire que vers 1280. — Primitivement elles étaient dirigées par des prêtres séculiers qu'elles recevaient sous le nom de clercs rendus. Il est assez difficile de préciser quelles étaient les obligations de ces prêtres qu'on appelait aussi chapelains (*capellani*). Ce fut vers 1260 que l'ordre se crut obligé, pour le bien des dites religieuses, de leur donner un religieux chartreux pour supérieur. — Il porta pendant 20 ans le nom de prieur, qui ne plaisait pas, fut changé en celui de vicaire. — Bertaud a eu, comme nous allons le voir, des chapelains, des prieurs et des vicaires. —

23 Nov. 1212 — 1248, 23 Mars. — Jacques d'Aubessagne prêtre et

Le premier prêtre de Bertaud qui paraît dans ces documents est Jacques, qu'il le 23 nov. 1212, et dit « novice de la dite maison, et reçoit une donation par ordre de la prieure Agnes » J. sacerdos, qui tunc erat novicius predictae domus, qui, jussu priorisse domine Agnes, in manu sua, et ratum et firmius habebatur, donum istud recepit. — Dans une autre donation du 17 février 1215, on trouve deux prêtres de Bertaud Pierre et Jacques « prêtres ip[s]ius domus: Pe. sacerdos, Ja. sacerdos... » — Les deux mêmes reparaissent dans un acte du 19 juillet 1218. — Puis il n'est plus question de Pierre qui était probablement antérieur à Jacques. Le nécrologe a au 21 avril et au 2 mai, deux frères Pierre, prêtres « Fr. Petrus, sacerdos » Dans un document du 17 sept. 1215 on trouve Tuge prêtre de Bertaud « in presentia testium: Vi. Judicis, presbiteri Bertaudi... » J'aurait ce une erreur? Je ne sais. — Jacques prêtre reparaît en 1220, 22 nov. et 1222, 27 juin. — Un acte est passé en 1226 en présence de « Jacques et Guigues prêtres » (*in presentia... et Jac. et Guigoni sacerdotibus (sic)*) Dans le nécrologe « Fr. Guigonus sacerdos » est mort

mort le 17 Mai. — En 1228, 25 Juin, un acte est fait // in presentia tes-
tium: ... Jacobi de Albama, capellani de Bertaut, // en présence
de Jacques d'Aubessagne, capellani ^{chapelain} de Bertaut. — C'est la première
fois qu'on trouve le mot de Chapelain. Le même Jacques est
encore dit chapelain le 8 mai 1231 et le 22 juin 1243; mais le plus
souvent // prêtre de Bertaut //, ainsi 1232, 17 juin; 1237, sept.; 1239
29 Mai, 22 et 25 juillet et 6 nov.; 1260, sept.; 1261, 12 Mai; 1263, 28³ juin;
1268, 23 Mars. — C'est la dernière fois qu'il est question de lui. —
Le nécrologe a au 23 Dec. // obiit Fr. Jacobus sacerdos. // —

12 Mai 1241 — 1242, 4 oct. — Maître Jean Chapelain. —
Dans une donation faite devant la porte de l'église, on trouve
comme témoins (1241, 12 Mai) // Jacobus sacerdos de Bertaut,
magister Jo. capellanus ejusdem loci. // — Dans une autre
donation du 4 octobre 1242; il y a encore comme témoin // Magi-
ster Jo. capellanus de Bertaut, // Maître Jean Chapelain de Ber-
taut. — Il n'est plus question de lui dans la suite. — On trouve
dans le nécrologe // el 16 Junii. Fr. Johannes sacerdos. // —

1248, 23 Mars — 7 oct. — Giraud, Prêtre. —
Dans une donation de Raymond de Montauban, du 23 mars
1248, tout témoins: // Jacobus et Giraudus, sacerdotes predic-
ta domus. // Dans une vente des 19 et 26 sept. 1248, est témoin
// Jo. sacerdos dicti d. // — Enfin dans une autre vente faite
à Bertaut, le 7 oct 1248, il y a parmi les témoins: // fratre
Girardo, sacerdote. // — Dans les nombreuses chartes qui suivent
de 1248 à 1270, on ne trouve plus de nom de prêtres, mais seulement
le nom de Couverts. —

Le 23 nov. 1271 est témoin // (rator Petrus), sacerdos de Bertaut //
Le nécrologe a deux // Fr. Pierre, prêtre // Fr. Petrus sacerdos //
l'un au 21 Avril et l'autre au 2 Mai. — Le même nécrologe a en
autre

autre d'autres noms qui semblent être des prêtres de Bertaud.
Les voici par ordre alphabétique :

« obit 9 Dec. Fr. Garnerius sacerdos. »

« obit 15 nov. Fr. Stephanus sacerdos. »

« obit 20 febr. Fr. Willelmus sacerdos. »

« obit 13 Mai. Fr. Vincentius sacerdos. »

« obit 14 Dec. Fr. Vincentius sacerdos. »

Enfin est témoin dans un acte du 23 nov. 1271, Frater Petrus sacerdos de Bertaud. — C'est le dernier qu'on trouve dans les documents. Comme j'ai déjà dit plus haut, le nécrologe a deux Fr. Petrus sacerdos, l'un au 21 Avril, l'autre au 2 Mai. — A cette époque il y avait déjà un prêtre chartreux peut occuper des reliquaires. —

Entre 1260 et 1280. — Les Prieurs. —

Les documents en font connaître trois. Le premier est certainement celui que le nécrologe donne comme étant mort le 5 oct. D. Paul. —

D. Paulus, Prior, obit 5 oct. — D. Paul

— 1277. — D. Martinus, prior. — D. Martin.

Le 31 oct. 1276, Guillaume de Beaumont, archidiacre de Gap et Jacques Martin vendent « fratri Martino, priori domus Bertaudi » une maison sise à Gap. — Fait remplace l'année suivante. —

1277 — D. Bermond, dernier prieur. —

Le 9 juin 1276, Pierre Mazolier, de Pellencier, et Jeanne, sa femme vendent a fr. Bermond, procureur de Bertaud, une terre sise à Quint.

« ... vendiderunt. fratri Bermondo, procuratori domus de Bertaud. Est donc procureur le 9 juin 1276 et est prieur le 22 mai 1277. — »

En effet, le 22 mai 1277, sentence arbitrale entre Arnaud Real et fr. Bermond

et fr. Bermond, priorem de Bertaud. — // inter Arnulfum Regalem
... et fratrem Bermondum, priorem domus de Bertaud. ...
1279, 21 mai. — Vente d'une tour et d'un pré au par Guillemette
à Bermond, priorem de Bertaud. // frater Bermundus, prior de Bert
aud. ... — Enfin le 12 juillet 1279, accord entre l'évêque de Gap
Othon et Bermond, priorem de Bertaud. ... // cum quibusda[m] ventur
inter V. P. Othonem, episcopum, Vapincensium, et fratrem Bermon
dum, priorem de Bertaud. ... — C'est la dernière fois qu'il en
est fait mention. — N'est pas mort en charge. —

Les Vicaires. —

25 févr. 1284 — 1286, 5 Mai. — D. Pierre de Grenoble, vicaire
Le 25 février 1284, Arnaud V. de Flotte, se déclare prêt à réparer
les dommages qu'il a causés à Bertaud. // ad presentiam
fratris Petri de Gratianopoli, vicarii dicto d. ... — Et en 1285, vicaire
1285, 25 Avril. — Enfin le 5 Mai 1286, Pierre Augier, des Baux, vend
un champ etc à Quint // frater P. C. vicario ... de Bertaud. ... —

28 févr. 1289 — 1290, 8 Avril. — D. Pierre Malet. —
Le 28 févr. 1288 (d.n. 1289) Guillaume Odon, de Gap, fait une vente
à // frater Petrus Malet, vicario ... de Bertaud. ... Le 8 Avril 1290,
Guillaume de Montier, seigneur de Ventarou, fait un échange
avec // cum D. Petro Malet, vicario ... de Bertaud. ... —
Je ferai remarquer que ce D. Pierre Malet pourrait être
le même que D. Pierre de Grenoble. — D. Pierre Malet de
Grenoble. —

6 févr. 1292 — 1295, 25 Mai. — D. Martin Lunel. —
Le 6 février 1292, — Jugement entre le châtelain de Rabou
et frater Martinum, Lunelli, vicarium, domus Bertaudi. — Parait
dans une

Dans une autre piece du 29 juin 1292. — Et enfin le 25 Mai 1295, Guillemette Barple, en entrant au monastere lui fait des dons sous forme de testament. Ses freres confirment ces donations et cede le droit qu'ils pourroient avoir sur les biens donnees.
 « frater Martino, vicario dicti domus... » —

19/avr. 1297-1297. — D. Nicolas. —

Oratica 2, fils d'Arnaud V de Flotte, seigneur de la Roche-des-Arnauds, confirme à Bertand toutes les donations faites par ses predecesseurs « nobilitat vobis Oratica... certificatus per R^{dm} patrem... fratrem Nicolaum, vicarium P^{ri} de Bertando... » —
 La meme année le meme Oratica donne à « frere Nicolas vicaire de Bertand » quittance de 100 Viennois, reçus pour confirmations etc. —

16 oct. 1297-1298, 7 Dec. — D. André de Anfroyno. —

Le 16 oct. 1297, la prieure et 46 religieuses de Bertand nomment leurs procureurs... fratrem Andream de Anfroyno, vicarium, qui... domus domus... et d'autres. — Dans une sentence arbitrale du 7 dec. 1298, entre les habitants de la Roche des Arnands et Bertand en lit. « frater Andream, vicarium et procurator... P^{ri} de Bertando... » —

9/avr. 1300-1302, 12 fevr. — D. Ysmidon. —

9/avr. 1299 (1300. itin.) Raybaud de la Roche, cede à Bertand tous les droits qu'il a sur une terre sis à la Roche. « donavit... religioso et discreti viro fratri Ysmido... vicario de Bertando... » —
 1302, 12 fevr. Jacques Gaschet vend à Bertand, pour 10 ant, tout les fruits d'un pré sis à la Freyminouse... « vendit domo fratri Ysmidone, vicario de Bertando... » —
 D. Ysmidon, preses du Val St-Hugon, était prieur d'Arvires en 1276, prieur de Saizy en 1280, puis deux ou trois ans conseiller du 1^{er} prieur et de la port stalle de Ste Anne; prieur du Val St-Hugon

Du Val St Hugon 1283-1293 et 1295-1296 et de nouveau prieur
d'Arvières 1303-1306. — A été vice vicaire de Bertaud de 1299 à 1303.
Est mort v. 28 du février (9 février) 1311. ec. h. 1311.

1305, 29 Nov. — D. Jean de Gaellat. —

Le 29 nov. 1305, Etienne Faure, de Gap, fait une pension annuelle
à sa fille Rollande, recue comme religieuse à Bertaud. « Et. v. r.
pater Johannes de Gaellato, vicarius. de Bertando ... ipsam recepit
in monacum et sororem ipsius monasterii... »

8 ans une pièce du 6 nov. 1314, on lit. « ad requisitionem patris
Petri Bernardi, de Lumis, ermitani dictae domus, procuratoris nom-
-ine domus de Bertando... » Ce fr. Pierre Bernard, ermite de la maison,
n'a pas l'air d'être un simple frère convers. — Voir en 1317 (n. 2234
de mon cartulaire) les beaux exploits, d'Arnaud, seigneur de la
Roche, contre Bertaud, le vicaire laïque de mi-mort, et les religieux
obligés de se soumettre. —

1319, 16 Mars. — D. Pierre de Valle norigu. (de Vaulnavoy)

1318 (n. 1319) 16 Mars, protestation du vicaire de Bertaud contre
une sentence... « comparuit pater Petrus de Valle norigu, vicarius
monasterii de Bertando... » — Le nécrologe a deux D. Petrus.
« Fr. Petrus vicarius + 13 julii D. Petrus vicarius Bertaudi + 23 Nov. »

1321 — D. Bertrandus

D. Bertrand, prof. du Val de l'ay (Piemont) est nommé vicaire
de Bertaud par le chapitre de 1321. — ch. 1321. moniales de Bertaud
quae inordinate curaverunt et pueri atque puerunt vales suis, vales restitui-
-mus, de earum correctione confidentes, et providetur dictae domui
in vicarium de Donno Bertrando, monacho Vallis Pisis. »
Nous rendons le voile aux moniales de Bertaud qui sont sorties indument
et aux quelles on a enlevé le dit voile, ayant confiance dans leur amen-
-dement...

7 Dec. 1323 — 1328, 20 Avril. D. Guillaume de Lermiato

Le 7 Dec. 1323, la prieure et 33 religieuses donnent en emphytéose une terre liée à la chuse... in capitulo congregatis... la prieure ac religioso viro fratre Guillelmo de Lermiato, vicario dicti conventus...
Le 20 Avril 1328, Le vicaire de Bertaud et les frères Jacques et Raymond Aarose choisissent des arbitres pour terminer un différent... cum quettis vertoretur... inter dom. Guillelmum, de Lermiato, vicarium, monasterii de Bertauda, fratrem Petrum Bernardi, procuratorem dictae d... Voir plus haut, ce Pierre Bernard est déjà procureur en 1314. —

— 1335. — D. Guillaume de Crimiseni.

1334 (H.n. 1335), 2 février, Guillaume Bonfili, notaire, extrait un acte de 1325, 8 fév. — H. ad instanciam, v. fratris Guillelmi de Crimiseni, vicarii de Bertauda, in forma publicam redigi... —

1335 — D. Pierre de Bosozello.

Le 7 Mai 1335, Bartholamy Taurorand fait une donation à Bertaud... in assistentibus rel. viro D. fratre Petro de Bosozello, vicario... —

1340, 10 Août. — D. Jacques Thoulousain.

Le 10 Août 1340, le vicaire de Bertaud donne en emphytéose un pré sis à Montmaur... Natus, rit. quid relig. vir frater Jacobus Tholosanus, vicarius monasterii de Bertauda... cum assensu fratris Jhannis Blache, procuratoris dicti monasterii... —

30 Mars 1348 — 1354, 2 Dec. — D. Guillaume Lauprey.

1350 (H.n. 1351), 20 Janv. — Sentence arbitrale entre Bertaud et noble Guillaume de Sore... cum diversis questionibus vertentibus inter nobilem Guillelmum de Sore... Arcl. vium, v. Guillelmum, Laupredi vicarium

vicarium d. ... de Bertando ... super eo quod d. Guill. de Sarro dicebat
... quod, cum anno d. 1348, die 30 Marcii nobilis Stephanus de Sarro,
pater dicti Guillelmi arrendasset a dicto d. Vicario ... » Donc était
d'jà vicaire en 1348, 30 Mars. — 1357 (H. n. 1353), 18 Janv. Recon-
naissances faites à Gap ... « ad instantiam, frater Laufrey de
vicarii et procuratoris ... de Bertando ... » — 2 Dec. 1354. Autres
reconnaitances ... « ad instantiam ... frater Guillelmi Laufredi
vicarii et procuratoris de Bertando ... » —

1356, 3 Avril et 13 Juin. — D. Jacques Bollat. —

Le 3 Avril 1356, Reconnaissance faite à Gap ... « ad instan-
ciam ... frater Jacobi Bolati, vicarii et procuratoris. de Bertando ... »

Le 13 Juin 1356. — Reconnaissance faite à Bertand ... « Actum »
in monasterio de Bertando, videlicet in scriptorio dicti monasterii,
testes ... religiosi frater Jacobus Bollatus, vicarius, Guillelmus
de Rivuiliaco, Petrus Rairalli, de Scalit, capellani dicti monas-
terii ... » ... Les deux chapelains sont évidemment des chanoines,
le premier d. Guillaume est devenu vicaire plus tard. —

1356, 23 Aout. — D. Guillaume Laufrey, 2^e fois. —

Le 23 Aout 1356, Guillaume Francon reconnaît tenir de Bertand
une terre et une vignes sités au territoire de Gap ... « ad
requisitionem ... frater Guillelmi Laufredi, vicarii et procuratoris
... de Bertando ... » Est évidemment le même que plus haut
1348-1354. — Est vicaire à Premol entre 1354 et 1356.

1365, 5 Janvier. — D. Pierre Mouton, —

Le 5 janvier 1364 (H. n. 1365). Les religieuses de Bertand donnent en
emphytéose une terre et un pré à la cluse ... « ... convocatis ... ad
sonum campanarum, ut moris est, religiosi viro d. Petro Mouton, vicario
dicti monasterii ... » et onze religieuses etc. ... D. Pierre est mort
vicaire

vicariorum Premol ex ch. 1368. N'a pas été à Premel avant 1366 ou 1367
ch. 1368. obit D. Petrus Mutonis vicarius de Pratiomellis. —

1371, 4 Août — D. Guillaume de Rivilhaco. —

Le 4 Août 1371, Louis de Moustier, seigneur de Ventaron, reconnaît
devoir à Bertaud 5 florins d'or. . . . Constitutus coram me notario . . . dicto
D. Ludovico de Mosteris . . . et religioso viro patre Guillelmo de Rivilhaco,
. . . vicario et procuratore . . . de Bertaud . . .

1377, 29 Mai. — D. Guillaume du Puis (Dupuis)

Le 29 mai 1377, Noble Jean Richier, de Ventaron, reconnaît avoir reçu
de Bertaud 18 florins d'or et demi. . . . Hinc et quod . . . relig. vir frater
Guillelmus de Putois, vicarius et procurator generalis . . . moni alium,
de Bertaud . . . — Il résulte d'une bulle de Clément VII, donnée à Arig-
non le 24 Avril 1384, qu'il y a environ cinq ans (donc 1379) la maison
a été brûlée et détruite complètement. — Il peut se faire qu'il s'agisse
de l'incendie dont parle Grégoire XI, dans la bulle du 14 Avril 1376,
par laquelle il accorde ses indulgences à ceux qui contribueront
à la réédification. — Les dégâts faits par le feu ne paraissent pas encore
être complètement réparés en 1384. —

11 fevr. 1387 — 1394, 25 Août — D. Laurent Amat. (ou Aimé)

Le 11 fevr. 1386 (An. 1387). — Pierre Bontot, de Laget reconnaît
tenir de Bertaud des biens situés audit Laget. . . . ~~et~~ instantia,
nobilit et religiosi D. Laurentii Amati, vicarii monasterii de Bertaud.
Le même le 14 fevr. 1387. — Le 25 Août 1394. Reconnaissance pour
son bien, sit à Laget ad . . . ad requisicionem religiosi viri D. patris
Laurentii Amati, capellani, procuratoris et vicarii monasterii de
Bertaud. — C'est probablement lui qui fut remplacé au chapitre
en 1396. — d. 1396. Vicario d' Bertaudi fit misericordia. —

Le necrologe a encore les deux vicaires suivants dont il n'est pas fait mention dans les documents précédents, mais qui sont du 13^e ou du 14^e siècle :

« obiit 7 Aug. Fr. Radulphus sac. vicarius dⁿ Bertaudi, »

« obiit 2 Sept. D. Petrus Ribaudi vicarius domus. — »

Il y a encore : « obiit 6 Januarii v. vicarius » et « obiit 8 Janu. D. Vicarius, »

Impossible de savoir les quels. —

ch. 1396 — D. Pierre Faure. —

D. Pierre Faure vicaire de Bonpas est nommé vicaire de Bertaud par le chapitre de 1396. — ch. 1396. . . et ibi (à Bertaud) proficimus in vicarium, D. Petrum, Fabri vicarium Bonipatus. —

Le 2 Mai 1397, le vicaire de Bertaud demande qu'on adjuge au monastère une maison sise à Ventadour . . . « in quadam . . . carta mota . . . inter relig. D. fratrum Petrum, Fabri, vicarium, . . . de Bertaud, ex una parte . . . »

— 1402 ch. — D. Guillaume Regnon (dⁿ de Remillon)

Le chapitre de 1402 envoie le vicaire de Bertaud, D. Guillaume, prieur à Vallon, et le prieur de Vallon, vicaire à Bertaud.

ch. 1402. Vicarius Bertaudi fit nra . . . et proficimus in priorem dⁿ Valloni
et Guillelmum, nuper absolutum, a vicariatu monachium Bertaudi. —

1402 — D. Andreas de Bellesaux

ch. 1402. . . et proficimus in vicarium dⁿ Bertaudi priorem absolutum, a domo Valloni

Le prieur absol. de Vallon est D. André de Bellesaux (Andreas de Bellesaux) ^{5^e}
prieur et trois fois prieur de Vallon 1390-1402; 1403-1410 et 1412-1414
et prieur d'Aillouas, 1416-1418. — On peut se demander si ces changements
ont été mis à exécution. En tout cas ils ont paru peu, car au chapitre
de 1403, D. André est Recteur de Vallon et on est nommé prieur pour la
seconde

seconde fois. — Donc s'il a été vicaire à Bortand ce ne peut être que quelques mois. — Son obit semble le faire croire. —

ch. 1426. obit D. Andreas de Bellavalle sacerdos monachus d. Pomerii, d. dum prior domo r. Vallens et Allionis et vicarius d. Bortand. —

— 1403. — D. Guillaume Regnon. —

Le chapitre de 1403 fait mention de vicaire de Bortand, qui ne peut être que D. Guillaume Regnon, puis que nous venons de voir que D. André de Bellavalle est Recteur à Vallon à ce même chapitre qui le nomme prieur. — Voir ci après.

1403-1404. — D. Guillaume Philippe. —

D. Guillaume Philippe, profès d'Arignas, fut nommé vicaire de Bortand par le chapitre de 1403. — ch. 1403. et proficiamus ibi (à Bortand) in vicarium D. Guillelmi, Philippi professoris d. Vallis benedictionis. — Ne resta qu'un an, à moins qu'il ne soit pas allé à Bortand. —

ch. 1418. obit D. Guillelmus Philippi monachus sacerdos d. Vallis benedictionis, (alias 1403 vicarius d. Bortand, etc.). —

22 Mai 1404-1406, 11 Mars. D. Guillaume Regnon, 2^e ou 3^e fois

Le 22 mai 1404, le vicaire de Bortand se fait donner une clause de testament. ... Constitutus in coram ... judice ... veni. et relig. viri patris Guillelmi de Ronilhone, vicarius d. Bortand. ...

Le 30 Mai 1405, Pierre Mathieu reconnaît devant à Bortand & florant etc. ... ad instantiam ... pro viri et relig. viri patris Guillelmi de Ronhonne vicarii ... de Bortando ... et plus loin ... Petrus Mathai ... recognovit se debere dicto patri Guillelmo de Ronhonne, vicario presenti ...

Le 11 Mars 1405 (ou 1406), sentence au sujet des limites d'un vignoble à Gap. ... Cum questionis materia ... orta esset ... inter viri et relig. virum D. Guillelmum de Ronquione, vicarium ... de Bortando ... et plus bas ... quod prenominate Guillelmo de Ronhonne ... dicebat. ...

Profès

Profès de Bonnefoy D. Guillaume est écrit dans les documents de différentes manières, comme on vient de le voir par les chartes de Bertaud. —

A Bonnefoy est dit G. de Rugnon, de Romilhone, de Rumilhone - A Chalais est appelé G. de Rivoigne. et ailleurs G. de Raignone. —

Donc de Raignon, de Rumilhon ou de Romilhon, ou de Rivoigne.

A été 4 fois prieur de Bonnefoy 1406-1408; 1413-1416; 1426-1428 et 1430-1431; prieur de Mortemant 1411-1413; de Bonpas 1417-1419, de la Vierge 1419-1424 et de Chalais 1431-1438, et vicaires de Prémol 1408-1411. — Est probablement resté à Bertaud jusqu'à la fin de 1406.

Ch. 1446. obiit D. Guillelmus Reugnonis monac. prof. d. Bonnefidei et dudum prior episcopi d. etiam domorum, Vernee, Boujassus, Calesie (et Mortuimari) ac vicarius domorum ^{burgund} et Pratiimellis. —

1407. — D. Guillaume Boillet. —

Le chapitre de 1407 nomme vicaire à Bertaud, qui en est prieur, D. Guillaume Boillet, et écrit ainsi de Montmerle. — ch. 1407. Domini Bertaudi ad proventus carenti vicario proficimus in vicarium, D. Guillel. - mun, Boileti scriptam, domus Montis merulae. —

Où bien, D. Guillaume n'est pas allé à Bertaud, ou il n'y est resté que quelques mois, car au chapitre suivant c'est un autre qui est désigné. —

Ch. 1429. obiit D. Guillelmus Boileti monachus d. Montis merulae qui fuit prior d. Boniloci et vicarius d. de Poletens. — Il n'est pas fait mention du vicariat de Bertaud; mais ce n'est pas une preuve que D. Guillaume n'en n'a pas été vicaire. — A cette époque les obituaires sont souvent incomplets,

— 1408. — D. Jean d'Amiens. —

Le chapitre de 1408 fait miséricorde au vicaire de Bertaud, à cause de sa débile vieillesse. — ch. 1408. Vicario Bertaudi, attenta ejus debili senectute fit misericordia et pro reparatione divini officii in dicta domo Bullerica vadant ad eandem, ad profitandam, si priori et conventui placuerit, alias

alias ad hospitandum, ... D. Joannes de Ambianis nuper absolutus
a vicariatu monialium, Bertaudi ... et d'actis ad ... —

D. La Courtaube nous dit: que Jean d'Amiens, profès de Lugny, fut envoyé
à Gemay-moniales par le chapitre de 1396 pour la consolation de la
prieure et de vicarie et pour aid et la d'actis. En 1607 retrouve à
Lugny et le chapitre l'envoie à Bellary; mais peu après est nommé
vicarie de Bertaud jusqu'au chapitre de 1408, qui l'envoie à Bellary
mais il semble qu'il est retourné à Lugny où il est mort en ch. 1609.
ch. 1409, obit D. Joannes de Ambianis monac. sacerdos d. Lugniaci
habens tricennarium per totum ord. alias vicarius d. Bertaudi. T.C. —

1408-1409. — D. Berenger Amiliu. —

ch. 1408 ... et nous nommons vicarie de Bertaud D. Berenger hôte à la Buille,
et proficimus ibi in vicariis, D. Berengarius, hospitem in Buicia. —
La Buille était un prieure bénédictin près de Voreux, uni à la grande chartreuse
par Clément VII, et où la maison mère entretenait quelques religieux.
ch. 1409. Vicario Bertaudi fit mia. ^{Profès de Bonpas mont en ch. 1411} ~~L'ignorie ce que est devenu~~
ch. 1411. obit D. Berengarius Amiliu monachus sacerdos et prof. ^{de} Bonpas. —

1409-1411 D. Etienne Mioris. —

Le chapitre de 1409 nomme vicarie de Bertaud D. Etienne Mioris
vicarie de Salignac, ch. 1409. et proficimus ibi (à Bertaud) in vicariis
D. Stephanus, Mioris vicarius, Saligniaci. — L'ameur combien
de temps il est resté, ni ce qu'il est devenu. —
ch. 1411 et 1412 Vicario Bertaudi non fit mia. —

1412-1413. — D. Rector. —

ch. 1413 Rectori d. Bertaudi fit mia. Quel est ce Rector de Bertaud
déposé par le chapitre de 1413? Je ne sais. —

1413-1414. — D. Guillaume de Replonges. —
ch. 1413. ... et proficimus ibidem (à Bertand) in vicariis, D. Guillelmum de
Replonges monachum, Montis Merulae. — Profès de Montmarle nommé
mé vicaire par le chapitre de 1413 et déposé par celui de 1414. —
ch. 1414. Vicario d. Bertandi ad suam instantiam, sit mea. Doit être
le suivant:

ch. 1418. obit D. Guillelmus de Replungio (sic) monachus sacerdos de
Montis merulae. — Ita Tot. Caput. — le nom propre est mal écrit. —

1414-1415. — D. Guillaume du Pont (Dupont)

ch. 1414. et proficimus ibidem (à Bertand) in vicariis, D. Guillelmum de
Ponte monachum, Montis merulae. — Profès de Montmarle nommé
vicaire par le chapitre de 1414 et transféré par celui de 1415 au priorat
de Durbon. — ch. 1415. Proficimus in priorem, d. Durbonis D. Guillelmum
de Ponte profumum, Montis merulae et vicariis, d. Bertandi suae
absolutam a praedicto vicariatu. — Fut prior de Durbon, 1415-
1416; de Mont Dieu 1416-1419 et de Bourgfontaine 1419-1421, 10 jours
sa mort. —

ch. 1421. obit D. Guillelmus de Ponte quondam profèsus d. Montis merulae
et postea vicarius d. Bertandi, postea prior Durbonis, et deinde Montis
Diei et ultimo Fontis Bte Mariae. — T. C. —

1415-1418. — D. Michel Gondouier. —

Le carte de 1415 est incomplète, de sorte qu'on ne sait pas quel successeur
le chap. de 1415 donna à D. Guillaume Dupont; mais doit être D. Michel
car les cartes des chap. 1416 et 1417 ont: Vicario d. Bertandi non sit mea,
ch. 1418. proficimus in priorem d. Allionis D. Michaelis Gondouierii nuper
absolutum ab officio vicariatus d. Bertandi, fut prior d. Hillon ch. 1418.
à 1431. vicaire de Polsteins 1434-1435. Mort le 23 Mai 1438, ex ch. 1439.

ch. 1439. obit D. Michael monachus d. Portarum, olim prior in domibus
Allionis et Saligniaci, habens annis perp. et. sub 23 Maii. — D. Le cout.
let et authe

le dit aussi prieur de Portes, mais je crois que ce n'est pas vrai. — D'après D. Tol. caput le chap. de 1418 ne fait pas mention de au vicair de Bertand. Qui a raison de lui ou D. Le contaire? Je crois plutôt à ce dernier et à moins que D. Michel n'ait été déposé du vicariat de Bertand un peu avant le chapitre de 1418. La cote de 1418 est en effet *Impar absolutum ab officio vicariatus Bertandi*. —

1418-1420. — D. Jean du Molard. —

Ch. 1426. obit D. Joannes de Molario quondam prior Allionis et vicarius D. Bertandi. — Dit aussi de Molario, Recteur et prieur d'Alloy, 1406-1408 prieur du Val St. Hugon, moins d'un an, ch. 1408-1409; Recteur de la Lance 1412-1413 ch; prieur de Durbois, 1413-1414 ch. et peut être de nouveau Recteur de la Lance 1421-1422. — N'a pu être vicair à Bertand qu'entre 1418 et 1420. —

ch. 1420. Vicario D. Bertandi non fit missa, et committitur visitatoribus quod eam visitent quam citius poterunt, et eam si fuerint decendunt, quod v. dabitur eis expedire. — Les visiteurs chargés de visiter le manoir, le plus tôt possible, feront miséricorde au vicair selon que le poutier leur en était donné. —

1420-1424. — D. Jean Nauges et Navionis. —

Prieur de Montieraux, étant courrier est nommé prieur de 1402-1412 ch. Prieur de la Verne ch. 1412-1416 et 1417-1418; le prieur de Montieraux 1418-1420 ch. déposé au chapitre et peu après nommé vicair de Bertand 1420-1424 ch. — ch. 1421, 1422 et 1423. Vicario D. Bertandi non fit missa. — ch. 1424. Vicario D. Bertandi fit missa, et p. t. officium cum in prioribus D. Verne. — Donc de nouveau prieur de la Verne ch. 1424-1426 ch.

Le chapitre de 1426 lui donne un successeur qui ne reste que quelques mois et il reprit son poste de prieur de la Verne fin 1426/1427 ou 1433. — Est mort vicair de Montieraux le 24 février 1445. — ch. 1445. obit D. Joannes Navionis vicarius D. Montieraux, alias prior dictus. —

dictae d. Montis Rivi, deinde prior Verne, postea vicarius Bertandi, habent annu-
perp. associandum, cum 12 annis. occurrente. obiit 20 februarii.

1424-1425. — D. Pierre Barbier. —

ch. 1424. et v. Petrus Barbieri, profectus d. Bonifastus, profectus in
vicarium d. Bertandi. Nos nominamus vicarium de Bertand v. Pierre
Barbier profectus Bonifastus. — ch. 1425. Vicario d. Bertandi sit mra.
ch. 1426. Vicario d. Bertandi sit mra, et profectus cum in priorem d. Verne.
Nos facimus misericordie au vicario de Bertand et nous le nominons prior
de la Verne. — Profes et procurator de Bonifastus en est nominé prior au
chapitre de 1419; n'est plus prior de Bonifastus quand le ch. de 1422
le nomme prior de Montreux. Et simple religieux quand celui
de 1424 le va en vicario à Bertand 1426-1426. — Nominé prior
de la Verne en 1426, ny est resté que quelques mois. —

ch. 1434. obiit v. Petrus Barbieri monachus d. Bonifastus. Rien de plus.
v. Joh. Caput a completé en d. aut. v. Petrus Barbieri monachus profes et alias
procurator vicario prior 1419 Bonifastus, Montis Rivi 1422, Verne 1424
(vicario 1426) et vicarius Bertandi (1424-1426), —

1426-1427. — D. Pierre Ferréal. —

ch. 1426. et v. Petrus absolutus a domo Bonifastus et profectus in vicarium
d. Bertandi. Nos nominamus vicarium de Bertand v. Pierre absolutus du prierat
de Bonifoy. — ch. 1427. Vicario d. Bertandi sit mra. et profectus in
priorem d. Portus s. Marie v. Petrus Ferréoli nunc absolutam a
domo Bertand. — Passe donc au prierat de Port s. Marie. —

v. Pierre Ferréal profes et procurator du Port s. Marie devient prior de
Bonifoy ch. 1424-1426 ch.; vicario de Bertand ch. 1426-1427 ch.; prior
du Port s. Marie ch. 1427-1427, puis procurator ibidem. — Prior de
Glandier 1430-1433. — Mort en ch. 1463. —

ch. 1443. obiit v. Petrus Ferréoli monachus et procurator d. Glandarii, Rien
de plus. —

1427-1430. — D. Raymond Gausi. —

ch. 1427 et praecipimus in vicarium dictae d^e (Bertaudi) D. Raymundum Gausi monachum et procuratorem, d^e Ste Croix in Tachis. Nos nominamus vicarie de Bertaud. D. Raimond Gausi moine et procureur de Ste Croix en Tachis. — Et D. Joannes Galioth hospes in dicta domo Bertaudi vadat ad domum Durbonis ad hospitandum. —

ch. 1428 et 1429. Vicario d^e Bertaudi non fit mia.

ch. 1430. Vicario d^e Bertaudi fit mia — donc déposé au chap. 1430. —

putantente prient de Ste Croix, à la maison de profession de 1635 à 1646. —

ch. 1457, obiit D. Raymundus Gausi monachus prof^{us} d^e Ste Croix in Tachis, et dudum prior dictae d^e et vicarius d^e Bertaudi. —

1430-1431. — D. Pierre Focassie et Focasses. —

ch. 1430. et praecipimus in vicarium dictae d^e (Bertaudi) D. Petrum Focassie monachum, prof^{us} d^e Vallis benedictinis. — Nos nominamus vicarie de Bertaud D. Pierre Focassie prof^{us} de Villeneuve. — Est resté peu de temps puisque un autre est déposé en 1632. —

ch. 1433. obiit D. Petrus Focassie monach^{us} prof^{us} d^e Aramonis et vicarius d^e Bertaudi. — Tot. caput, qui peut avoir oublié dictas vicarias, car il n'est pas mort en charge, à moins que son obit n'ait été oublié dans la carte du chapitre de 1632. —

1431-1432. — D. Jean Gauderet. —

ch. 1431. Vicario d^e Bertaudi non fit mia. ch. 1432. Vicario d^e Bertaudi fit mia et praecipimus in priorem d^e Caleni D. Joannem Gauderet nuper abbatum, et vicarium d^e Bertaudi. — Prof^{us} de Portes, vicarie de Bertaud au an; prior de Chalais 1432-1437; d^e Val Ste Marie 1437-1440; de Portes 1440-1442 et 1456-1457, et de Sylve benite.

ch. 1464. obiit D. Joannes Gauderet monach^{us} prof^{us} d^e Portarum, qui fuit abbas prior dictae d^e et Aramonis, Sylve benedictae, Caleni et Vallis Ste Marie et

vicarius

vicarius d. Bertaudi. —

1432-14 — D. Jean Bolier de Virieux. —

ch. 1432... et proficimus in vicarium dicto d. (Bertaudi) d. Joannem de Viriaco hospitem d. Bonifastus. nous nommons vicaire de Bertaud d. Jean de Virieux hôte à Bonpas. — Était profet du val Ste Marie. —

Dans les cartes des chaps. 1433. 1434. 1435. 1436 (1437 manqua) 1438 et 1439 Vicario d. Bertaudi non fit mra. — Je trouve dans la carte de 1435

ch. 1435. Pivard de Sylva benedictus non fit mra; et injungitur sibi ut solvat domui Montis maculae unum florensem, tam pro capensis factis, tam in domo quam in via, revertendo ad domum Sylvae per d. Joannem de Viriaco. Le pivard de Sylva benite doit donc payer à Montmarle un florin pour les dépenses faites audit Montmarle ~~per~~ en chemin par d. Jean de Virieux. — Noter que d. Jean avait fait une seconde profession à la Sylva. — Ladem ch. 1435 (2^{me} Bellionis) et d. Joannet de Viriaco il d^o remanent ad ordinis voluntatem, quos informatio, discipline et petitiones committuntur visitatoribus. — Il se trouve donc à Bellion et à Raquiller Bertrand depuis le chapitre de 1434. — Au chap. de 1436 et à Yauduse et on le menace de lui restreindre les vices il continue à se mêler de l'administration temporelle. —

D'ailleurs le 18 oct 1432, les religieux de Bertaud réunis au chapitre au nombre de 13, donnent en emphytéose à Pierre Genavès, de Gap, deux terres situées à Gap... « convocatis... hon. et relig. viro d. Johanne Voleriu vicario etc... » Le vicaire en oct 1432 est donc Jean Bolier qui peut être de Virieux. — Dans un acte semblable du 10 août 1435 le vicaire est d. Johannes Bolheri, qui semble bien être le même que celui de 1432; mais alors ne peut plus être notre d. Jean de Virieux qui est à Bellion au chap. 1435 (16 mai et suiv.). L'acte serait-il du 10 août 1433, au lieu de 1435? —

Il y a en outre dans le recepl. « obit 9 Aug. Johannes Bolheri vicarius de Bert. » — Celui dont il vient d'être question ^{au paravant} n'est pas mort en charge

chapitre de 1444 fit misericorde au vicair et nomma à sa place D. Pierre Perier profes de Villeneuve. Jusqu'à preuve en contraire je m'en tiens à la carte générale, dont je n'ai eu cependant qu'une copie. — ch. 1476. obiit D. Petrus Pereriu profes^{us} 1^o Vallis benedictionis, 2^o d^o Vernae, qui fuit prior dⁱ Seligniaci (ch. 1439-144). — Il n'est pas mention du vicariat de Bertaud — ce qui toutefois ne constitue pas une preuve infallible, les obiit étant parfois, surtout au 15^e siècle, incomplets, D. Etienne Guichard n'a pas pu être vicair au delà de 1445, car il y en a un autre le 3 avril 1446. — D. Etienne est mort le 6 fev^r, 1473. ch. 1473. obiit D. Stephanus Guichardi monachus profes^{us} dⁱ Vallis cluse, qui alias fuit vicarius dⁱ Bertaudi, et obiit 6 february, —

1445-1448. — D. Pierre de Metz. —

Le 3 Avril 1446, les religieuses de Bertaud réunies au nombre de 12 donnent en emphytéose à Etienne Gilbert, de Montmaur, des terres situées audit Montmaur. « Congregatis v^o et rel. viris D. Petro de Metis, vicario dⁱ de Bertaudo... Dono Johanne Regis, procuratore... » — L'acte est donné « apud sanctum domum de Bertaudo... in locutorio... » — Il est approuvé par le chap. gen. le 16 mai suivant. — L'incendie du monastère arriva avant le 13 juillet, puisqu'en ce 13 juillet le gouverneur d'Auvergne donna sa réponse à la requête des religieuses retirées à Gyp, et sachant déjà que les supérieurs ont décidé de les transporter à Durban. Le vicair D. Pierre de Metz les suivit à Durban; et le chapitre de 1449 de vicair de Durban, l'en nomma prior jusqu'à un peu avant sa mort, 20 Août 1450, ce ch. 1451. Et le dernier vicair de Bertaud.

ch. 1448. obiit D. Joannes Regis procurator dⁱ Bertaudi et profes^{us} dⁱ Pomerii. ch. 1457. obiit D. Petrus de Metis monach. profes^{us} 1^o et procurator dⁱ Montis Dei, ultim^o dⁱ Vallis bened. habens per tot. ord. amic. pers. assoc. obiit dⁱ s^o Bernardi profes^{us} et prior de Mont. vicar 1419-1420. — 2^o profes^{us} et prior de Vallonne avant 1428; prior de Vallonne 1431-1443 et renouvra ce prior et vicair de Bertaud 1445-1448, vic de Durban et prior ch. 1449-1450. —

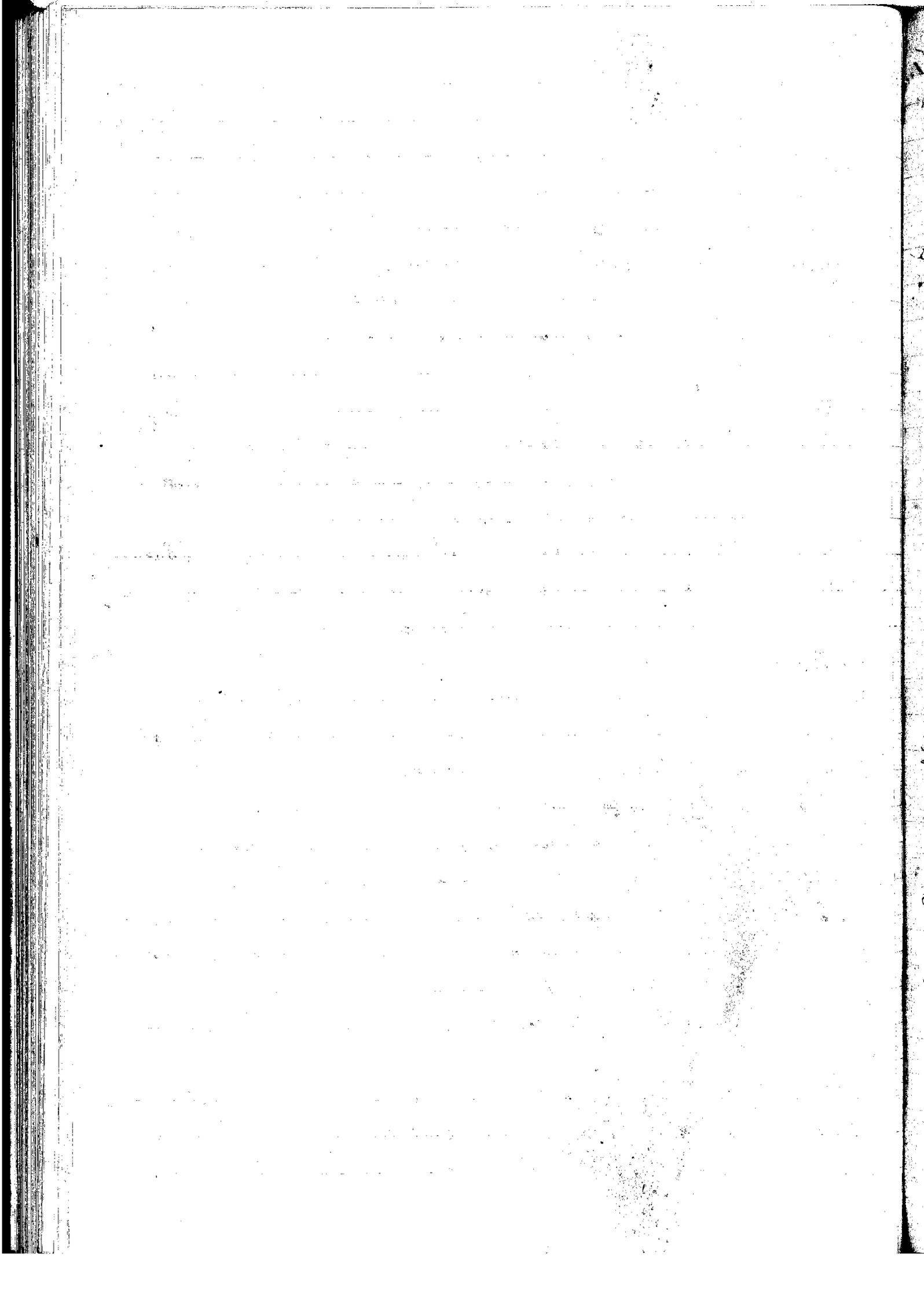
107

Neurologium ex chartis Capituli generalis.

- ch. 1377. - obiit Soror Jordana monialis d. Bertaudi. —
- + ch. 1411. " S^r Aynarda Argouda priorissa d. Bertaudi.
- " " S^r Alienora (de Bisnaia) monialis d. Bertaudi cum aliis novem personis ordinis in eadem domo hoc anno defunctis, pro quibus fiat unum tuces. per tot. ord. — (S^r Alienora obiit 10 Aug. 1610)
- ch. 1439. " S^r Alexia monialis d. Bertaudi.
- ch. 1442. " S^r Alexia Reynaria (de Reynier) monialis d. Bertaudi.
- " " Dreonata uxor nobilis Jacobi de Monte Orserio (de Montorcier)
- ch. 1444. " Nobilis Jacobus de Monte Orserio. (de Montorcier)
- ch. 1447. " S^r Margarita de Monte Orserio (de Montorcier) monialis d. Bertaudi.
- ch. 1454. " S^r Antoneta Brune monialis d. Bertaudi.
- ch. 1456. " S^r Antonia (Moynist)
- " " S^r Joanneta Brune (Brun) } moniales d. Bertaudi. —
- ch. 1459. " S^r Anthonia de Monte Orserio (de Montorcier) monialis et quondam priorissa (9^o Bertaudi)
- " " S^r Margarita de Monte Orserio (de Montorcier) monialis d. Bertaudi.
- ch. 1465. " S^r Beatrix Folca (de Foulqua) monialis d. Bertaudi.
- ch. 1467. " Nobilis Jaquetus de Monte Orserio (de Montorcier)
- " " Johannes Abonis notarius de Vapinco (Gap).
- ch. 1468. " Nobilis Artanda relicta nobilis Jaqueti de Monte Orserio (de Montorcier)
- ch. 1470. " S^r Bona de Monte Orserio (de Montorcier) monialis d. Bertaudi.
- ch. 1473. " S^r Anthonia Dragoneta (Dragonet?) monialis d. Bertaudi.
- ch. 1475. " S^r Anthonia Patrasse (de Patras) monialis d. Bertaudi.
- + " " S^r Margarita de Monte Orsello (de S^t. Marcell^o!) monialis dicta d. Bertaudi (et alias priorissa).
- + ch. 1479. " S^r Guigona de Monte Orserio (de Montorcier) monialis d. Bertaudi. (italia) (priorissa)
- ch. 1480. " S^r Artanda Borrelle (Borel)
- " " S^r Catharine de Leyre (de Leye) } moniales d. Bertaudi.
- ch. 1493. " S^r Claudia conversa pro d. Bertaudi. — Tot. Cap. ne Cap. —
- ch. 1494. " S^r Catharina Lagura (Lagorio)
- " " S^r Joanneta Frencenda (sic) } moniales d. Bertaudi. —

- ch. 1495 obit. Soror Sareta Guiffroy monialis professa d. Bertaudi.
 ch. 1496. " S^r. Johanna de Samet (sic) monialis prof^a d. Bertaudi.
 ch. 1498. " S^r. Claudia Montis cynarsi (de Montagnard) monialis prof^a d. Bertaudi.
 ch. 1501. " S^r. Claudia Gerardi (Gerard) monialis prof^a d. Bertaudi.
 ch. 1504. " S^r. Gabriela }
 " " S^r. Claudia de Morgis (de Morges) } moniales prof^a d. Turbonis.
 ch. 1513. " S^r. Joanna Marella }
 " " S^r. Francesca Bermonde (Bermond) } moniales prof^a d. Turbonis.
 + ch. 1516. " S^r. Margarita de Font (de Lafont) monialis prof^a d. Turbonis, quae
 alias fuit priorissa ipsius d. —
 ch. 1517. " S^r. Nicholeta de Monte orsurio (de Montorcio) subpriorissa
 d. Turbonis, quae in ordine vixit laudabiliter 100 annis.
 " " S^r. Magdalena monialis prof^a dictae d. Turbonis.
 ch. 1521. " S^r. Margarita de Rodio (de Luis) monialis prof^a d. Turbonis.
 ch. 1522. " S^r. Claudia Perrotta (Perrot) monialis prof^a d. Bertaudi.
 ch. 1523. " S^r. Antonia de Celanques monialis prof^a d. Bertaudi.
 + ch. 1524. " S^r. Georgina de Andrea (de Andre) monialis prof^a d. Bertaudi, quae
 alias fuit priorissa ipsius d., habens miss. de B^r. Maria in prot. & Prot. antea.
 " " S^r. Jacometa de Beauronne monialis novitia ipsius d.
 ch. 1526. " S^r. Joanna Torina (Gonina, Torin, Gonin) monialis novitia d. Turbonis.
 ch. 1527. " S^r. Girarda Gouthone (de Gouthone) monialis prof^a d. Turbonis.
 ch. 1533. " S^r. Bona Bermonde (Bermond) monialis prof^a d. Turbonis.
 + ch. 1535. " S^r. Huguetta Patryne (Putrain) monialis prof^a et priorissa d. Ber-
 taudi, quae 66 annis laudabiliter vixit in ordine.
 ch. 1538. " S^r. Ludovica Berengiere (Berenger) monialis prof^a et subpriorissa
 d. Bertaudi quae annis fere 70 laudabiliter vixit in ordine.
 ch. 1539. " S^r. Joanna Marchi (Marc) monialis prof^a d. Turbonis.
 ch. 1541. " S^r. Margarita Morande (Morand) monialis prof^a d. Turbonis.
 ch. 1545. " S^r. Isabella de Tarjayes (Tarjayes) monialis prof^a et subpriorissa
 d. Turbonis.
 ch. 1550. " S^r. Ludovica de Royans monialis prof^a d. Turbonis, quae obit
 15^{to} Novembris
 15^{to} Novembris

- + ch. 1551. dicit S^rrot claudia Guiffrey prof^a et priorissa S^r. turbonis quae
52 annis laudabiliter vixit in ordine, habens miss. de B^e Mariae ^{per tot.}
- ch. 1554. " S^r Agnarda Belle (Belle) monialis prof^a S^r. turbonis. ^{d^r bertaudi}
- ch. 1555. " S^r Margarita Reynate (Reynat) monialis prof^a et senior S^r
Bertaudi quae 60 annis laudabiliter vixit in ordine
- ch. 1556. " S^r Margarita Liotard monialis prof^a S^r. Bertaudi, quae habet
miss. de B^e Maria in provincia Provencae.
- ch. 1559. " S^r Agnarda Dalphat monialis prof^a et subpriorissa S^r. Ber-
taudi, habens miss. de B^e Maria in prov^a Provencae.
- ch. 1565. " S^r Lidovica Marella monialis prof^a et subpriorissa S^r. Ber-
taudi.
- ch. 1569. " S^r Joanna de la Louw monialis prof^a S^r. turbonis.
- ch. 1571. " S^r claudia Gentonne monialis prof^a S^r. Bertaudi, quae 83
annis laudabiliter vixit in ordine.
- ch. 1576. " S^r Joanna (Franeska, etc.) Alleman, monialis prof^a S^r. turbonis.
- + ch. 1577. " S^r Margarita Requiert prof^a et olim priorissa S^r. Bertaudi.
- ch. 1578. " S^r Catharina de Clavero (de Clavero, etc.) monialis prof^a S^r.
turbonis.
- ch. 1580. " S^r Guicharda Silat monialis prof^a S^r. turbonis.
- ch. 1584. " S^r Magdalena Mirabel monialis prof^a S^r. turbonis.
- + ch. 1585. " S^r Artauda de Grinda monialis prof^a et priorissa S^r. Bertaudi.
- ch. 1587. " S^r Susanna Guigorne monialis prof^a S^r. Bertaudi.
- ch. 1588. " S^r Guigona monialis prof^a S^r. turbonis.
- ch. 1597. " S^r Anna de la Louw monialis prof^a S^r. turbonis.
- + ch. 1601. " S^r Joanna de Franco priorissa S^r. turbonis. —
- ch. 1627. " S^r Euerstia (Baroncelli) monialis prof^a S^r. turbonis, hospes
in domo Ratimollis, habens miss. de B^e Mariae per tot. ord. et
anniv. perpet. sub B^e Augusti. (c'est la dernière).
(Quelques uns des noms précédents sont dans le vieux nécrologe)
- ch. 1395. dicit D. Joannes de Molendino monachus Bertaudi, habens tricenas.
- ch. 1399. " D. Joannes Madigo monach. sacerdos Bertaudi, habens sic.
- ch. 1405. " D. Joannes de Monte monachus sacerdos S^r. Bertaudi. —



Vicaires de Bertaud.

1321 - D. Bertrandus monachus Vallis Pitiu fit per ch. 1321 vicarius Bertaudi.

1396 - D. Petrus Fabri vicarius Bonifastus fit vic. Bertaudi per ch. 1396. -

- 1402 ch. D. Guillelmus Regnois profus de Boungoy qui fuit prior episcopi de Perreux, Bonifastus, Carbonis, Calerii et vic. Paternollis obiit simplex monachus ex ch. 1402.

ch. 1402 - D. Andreas de Bellavalle prior de Vallay, in cuius qui est resté peu de temps, au chap. suivant il est de nouveau recteur à Vallay et en est nommé prior. Mort ex ch. 1426 monachus sac. Romani, alias etiam prior Allionis. -

ch. 1403 - D. Guillelmus Philippi profus Villalnov fit vic. per ch. 1403 - Au chap. de 1407 domus curat vicario. Mort ex ch. 1411.

ch. 1407 - D. Guillelmus Baidate sacra Monte merula fit per ch. 1407 vic. - Mais je doute qu'il y soit allé, car le chap. de 1408 expose le suivant.

- 1408 ch. D. Joannes de Ambianis profus Ligniaci, envoyé à Bellay per ch. 1408. Mort ex ch. 1409. -

ch. 1408 - 1409 ch. D. Berengarius hospes Buxiae (la Buix e près de Vain, priore donné à la fin de ce parlement VII et on entretenait les religieux) fit per ch. 1408 vic. Absoluit per ch. 1409.

ch. 1409 - D. Stephanus Micris vic. Ligniaci fit per ch. 1409 vic. Bertaudi.

- 1413 ch. - Rector Bertaudi per ch. 1413 absoluit.

ch. 1413 - 1414 ch. D. Guillelmus de Raplouges monachus Monte merula fit per ch. 1413 vic. Bert. absoluit per ch. 1414. - Doit être mort ex ch. 1418. D. Guillelmus de Hifringio (vic) monachus sac. Monte merula.

ch. 1414 - 1415 ch. - D. Guillelmus de Ponte monachus Monte merula fit per ch. 1414 vic. Bert. ch. 1415 prior Carbonis, ch. 1416 prior Monte Dei.

30 mai 1405, Guill. de Regnois (et Leonhoue), Vic. (Charte 256).
11 mai 1405 ou 1406, Guill. de Ranspoune, Vic. (Charte 257).

Monte Dei

- 1418 ch. v. Michel Gourd ondes prier Arlier ch. 418. 1431 vic. P. Let
 mort prier de Bourgfontaine ex ch. 1421. - 1434-1435 ch. 1439 alias p.
 (1415-1420)? D. Joannes de Molari ^{de Molari} ou Molario prier de Turbon
 1413-1414. Na de sangre av ce le précédent, et n'a pas été vicarie
 de Bertrand quant à ces deux dates. - Avant 1414 Prier de différents
 maîtres, P. Hugon, Ailloy, et Rector de la lance. obit ex ch. 1426,
 1420-1426 - D. Joannes Navioni ou Navionis prof^s de Mont.
 riant dont il fut plusieurs fois prier et de la Verne, par ch. 1426
 et vicario Bertandi fit P^o vicarie. obit ex ch. 1465 vicarius Mont. Riv.
 ch. 1426-1426 ch. - D. Petrus Barbari prof^s ^{sup. ch. 1419} J. Bonifacii fit par ch.
 1426 vic. Bert. - par ch. 1426 prier vicarie. obit ex ch. 1436 alias vicarius
 prier Bonifacii et Mont. Riv. ^{ex monacho Bonifacii prier M.R. ch. 1422}
 ch. 1426-1427 ch. - D. Petrus Ferradi absolutes a prierat Bonifacii
 fit par ch. 1426 vic. Bert. et par ch. 1427 prier Portus B^e M^e, obit ex ch.
 1443 procurator Grand curi. -
 ch. 1427-1430 ch. D. Raymond ad Gaudi non accepit pro^s J. S^e Crucis in
 Tarsio fit par ch. 1427 vic. Bert. par ch. 1430 absolutes. obit ex ch. 1457
 monac. 1^o Crucis et d'iden, prier Gaudi J.
 ch. 1430-~~1431~~ ch. - D. Petrus Focaria prof^s Villanova fit par ch. 1430
 vic. Bert. par ch. 1432 vic. absolutes. obit ex ch. 1433 m. prof^s S. Arconis
 et vicarius J. Bertandi. - 1432 ch. D. Joannes Guterati absolutes par ch. 1432
 H. Guterati ob. ex ch. 1434.
 ch. 1432-1440 ch. D. Joannes de Viriaco hospes Bonifacii fit par
 ch. 1432 vic. Bert. - ch. 1440 vic. absolutes. ch. 1446 obit. Joannes
 de Viriaco monac. prof^s 1^o T. Alid 1^o Maie, ultimo J. Sylve b. v. d. i. t. e.
 alias vicarius J. Bertandi, D. Hugo Rogin alias vic. ob. ex ch. 1444.
 ch. 1440-1443 ch. - D. Petrus Michaelis pro^s J. Bertandi fit par ch. 1440
 vic. Gaudi, obit in officio ex ch. 1443, vic. Bertandi prof^s
 1^o J. Scalas dei,
 1443 - D. Stephanus Guichardi institutus Rector per
 R. P. fit par ch. 1443 vicarius. - Je vois que c'est le dernier quoique de
 Joseph Capus dise que D. Petrus Perrier ait été nommé en 1444, la carte
 générale ne dit pas cela, à moins qu'il n'y ait une faute de copiste.

D. Michael Gaudouevii, p. doctorem, ex vic. Mon. Bertandi p. sua altissimi 1418.
 D. Jo. de Molari, rector vice (?) 1418-1420?

D. Jo. Volenti erat vic. die 18 oct. 1432. (Chon. n. 260)
 D. Jo. Rolloni erat vic. die 10 aug. 1435. (Chon. 262)
 D. Jo. de Melij erat vic. die 3 apr. 1446. (Chon. 264)

Chon. n. 260
 D. Jo. de Molari, rector vice (?) 1418-1420?

ch. 1504 - 1532 ch. 1^{re} Haguta Satrayne nommée prieure par ch. 1504,
deposée par ch. 1532 « profeta accepit an, senectatem et ad m. agn. q.
instantiam » obit en ch. 1535 « laudabiliter vixit in ordine 56 annis »

ch. 1538 - 1551, 25 Mars. 1^{re} Claudia Guiffrée sacristaine, nommée
prieure par ch. 1538, morte en charge 25 mars 1551. ch. 1551 obit
Claudia Guiffrée profeta et priorissa d. Durbonis qui 52 annis laudabiliter
vixit in ad^e et obit 25 martii habens miss. de B. M. e. p. tot. ord.

1551 - 15... 1^{re} Margarita Raquiere ^{est} profeta et dim. priorissa
d. Bertaudi obit en ch. 1577. —

15... - 1585. - 1^{re} Antoinette de Guillet morte en charge en
ch. 1585 moniale et priorissa d. Bertaudi.

1585 - 1601. - 1^{re} Joana de Franco morte en charge
ch. 1601 obit 1^{re} Joana de Franco priorissa d. Durbonis —

Avec elle finissent les moniales de Bertaud. La dernière
survivante dut être transférée à Pieuval, où elle est morte
le 6 août 1626.

ch. 1627 obit 1^{re} Lucretia (de Baronslie, dit le nord de V. M.) moniale
prof^a d. Durbonis, hospes in d. Piatimolle, habens miss. de B. M. e. p. tot.
ord. et annis. p. p. 6 augusti.

ch. 1517. obit 1^{re} Nicholeta de Monte Orserio subpriorissa d. Durbonis
quae in ordine vixit laudabiliter centum annis. (Parum en souh aite autat)

ch. 1538. obit 1^{re} Ludovica Berengiere (brangiere dit. ^{mon non}) moniale
prof^a et subpriorissa d. Durbonis quae annis fere 70 laudabiliter
vixit in ordine.

ch. 1571. obit 1^{re} Claudia Gastovone moniale prof^a d. Bertaudi
quae 85 annis laudabiliter vixit in ordine. —

D. Joseph Capus dit de l'avant dernière Priore: « ejusmodi
Domini ab haereticis domum ejus conservavit illo tempore obit 1585
cum opinione in agra senectate 6 nov. 85 — si elle est morte le 6 nov.
est en 1584, peut-être tu obit et dans le ch. de 1585. —

Nécrologe de Bertaud. —

Dans un manuscrit de la Bibliothèque de Grenoble il y a un vieux calendrier de la chartreuse de Bertaud où sont notés les noms des religieuses mortes dans cette maison au 13^e/^e/^e siècles. — Il y en a aussi quelques uns du 15^e siècle, mais pas toutes, car il n'y avait plus de place vu qu'il n'y a qu'une petite page pour chaque mois. — Assez difficile à déchiffrer, le P. procureur de Faureta l'a fait photographier et me l'a envoyé. J'y ai trouvé 327 noms de religieuses de Bertaud; habituellement il n'y a que le nom de religion, et rarement celui de famille. Toutes sont des religieuses de chœur, car primitivement nos religieuses n'avaient ni soeurs converses ni novices. Ce qui explique pourquoi il est dit de la bienheureuse Beatrix Hornacien qu'elle a été cuisinière. — Il faut reconnaître que ce devait être une bonne mortification pour des filles de familles nobles de faire les offices réservés aujourd'hui aux converses et aux novices; — Je n'ai vu nulle part dans les ordonnances du chapitre général qu'on exigeât que nos religieuses fussent de familles nobles; mais de fait, primitivement et pendant longtemps elles furent presque toutes des plus grandes familles du pays, où se trouvaient nos maisons. Et la raison doit en être qu'elles étaient les seules à recevoir une éducation suffisante pour pouvoir être religieuses de chœur. Ce n'est que plus tard et petit à petit que les filles de familles bourgeoises entrèrent dans nos maisons de religieuses. —

Au lieu de donner ces noms de religieuses de Bertaud

selon l'ordre chronologique des jours, je les mets par ordre
alphabétique en ajoutant après le nom, le jour auquel
chacune est marquée, et qui est le jour de la mort ou
des fêtes religieuses. — Je laisse les noms latins faciles à prononcer,
le même nom etant quelquefois écrit de différentes facons,
je mets l'équivalent entre parenthèse.

S ^{te} Alais.	16 Juillet	S ^{te} Alasia.	26 Août
S ^{te} Accelona.	22 Janvier	S ^{te} Alasia	30 Sept.
S ^{te} Adalais.	11 Janvier.	S ^{te} Alasia de Rupe (de la Roche).	27 oct.
S ^{te} Adalais.	12 Mars	S ^{te} Alasia.	14 Nov.
S ^{te} Adalais.	9 Juin	S ^{te} Alasia.	5 Dec.
S ^{te} Adalais de Peira (de la Pierre)	15 Juin	S ^{te} Alacuma.	5 Mars.
S ^{te} Adalais.	28 Nov.	S ^{te} Alis.	10 févr.
S ^{te} Adalais.	1 ^{er} Dec.	S ^{te} Alis.	16 Août.
S ^{te} Agasta.	18 Août	S ^{te} Alis.	13 oct.
S ^{te} Agatha.	4 oct.	S ^{te} Alisa	11 Mai.
S ^{te} Agnes	3 Mars	S ^{te} Alisa.	21 sept.
S ^{te} Agnes	13 Août	S ^{te} Alisia.	28 Août
S ^{te} Agnes	16. 11	S ^{te} Almuas.	13 Avril.
S ^{te} Agnes de Rois.	12 sept.	S ^{te} Almuas.	11 Nov.
S ^{te} Agnes.	7 oct.	S ^{te} Ambrosia.	23 Mars.
S ^{te} Agnes.	25 Nov.	S ^{te} Ambrosia.	12 Avril.
S ^{te} Agnes.	27. 11	S ^{te} Anastasia.	7 Août.
S ^{te} Agnes.	8 Dec.	S ^{te} Angela.	17 oct.
S ^{te} Aia.	16 Août	S ^{te} Anna.	21 Avril.
S ^{te} Aiglina.	13 Avril.	S ^{te} Anna.	26 Juillet.
S ^{te} Alais.	1 ^{er} Avril.	S ^{te} Anna.	6 sept.
S ^{te} Alais.	17 sept.	S ^{te} Anna.	11. 11
S ^{te} Alamanda	15 Janv.	S ^{te} Anna.	30. 11
S ^{te} Alasia de Tarjaia (de Tarjaya)	9 Janv.	S ^{te} Antonia	22 oct.
S ^{te} Alasia	14. 11	S ^{te} Armandina.	1 ^{er} Mars.
S ^{te} Alasia	29. 11	S ^{te} Arnulpha	20 Févr.
S ^{te} (Alasia) Alasya.	21. févr.	S ^{te} Arnulpha.	22 sept.
S ^{te} Alasia.	17 Juin.	S ^{te} Auda.	7 oct.

S ^r Andisia.	13 Juillet	S ^r Benastrea	4 Dec.
S ^r Andisia.	11 Sept.	S ^r Benastena.	5 Fevr.
S ^r Andisia.	6 Nov.	S ^r Bennaca.	7 Mai.
S ^r Auriant.	13. "	S ^r Berarda.	5 Juillet.
S ^r B.....	3 Août	S ^r Bernarda	2 Dec.
S ^r B... de Andione	21 Mai.	S ^r Bermunda	17 Juillet 90
S ^r Badufa	7 Nov.	S ^r Beynengua.	4 Mars.
S ^r Baratteria)	13 Sept.	S ^r Bianca).	14 Dec.
S ^r Barcellona.	11 Août.	S ^r Binauda.	26 Août.
S ^r Beatrix.	25 Janv.	S ^r Blacasa.	23 Nov.
S ^r Beatrix	28. "	S ^r Boirella.	3 sept.
S ^r Beatrix	28. "	S ^r Bonafemina.	15 Janv.
S ^r Beatrix da Tarjaia (da Tarjaia)	31. "	S ^r Bonafemina.	1 ^{er} Avril.
10 S ^r Beatrix	3 Fevr.	S ^r Bonafemina.	3 Juin.
S ^r Beatrix.	16 Mars.	S ^r Boneda	6 Août
S ^r Beatrix.	23. "	S ^r Brianca.	12 Mai
S ^r Beatrix	2 Mai	S ^r Bruneta.	25 Nov.
S ^r Beatrix.	25. "	S ^r Catelina.	24 Avril.
S ^r Beatrix.	2 Juin.	S ^r Catelina.	6 Mai.
S ^r Beatrix.	19 Juillet.	S ^r (Catalina). Katherina	9. "
S ^r Beatrix.	20. "	S ^r (Catherina) Katherina.	10. Janv.
S ^r Beatrix.	17 Août	S ^r Catherina.	29 Avril.
S ^r Beatrix.	18. "	S ^r (Catherina). Caterina.	12 Mai.
80 S ^r Beatrix.	28. "	S ^r (Catherina). Caterina.	18. "
S ^r Beatrix Grassa.	28. "	S ^r (Catherina). Katherina.	27. "
S ^r Beatrix.	30. "	S ^r (Catherina). Katherina.	8. Sept. 110
S ^r Beatrix.	9 Sept.	S ^r (Catherina). Katherina.	12. "
S ^r Beatrix.	4 Nov.	S ^r (Catherina). Katherina.	30. "

S ^r (Catharina). Katarina.	18 oct.	S ^r F. ...	19 Dec.
S ^r (Catharina). Katarina.	21. "	S ^r Falca.	27 Nov.
S ^r (Catharina) Catarina.	20 Nov.	S ^r Felicia.	14 Dec.
S ^r (Catharina). Caterina Lageria,	24 Dec.	S ^r Felisia.	7 sept.
S ^r Caussa.	22 Juillet.	S ^r Flaudina.	9 Janv.
S ^r Chaberta.	7 Juillet.	S ^r Floneta Guisroya.	7 Dec.
S ^r Chaussia.	9 Dec.	S ^r Florimonda.	30 Nov.
S ^r Chotata.	8 Juin.	S ^r Flota.	5 Fevr.
S ^r Clara.	15 octob.	S ^r Flota.	24. "
S ^r Dalmaicia.	12 Janv.	S ^r (Flota) (Flota de Ruffe. (de la Roche)	20 Mars. 150.
S ^r Dragoneta	8 Fevr.	S ^r Flota.	6 Août
S ^r Dulcia	3 Mai.	S ^r Francisca.	9 Juillet
S ^r Dulcia	19. "	S ^r Francisca.	17 sept.
S ^r Dulcia.	6 Nov.	S ^r G. de Dia (de Dia).	8. Dec.
S ^r Elena.	20 Mai.	S ^r Gallone.	8. Juin.
S ^r (Elisabeth). Elisabeth.	28 Janv.	S ^r Galiana.	5 Mars.
S ^r (Elisabeth). Elisabeth.	14 Avril.	S ^r Galteria.	1 ^{er} sept.
S ^r Elisabeth.	3 sept.	S ^r Garcenda.	2 Fevr.
S ^r Elmore de Bisnaia ^{ara?} (on marge 1410)	10 Août	S ^r Garina	16 Juin.
S ^r Emangarda.	30. "	S ^r Garina (ou Garniera)	27 Fevr. 160.
S ^r Ermelina	19 Mars.	S ^r Gersant.	26 Avril.
S ^r (Emellina) Hormellina.	17 Dec.	S ^r Gilia.	27 Dec.
S ^r Espanona.	2 Mai.	S ^r Giranda.	20 sept.
S ^r Estray.	23 Nov.	S ^r Girens (Girena?)	31 Août.
S ^r Eynarda.	17 Avril.	S ^r Guigona.	18 Janv.
S ^r Eynarda.	8 Juillet.	S ^r Helionors.	20 sept.
S ^r Eynarda.	1 ^{er} sept.	S ^r (Huga). Uga.	1 ^{er} Fevr.
S ^r Eynarda Argodapriorita (+1410)	27 Juillet.	S ^r (Huga). Uga.	23. sept.

170.	S ^r (Hugona), Ugonna.	26 Avril.	S ^r Lombarda.	20 Nov.
	S ^r Jacoba.	2 Nov.	S ^r Lucia.	5 Dec.
	S ^r Jacometta (en marge 1526), & Mars.		S ^r Mabilia.	7 Janv.
	S ^r Jocelina.	2 Nov.	S ^r Mabilia.	20 Sept.
	S ^r Johanna.	5 Janv.	S ^r Mabilia.	26. "
	S ^r (Johanna), Joanna.	27. "	S ^r Mabilia.	22 oct.
	S ^r Johanna.	6 Avril.	S ^r Mabilia.	24. "
	Johanneta novicia.	2 Sept.	S ^r Mabilia.	25 Nov.
	S ^r Johanna.	25 Juillet.	S ^r Margarita.	29 Janv.
	S ^r (Johanna), Joanna	6 Sept.	S ^r Margarita.	15 Fevr.
	S ^r Johanna.	26 oct.	S ^r Margarita de St ^o Marcello,	14 Mars.
180.	S ^r Jordana.	18 Janv.	(de St ^o Marcol.) S ^r Margarita	25 Avril.
	S ^r Jordana,	12 Mai.	S ^r Margarita	2. Juillet.
	S ^r Jordana,	15 Juin.	S ^r Margarita	8. "
	S ^r Tulliana.	2 oct.	S ^r Margarita	19 Sept.
	S ^r Tulliana.	3 Nov.	S ^r Margarita de Monte Orsorio, acristia	8, oct.
	S ^r Lageria.	23 Janv.	(de Montoreiet) S ^r Margarita,	7 Nov.
	S ^r Lageria	13 Aout	S ^r Maria.	13 Fevr.
	S ^r (Lageria), Legeria.	15. "	S ^r Maria.	20 Juillet.
	S ^r Lantelma.	9 oct.	S ^r Maria.	25. "
	S ^r Lantelma.	8 Nov.	S ^r Maria.	21 Aout
190.	S ^r Laura.	29. "	S ^r Maria.	10 Sept.
	S ^r Laureta.	29 Juin.	S ^r Maria.	11 Nov.
	S ^r Lioncia	29 Janv.	S ^r Maria.	7 Dec.
	S ^r Liuncfia) (ou Laura)	29 Nov.	S ^r Maria.	31. "
	S ^r Lombarda.	17 Janv.	S ^r Martha.	9 Avril.
	S ^r Lombarda.	19 Mai.	S ^r Martha.	21 Aout.
	S ^r Lombarda.	17 Juillet.	S ^r Matilda.	14 Fevr.

S ^{te} Matelda.	25 Mai.	S ^{te} (Philippa), Felipa.	15 Nov.
S ^{te} Matelda.	10 Juin.	S ^{te} (Philippa), Felipa.	2 Dec.
S ^{te} Matelda.	8 oct.	S ^{te} Ponceia	22 Août.
+ S ^{te} Matelda, Priorissa.	30 oct.	S ^{te} Radulfa	21 Janv.
S ^{te} Montaiglina.	31 Janv.	S ^{te} Raimbauta.	21 Févr.
100. S ^{te} Montaiglina.	31 Août.	S ^{te} Raimbauta, Priorissa.	7 Mars.
S ^{te} Montelina Arnulphi.	25 Mars.	S ^{te} Raimbauta	8 Avril.
S ^{te} Nalys de Costa grisa.	1 ^{re} Dec.	S ^{te} Raimbauta	7 Juin, 260
S ^{te} Narbona.	9 Juin.	S ^{te} Raimbauta	5. Juillet.
S ^{te} Noella.	10 Janv.	S ^{te} (Raimbauta), Raimbauta.	23. 11
S ^{te} Ob...	27 Août.	S ^{te} Raimbauta.	6. Sept.
S ^{te} Octoneta Patrasie	9 Mars.	S ^{te} Raimbauta.	5. Oct.
S ^{te} Oxtelina	3 Mars.	S ^{te} Raimonda.	29 Janv.
S ^{te} Pascot.	18 Juin.	S ^{te} Raimonda.	12 Avril.
S ^{te} Paula.	2 Juin.	S ^{te} Raimonda.	12 Mars.
100. S ^{te} Panga.	1 ^{re} Nov.	S ^{te} (Raimonda), Raimonda.	15. 11
S ^{te} Pellegrina.	10. oct.	S ^{te} (Raimonda), Raimonda.	4 Avril.
S ^{te} Patronilla de Rois.	8 Janv.	S ^{te} (Raimonda), Raimonda.	25. Juillet, 270
S ^{te} Patronilla.	25 Mars.	S ^{te} Raimonda.	3 Sept.
S ^{te} Patronilla.	15 Avril.	S ^{te} Raimonda.	1 ^{re} oct.
S ^{te} Patronilla	30. Juillet.	S ^{te} Raimonda, Priorissa.	30 Dec.
S ^{te} Patronilla.	14. Sept.	S ^{te} Raimonda.	5. oct.
S ^{te} Patronilla.	30. 11	S ^{te} Rainauda.	13. Juillet.
S ^{te} Patronilla.	14. Oct.	S ^{te} Rainauda.	5 Nov.
+ S ^{te} Patronilla, Priorissa.	22. 11	S ^{te} Riessent.	26 Mars.
100. S ^{te} Patronilla.	8 Dec.	S ^{te} Roais.	3 Mars.
S ^{te} (Philippa), Felipa	17 Avril.	S ^{te} Roleta.	8 Dec.
+ S ^{te} (Philippa), Felipa, Priorissa.	18 Sept.	S ^{te} Rollanda.	7 Avril, 280.

	S ^r Romana.	21 Juillet.	S ^r (Villalma), Willalma.	7 Avril.
	S ^r Roncallina.	17 Janv.	S ^r (Villalma), Willalma.	16. "
	S ^r Rosa.	23 oct.	S ^r (Villalma), Willalma.	5 Mai.
	S ^r Rostana.	10 Mai	S ^r (Villalma), Guillelma.	8. "
	S ^r Rostanna (Rostagna).	1 ^{er} Janv.	S ^r (Villalma), Guillelma.	6 Juin.
	S ^r Rostagna.	20 Juin.	S ^r Villalma.	9. "
	S ^r Sanza.	9 Févr.	S ^r Villalma.	15 Juillet
	S ^r Sanza.	19. "	S ^r Villalma.	1 ^{er} Août.
	S ^r Sarra, Priorissa.	9 Avril.	S ^r Villalma	3. "
290.	S ^r Sarreta Tu berr.	30 Oct.	S ^r (Villalma), Guillelma.	19. "
	S ^r Savina.	25 sept.	S ^r Villalma.	9 oct.
	S ^r Sazia.	13 Juillet.	S ^r Villalma.	15. "
	S ^r Sibia.	18 Févr.	S ^r Villalma.	11 Nov.
	S ^r Sibia.	10 Mars.	S ^r Villalma.	17 Nov.
	S ^r Sibia.	14 Mai.	S ^r Villalma.	28. "
	S ^r (Sibia), cibia.	20 Juillet.	S ^r Villalma	15 Dec. 320
	S ^r Sibia.	1 ^{er} Août	S ^r (Villalma), Willalma, Priorissa.	13 Avril.
	S ^r Sibia.	10 Dec.	(S ^r Villalmona) Guillelmona, <u>conversa</u> .	29 Août
	S ^r Solicia.	28 Août.	S ^r (Villalmona), Guillelmona.	15 sept.
300.	S ^r (Stephana), Estephana.	21 Janv.	S ^r Ysoarda.	13 Janv.
	S ^r (Stephana), Stephanial.	10 Mars.	S ^r Ysoarda.	12 Août.
	S ^r (Stephana), Estephana.	22 Juillet.	S ^r ... X. ...	22 Janv.
	S ^r Stephana	30 Dec.	S ^r ... X. ...	27 Juillet, 321
	S ^r (Villalma), Willalma.	1 ^{er} Avril.		

Remarquer que toutes les religieuses n'ont qu'un seul nom de religion, jamais deux. — Sur 327 religieuses, une seule est

et dite consorc. - Il y a aussi peu de noms de pieuses par que
seules celles qui sont mortes en charge sont nommées dans le
nécrologe. - Pour les autres il ne sont pas dites anciennes pieuses.

Ce même nécrologe a en outre 215 noms de pieuses consorc.
dont quelque donnes, tous profès de Bertand. J'ai constaté dans
les chartes qu'au 13^e siècle elles n'en avaient pas moins de 18
en même temps. C'était habituellement les deux qui étaient pro-
-cureur; les autres étaient occupés à la garde des troupeaux,
à l'agriculture et à pourvoir aux autres nécessités du monas-
-tère. - Une charte de 1297 donne les noms de 45 religieuses
de chœur de Bertand.

Une charte de 1323, 7 dec. donne encore les 33 noms suivants.

- Raimbouda de Vert, prieure.
- Alaïs de Barras, supérieure.
- Ambroisine
- Catherine de Romans.
- Alaïs de l'Épine
- Beatrix d'Ardisono
- Anna de Naffes
- Anne d'Embrun.
- Alarde de Bénévent.
- Tortane Bertrand
- Marguerite de Leye
- Guillemette de Sigoyer.
- Beatrix de Reynier.
- Sibile de Barras.
- Laurete de Barras
- Mabilia de Terrasio

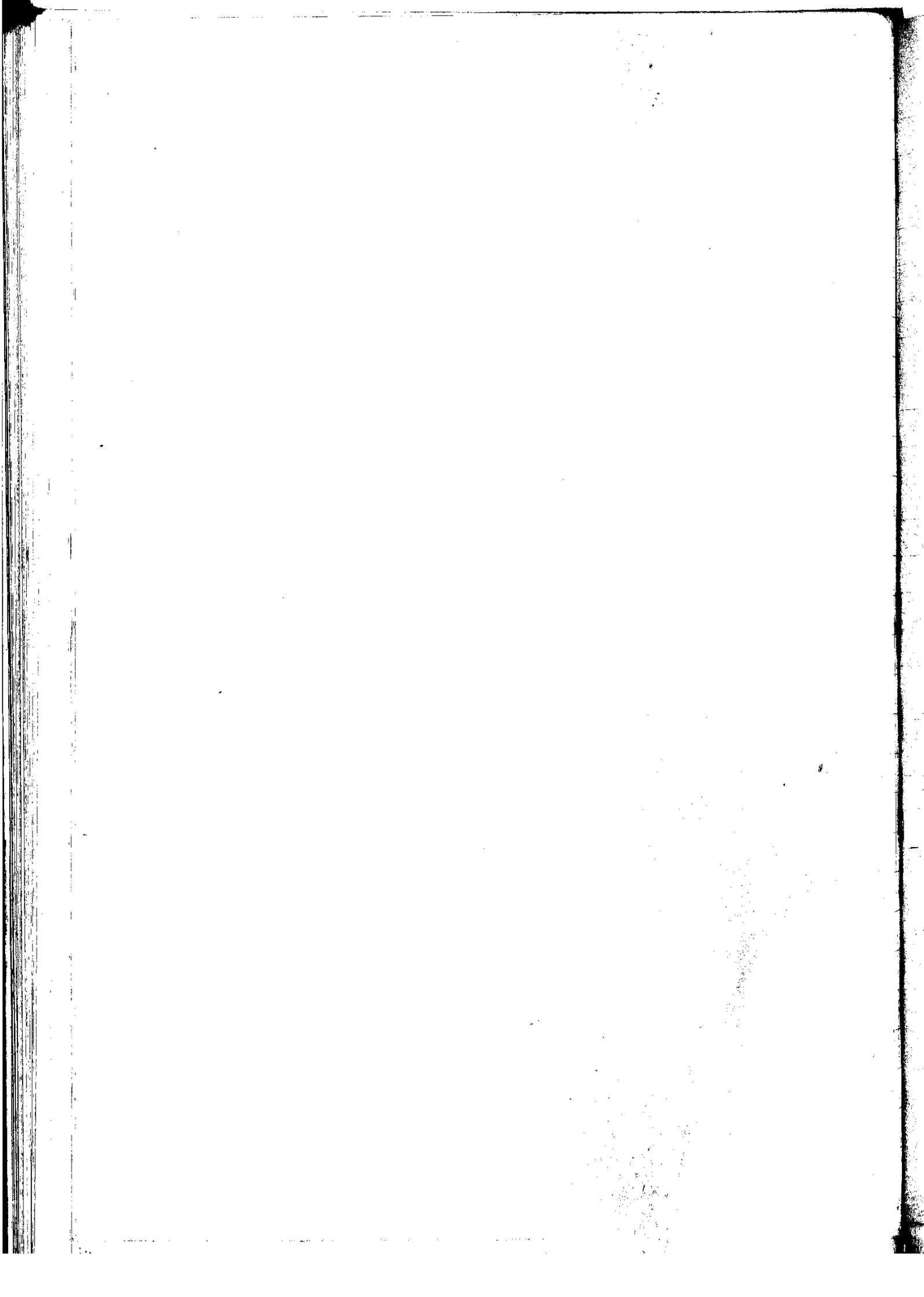
- Benantine de Grenoble
- Françoise d'Anelle
- Alaïs de Sistarom
- Aynarde de Morges
- Lautalme de Gap
- Catherine de Gap
- Guillemette de Gap
- Guillemette de Pantaron.
- Aynarde de Sigoyer
- Brunette d'Embrun
- Boneta de Romans
- Alaïs de Bénévent
- Roseline d'Esparron
- Raimonde d'Esparron
- Catherine de Saint-Marcel
- Lombarda de Montmaur
- Alaïs d'Anelle.

312

320

327

le



Nécrologie

de
la Chartreuse de Bortaux.

D'après
Photographie prise sur

la n^o 126. fol 97-103 des Manuscrits

de

la Bibliothèque de Grenoble.

Dames étrangères qui sont dans le Nécrôloge

Domina Agnes	Dec. 10.
Dña Andreada Naffis etc. benefice	Avril. 25.
Dña B. Ponte	Sept. 29.
Dña Beatrix ...	Juillet. 21.
Beatrix P.	Sept. 29.
Beatrix Alamanta Domino de Repl.	Dec. 9.
Dña Blunta uov Ozaliche etc. ...	Mars. 26.
Caterina Reuert.	Sept. 29.
Cecilia Killelme.	Sept. 29.
Domina Tom	Nov. 6.
Eymarda de Signers.	Sept. 29.
Francisca de Lure Dña de Ponte Barrato	Juin. 13.
Johanna regina Francis et Nav. etc.	Mars. 4.
Raybalda de Veteri ...	Sept. 29.

Calendarium J. Bertardi -

Anniverbaria Januarii habet dies XXXI. Luna XXX,

1. A. Januarii. S. Sorsor. Rostanna (Rostagna)
2. B. IIII Non. φ. Fr. Rainerius. φ. Bardunus Cassanys
3. C. III.
4. D. II. φ. Fr. Villemus.
5. φ. Non. φ. Sorsor) Johanna
6. f. VIII Idus. φ. Domus Vicarius. φ. Johannes Prior Certusia (R. P. V. Jean Bred + 1360.)
7. g. VII.
8. a. VI. φ. S. Patronilla de Rois
9. B. V. φ. Sorsor Alasia de Tarjaia. φ. Sorsor Flaudina
10. C. IIII, φ. S. Noella. φ. Fr. Johannes. φ. S. Katherina. φ. Socho?
11. D. III. φ. Fr. Girardus
12. E. II. φ. Sorsor Dalmacia.
13. F. Idus Jan. (φ) S. Yvoarda φ f or !
14. g. XVIII Kal Feb. φ. S. Alasia. φ no
15. A. XVII. φ. S. Bonafemina. φ Radulphus monachus. φ. Sor. Alamaia
16. B. XVI. φ f
17. C. XV. φ. S. Lombarda. φ. S. Roncellina. ob. an. 1377 (est 1364) unus la-
 -grendus cardinalis Patagoniensis infesto St. Antonii qui
 habet perpetuam tuncenaciam in toto ordine nostro, quod (quia)
 magna (beneficia?) impetravit ordini.
18. d. XIV. φ. S. Tordana. φ. S. Guigona. φ. Guillelmus P.
19. E. XIII. -
20. F. XII. -
21. g. XI. - φ. S. Stephana. φ. Fr. Villemus Tonatus. φ. S. Radulpha
22. A. X. - φ. Sorsor Accellina. φ. Fr. Villemus. φ. Petrus (monachus?) x
23. b. IX. - φ. Sorsor Lageria.

26. C. VIII.

25. G. VIII. ☿ Soror Beatrix. ☿ Dominus Martinus sacerdos. ☿ Petrus ^{conversus}

26. E. VII. ☿ S. Beatrix

27. F. VI. ☿ S. Joanna. ☿ Fr. Ugo. ☿ Vilhel P.F.

28. G. V. ☿ Fr. Girardus. ☿ S. Helisabet. ☿ S. Beatrix. ☿ Dominus Vicarius

29. A. IIII. ☿ S. Lionora. ☿ S. Raimonda. ☿ S. Margarita. ☿ S. Alasia

30. B. III.

31. C. II. ☿ S. Beatrix de Tarragona. ☿ S. Montaignina. ☿ Fr.

Februarius habet Dies XXVIII (iii) Lunas XXVIII.

1. d. Feb. ☿ S. Ugo. ☿ Fr. Johannes) tur

2. E. IIII Non. ☿ Dominus Petrus. ☿ Gerarda

3. F. III ☿ S. Beatrix. ☿ Bartholomeus sacerdos monachus.

4. G. II. ☿ Fr. Girardus. ☿ Fr. Ugo. ☿ Fr. Petrus.

5. A. Non. ☿ S. Flota. ☿ S. Benastena.

6. B. VIII Idus.

7. C. VII.

8. D. VI. ☿ Fr. Arnardus Flota. ☿ Soror Dragoneta. ^{Veit à la fin (a)}
_{en marge.}

9. E. V. ☿ S. Sanga. ☿ Fr. Osaticha. ☿ Fr. Arnardus.

10. F. IIII. ☿ S. Alis. ☿ Arnardus de org (de orgues?)

11. G. III. ☿ S. Adalais. ☿ Fr. Girardus. ☿ Stephanus Donatus.

12. A. II.

13. B. Idus Feb. ☿ Soror Maria.

14. C. XVI Kal. Martii. ☿ Fr. Raimondus. ☿ S. Matilda.

15. D. XY. ☿ S. Margarita

16. E. XIII ☿ Fr. Robertus episcopus. ☿ Guillelmus Donatus.

17. F. XII. ☿ S. sacerdos per Durbanis. ☿ Fr. Arnardus.

18. G. XI. ☿ S. Sibilia.

19. A. X. ☿ Fr. Agullon sacerdos. ☿ Fr. Guillelmus. ☿ S. Sanga

20. B. X. ☿ Fr. Vilhelmus sacerdos. ☿ S. Arnulpha

- 21. C. VIII. ϕ S. Raimbauta. ϕ S. Alaya.
- 22. D. VIII. ϕ Fr. v. Martinus. ϕ Fr. Michael. ϕ Fr. Vilhelmus.
- 23. E. VII.
- 24. F. VI. ϕ Fr. P. Honorius. ϕ S. Flota. ϕ Fr. Michael. ϕ Fr. Johannes.
- 25. G. V. ϕ Fr. Poncius
- 26. A. IIII.

27. B. III. ϕ Fr. Lambertus. ϕ S. Garina (ou Gormaria).

(a) 28. C. II. ^(in h[ab]ita) dragonata Chalvinius septem florans, et... in die obitus dicitur mitte pro Mabil...
 Marcus habet dies XXXI, luna XXX {VI reliquarunt... cum de profundis}

- 1. D. Marc. ϕ S. Armanda
- 2. E. VI. Non. ϕ Fr. P. ϕ Bontous Gobelini fundator altaris S. Johannis pro una capellania perpetuo facienda
- 3. F. V. ϕ S. Agnes. ϕ S. Roais. ϕ S. Ortelina.
- 4. G. IIII. ϕ S. Baymenga. Regina Dna Johanna obiit die IVa Martii habet annos XLIIII ϕ
- 5. A. III. ϕ S. Galiana. ϕ S. Alaxuma
- 6. B. II. ϕ S. Jacometa (obit 1526 in marge)
- 7. C. Non. ϕ S. Raimbauta prioris.
- 8. D. VIII Idus. ϕ Fr. Arnandus Flota. ϕ Fr. Romanus Leare
- 9. E. VII. ϕ S. Octoneta Patrasie.
- 10. F. VI. ϕ S. Stephanias. ϕ S. Sibilis
- 11. G. V.
- 12. A. IIII. ϕ S. Raimonda. ϕ S. Adalais. ϕ Fr. Arnulphus.
- 13. B. III. ϕ Fr. Petrus. ϕ Episcopus Maurianensis
- 14. C. II. ϕ S. Margerita de Ste Marcello.
- 15. D. Idus. ϕ S. Raymonda.
- 16. E. XVII Kal Apr ϕ S. Beatrix. ϕ Fr. Poncius. ϕ Fr. Lautaron. ϕ Fr. ...
- 17. F. XVI. ϕ Fr. Hugo de Saincher. ϕ Fr. Hugo.
- 18. G. XV.
- 19. A. XIII. ϕ S. Ermelina. ϕ Fr. Johannes Poncius cowardus.
- 20. B. XII. ϕ S. flota de Rupe null...
- 21. C. XI.

22. D. XI.

23. E. X. φ Fr. Poncius. φ S. Beatrix. φ (S) Ambrosia.

24. F. VIII. φ S. Riessent. φ Johannes Gibalini.

25. G. VIII. φ S. Petronilla. φ Fr. Bernardus. φ S. Montalina Anulphi que dicit
XIX habet annuatim.

26. A. VII. φ Dna Blunda uxor Dni Ozasfiche) domini regis Anacorum.

27. B. VI. φ Fr. Johannid. φ Tms oris (ortus?) episcopi Altrubatus, φ Fr. Pacificus

28. C. V.

29. D. IIII. φ Fr. Giraudus. φ Fr. G.....

30. E. III. φ Jo(ann) monachus.

31. F. II.

φ Dna Johanna regina Francie et Navarre IIII^{da} die Martii (que habet) triu-
-varium perpetuum per totum ordinem. —

Aprilis habet dies XXX, luna XXV IIII.

1. G. Apr. φ S. Willalma. φ S. Alais. (φ) Soror Bonafemina.

2. A. IIII Non. φ Fr. Willalmus. φ Fr. Andrea

3. B. III. φ Fr. Willalmus. φ Martinus monachus)

4. C. II. φ Fr. Vincencius. φ Vallant. φ Remunda medicinalis?)

5. D. Non.

6. E. VIII Idus φ S. Johanna. φ Fr. Petrus.

7. F. VII. φ Fr. Berolff. φ S. Willalma. φ S. Rollanda.

8. G. VI. φ Fr. Giraudus. φ S. Raimbouda.

9. A. V. φ Fr. Stephanus. φ Sarre Priorissa. φ S. Martha. φ Johannes ^{Salvator}

10. B. IIII. φ Fr. Salvati. φ Fr. Giraudus. φ Fr. Johannes

11. C. III.

12. D. II. φ S. Raimonda. φ S. Ambrosia.

13. E. Idus φ Willalma priorissa. φ S. Almuas. φ S. Siglina. ob. Dampnus Tabus ^{ca}
^{de Molandus sacerdos}

14. F. XVIII. Kal. Mai φ Fr. Johannes. φ Soror Elisabeth

15. G. XVII. φ S. Petronilla. die 15 Aprilis dicit nobilit lassidit Pellegrini Dominus
castre tanjaia quantam, qui legat et pro uno amantario
perpetuo pro anima (sua) et parentum suorum II (?) florant
anni perpetuo). —

16. A. XVI.
 17. B. XV. φ. Dennis G. φ S. Eynarda. φ S. Falipa. φ Fr. Franciscus.
 18. C. XIII. φ. Soror Yma (Willelma?). φ Fr. Petrus.
 19. D. XII.
 20. E. XI. φ Fr. Honoratus
 21. F. X. φ Fr. Petrus sacerdos. φ Fr. Stephanus. φ Soror Anna [?].
 22. G. IX.
 23. A. VIII. φ Serninus.
 24. B. VII. φ Soror Catalina
 25. C. VI. φ S. Margareta. (in margo) domina Andreata Naffis ^{-transmissionem} (quedam) nobis perpe-
 26. D. V. φ S. Ugonia. φ S. Gersent. - φ Fr. Guillelmus sacerdos monachus de Romilia.
 27. E. IV. φ Fr. Willelmus sacerdos Dux Burgundie.
 28. F. III.
 29. G. II. φ Fr. Johannes. φ Fr. Honoratus. φ S. Catharina.
 30. A. I. φ Fr. Petrus. -

φ Dominus Amblancus episcopus Mauriacensis qui habet tricenis annos perp-
 -tuum per totum ordinem. (A. d. Entremontis est mortuus le 26 Avril 1508.
 rien dans le nécrologe n'a été écrit M. Roman à le mettre au 21 Avr.)

Madus habet dies XXXI. Luna XXX. -

- 1 B. Madii φ Fr. Johannes Berardi sacerdos.
 2 C. VI. Non. φ Fr. Petrus sacerdos. φ Soror Beatrix. φ Soror Euphrona.
 3 D. V. φ S. Dulcia.
 4 E. IIII. φ Fr. Petrus.
 5 F. III φ S. Willelma.
 6 G. II. φ Soror Catalina. φ Fr. Lagerius.
 7 A. Non. φ Fr. Girardus. φ Fr. Girardus. φ Soror Bonnaca
 8 B. VIII. Idus φ Fr. Willelmus. φ Soror Guillelma
 9 C. VII. φ S. Katalina. φ Fr. Lagerius.
 10 D. VI. φ Soror Hostaena. habet anniversarium To Fabri ag. off
 11 E. V. φ S. Alisa
 12 F. IIII. φ S. Briance. φ Fr. Guigonus. φ S. Tortana. φ Soror Catalina

13. G. III. φ Fr. Vincencius sacerdos.
14. A. II φ Fr. Girardus Martinus. φ S. Sibiliana.
15. B. Iud. φ Fr. Girardus Beirumms
16. C. XVII Kal. Junii
17. D. XVI. φ Fr. Guigonus sacerdos.
18. E. XV. φ Fr. Nicholas. φ Jacobus Andrei. φ S. Caterina^{na}
19. F. XIII. φ S. Dulcia. φ Fr. Arnulphus. φ S. Lombarda. φ Fr. Girardus.
20. G. XIII. φ S. Elena. φ Donnus Durandus.
21. A. XII. φ S. B. de Ardisono. φ Obiit Donus Palmerius sacerdos.
22. B. XI.
23. C. X. φ Fr. Marinus. φ Fr. Hugo.
24. D. VIII. φ Guigo de Aya dicitur flor. perpetuo.
25. E. VIII. φ Soror Beatrix. φ S. Matelda
26. F. VII.
27. G. VI. φ Soror Katarina
28. A. V. φ Fr. Rainerius.
29. B. III. φ Fr. Jacobi Milonis. φ Fr. Petrus Fulco. φ Fr. Petrus.
30. C. III.
31. D. II. φ Fr. Villemus. —

Junius. Mensis iste habet dies XXX. (luna) XXVIII.

1. E. Junii φ Fr. Johannes. (in marge)... Rex Aragonum habet amiserarium, ^{uocatur} _(dies)
2. F. IIII Non. φ S. Beatrix. φ Fr. Durandus clari. φ S. Paula.
3. G. III. φ Fr. Petrus. φ S. Bonafamina.
4. A. II.
5. B. Non.
6. C. VIII. Idus φ Soror Guillelma. φ Fr. Guigonus.
7. D. VII. φ S. Reimbarda
8. E. VI. φ Soror Galboze^{ci}. φ S. Chotota (Chotota?)
9. F. V. φ Soror Atalaid. φ S. Willma. φ S. Marbona.
10. G. IIII. φ φ S. Matelda?
11. A. III.

- 12. B. II. ϕ Dominus Parmenius sacerdos de Ventono de profundis.
- 13. C. Idus. Nobilis Domina Francesca de Luxe Domina de Ponte (Barato), obiit Anno M^o CCC^o XLIII mensis Junii, que habet annivertarium. // ajouta // post annum 1609
- 14. D. XVIII. Kal. Julii ϕ Fr. Michael sacerdos MCCCXV = (1315) -
- 15. E. XVII. ϕ S. Adalais de Peira. ϕ Fr. Arnandus. ϕ S. Jordana.
- 16. F. XVI. ϕ Fr. Johannes sacerdos. ϕ S. Garina. ϕ Fr. ^{Humbertus?} Ubertus sacerdos de ... gona
- 17. G. XV. ϕ S. Alasia
- 18. A. XIII. ϕ Soror Patrot. ϕ Fr. Johannes.
- 19. B. XIII.
- 20. C. XII. ϕ S. Rostagna. ϕ Fr. Jacobus). ϕ Dominus Bertrandus Taspereus episcopus quondam de Senest
- 21. D. XI.
- 22. E. X.
- 23. F. VIII. ϕ Fr. Vellelmus. ϕ Dominus de Ventovone.
- 24. G. VIII.
- 25. A. VII.
- 26. B. VI.
- 27. C. V.
- 28. D. IIII. ϕ S. Laureta.
- 29. E. III. ϕ S. Laureta.
- 30. F. II. ϕ Fr. Giraudus.

Julius. Mensis iste habet dies XXXI. luna XXX.

- 1. G. Julii ϕ Fr. Andreus. ϕ Fr. Laurentius
- 2. A. VI Non. ϕ Soror Margarita.
- 3. B. V. ϕ Fr. Lantelmus de Tarjaia.
- 4. C. IIII
- 5. d. III ϕ S. Raimbauta. ϕ S. Bararda
- 6. E. II
- 7. F. Non. ϕ Fr. Petrus. ϕ Soror Chaberta. ϕ Dominus To. Piscatoris
- 8. G. VIII. Idus ϕ Soror Eynarda. ϕ Soror Margarita
- 9. A. VII. ϕ Fr. Durandus. ϕ Fr. Lautardus. ϕ Soror Francisca.
- 10. B. VI. ϕ Dominus Episcopus Dragonatus Papensis cujus annivertarium
- 11. C. V. ϕ Dominus Lantelmus Reynarus qui nobis largitus. (Pit.)

- 11. F. III. φ Fr. Villemus, φ S. ^{arc.} Bancelona, φ Fr. Stephanus.
- 12. G. II. φ Fr. Martinus, φ Andreas sacerdos, φ S. Ysacinda.
- 13. A. Idus φ S. Lageria, φ S. Agnes
- 14. B. XVIII. Kal. Sept. φ Fr. Giraudus.
- 15. C. XVIII. φ S. Lageria, φ Johannes corderii.
- 16. D. XVII. φ S. ^{Aia} Maria, φ Soror Agnes, φ S. Alis.
- 17. E. XVI. φ Soror Beatrix.
- 18. F. XV. φ Fr. Esparron, φ S. Beatrix, φ S. Agasta.
- 19. G. XIII. φ Fr. Villemus, φ Fr. Guichardus, φ S. Guillelma.
- 20. A. XIII. φ Dominus Guillelmi Esparron, φ Stephanus de baro, φ Anusius ^(odo)
- 21. B. XII. φ Fr. Johannes, φ S. Maria, φ S. Martha.
- 22. C. XI. φ S. Poncia, φ S. Beatrix, ^{olivia} Guillelmena ^{conversa}
- 23. D. X. φ S. Binauta
- 24. E. VIII. φ S. Binauta
- 25. F. VII. φ Fr. Stephanus, φ Fr. Michael
- 26. G. VI. φ Soror Alasia, φ Dominus G. Episcopus Vapincensis.
- 27. A. VI. φ Soror
- 28. B. V. φ S. Solvia, φ S. Alisia, φ S. Beatrix Grassa
- 29. C. IIII. φ Fr. Giraudus
- 30. D. III. φ Soror Emengarda, φ Fr. Bernardus, φ Fr. Villemus, φ (S) ^{Beatrix}
- 31. E. II. φ S. Montaignina, φ S. Girani (Girana)

September, Mensis iste habet dies XXX, luna XXX.

- 1. F. Sept. φ S. Galtoria, φ S. Eynarda.
- 2. G. IIII. Non. φ Dominus Raymondus Dominus Montisauri, φ Johanna ^{monica}
- 3. A. III. φ S. Elisabeth, φ S. Boirella, φ S. Raimonda.
- 4. B. II. φ Fr. Petrus.
- 5. C. Non. Commemoracio pro benefactoribus et familiaribus nostris.
- 6. D. VIII. Idus. φ S. Raimbauta, φ S. Joanna, φ S. Anna.
- 7. E. VII. φ Fr. Johannes, φ S. Felisia.
- 8. F. VI. φ Fr. Giraudus, φ S. Katerina.

9. G. V. φ S. Beatrix.
10. A. IIII. φ Fr. Petrus. φ S. Maria
11. B. III. φ Fr. Ugo. φ S. Anna. φ S. Audisia). φ Fr. Poncius
12. C. II. φ S. Agnes de Rois. φ S. Katerina)
13. D. III. φ S. Barattera)
14. E. XVIII. Kal. oct. φ Fr. Stephanus. φ Fr. Maletus. φ S. Petronilla
15. F. XYII. φ Fr. Garnerius. obüt soror Guilhellmeta.
16. G. XVI. φ Jo. Faleraquet. φ Tomere Rufe. φ Arnulphus Gerammendi ^{magus} _(benefactor)
17. A. XY. φ S. Alais. φ Soror Franca (Francisca)
18. B. XIII. φ Fr. Johannes. φ S. Filipa priorissa (et non Salipa ^{romana} _{quod Romani.})
19. C. XII. φ Fr. Jacobus. φ Arnaudus Flota. obüt soror Margarita
20. D. XI. φ S. Giranda. φ S. Mabilia. φ S. Halionord
21. E. X. φ S. Alisa.
22. F. X. φ Fr. Girandus. φ S. Arnulpha.
23. G. VIII. φ Fr. Raimundus Desparro. φ S. Uga.
24. A. VIII. φ Guillelmi de Montalino Venq
25. B. VII. φ Soror Savina. φ Fr. Poncius.
26. C. VI. φ Fr. Girandus sacerdos. φ Fr. Petrus Leas. φ S. Mabilia
27. D. V. obüt) Domi Michaelis. φ Domi Petri Ribandi ^{vicarius} _{Domus.}
28. E. IIII. φ Fr. Bernardus.
29. F. III. φ Plura hodie sicut pro Domina B. de Ponte, Domina Eynarda Voisfi
30. G. II. φ S. Petronilla. φ S. Katerina. φ S. Anna. φ S. Alasia. φ Fr. Hymbretus.

Suito du 29. Eynarda de Siquers, Beatrix p. (senet ois pal priorissa), Domina
 Ragbald de Viteri, Caterina Rocurat. . . . Tel elini, uxor Arnulphi
 Rison, Domini Francisci de Rasor, uxoris Gironeti Gerandi, Chaberti Chaylie)
 Cecilia Kellalme et amicorum, Petri Herbesii et amicorum, pro quorundam
 alia muliere de qua recuperavit burbo 7 fl. . . . Sunt plures alii et alie
 qui et al que detorunt 1111 fl. et ultra annuatim, 111 fl. ^(impus) boves, vacas,
 oves ^{pp}, panem, vinum, blata, pannos, legumina et alia quamplurima
 impenderunt monasterio pro remedio animarum suarum, tam viva
 - rum

-rum quam defunctorum, Pro quibus omnibus et omni illorum et illarum, quae vel qua tenentur in nostra domo erant, et pro salvatore nobis concedente, faciamus seu incipiamus indicere quolibet anno anniversarium successivum per V annos, et ultimum hinc participes et comites bonis omnibus spiritualibus quae sunt et de cetero sicut in domo nostra, Domino concedente.

October. Mensis iste habet dies XXXI. Luna XXVIII.

- 1. A. octob. ☿ S. Raimonda
- 2. B. VI. Nou. ☿ S. Juliana. ☿ Fr. Villalmus
- 3. C. V.
- 4. D. IIII ☿ S. Agatha. ☿ Dominus Guillelmus. ☿ obit Hugo Michaelis vicarius ^{Darbois}
- 5. E. III ☿ S. Raymond. ☿ D. Paulus prior.
- 6. F. II. ☿ Fr. Villalmus. ☿ Bartholomaeus de Fransone
- 7. G. Non. ☿ S. Agnes. ☿ Fr. J. laterie
- 8. A. VIII. Idus ☿ Fr. Petrus. ☿ Fr. Raimbaudus. ☿ S. Raimonda. ☿ S. Matilda. de Marga-
rita de Monte ororio ^{sacristina Bertaudi.}
- 9. B. VII. ☿ S. Cantelma. ☿ Fr. Martinus. ☿ S. Villema. ☿ Fr. Guigenus
- 10. C. VI. ☿ Fr. Villalmus. ☿ S. Pellegrina. ☿ Fr. Giraudus
- 11. d. V. ☿ Fr. Stephanus. ☿ Fr. Petrus clari.
- 12. E. IIII
- 13. F. III. ☿ Fr. Poncius. ☿ Fr. Giraudus. ☿ Sororais (Alis)
- 14. G. II. ☿ S. Petronilla. ☿ Fr. Durandus.
- 15. A. Idus ☿ S. Clara. ☿ S. Villalma. ☿ ☉
- 16. B. XVII. Kal. Nov. Comemoratio Cluniacensis et chalesci, simplicius.
- 17. C. XVI. ☿ Fr. Stephanus. ☿ S. Angela. ☿ Petrus Alardi sacerdos
- 18. D. XV. ☿ Soror Katerina.
- 19. E. XIII. ☿ Dominus Guillelmus prior Darbois.
- 20. F. XII. ☿ (an margo) die XIX obiit Dominus Johannes quondam ^{Rex castelle} _(habet anniversarium)
- 21. G. XI. ☿ Fr. Villalmus Artaudi. ☿ Fr. Giraudus. ☿ S. Katerina.
- 22. A. X. ☿ Petronilla priorissa ☿ S. Mabilia ☿ S. Antonia
- 23. B. IX. ☿ S. Rosa. ☿ Fr. Johannes
- 24. C. VIII. ☿ S. Mabilia.

25. D. VIII. ☿
 26. E. VII. ☿ Fr. Stephanus. ☿ S. Johanna ☿ Petrus mantharon
 27. F. VI. ☿ Fr. Raimondo^{us} de Monte Albano. ☿ S. Alasia de Rupe
 28. G. V. ☿ Fr. Johannes.
 29. A. IIII. ☿ F. R.
 30. B. III. ☿ S. Matelda priorissa. ☿ S. Sarreta de barre ?
 31. C. II. ☿ Dennis P.

In hant de la page de nos. + parentum, sororum animarum. quin-
 quaginta bonorum, Viannensium, scilicet pro domino Girardo Mathe
 (pro cantone dit Roman cuncta passela viato S^{te} Mauricii,

Novemb^{er}. Mensis iste habet dies XXX. Luna XXX.

1. D. Nov. ☿ S. Pauga (Paris)
2. E. IIII. Nov. ☿ S. Tascoba. ☿ Fr. Guigonus. ☿ S. Jodelina.
3. F. III. ☿ Sora Juliana. ☿ Fr. Petrus. ☿ Fr. Arnandus.
4. G. II. ☿ Fr. Andreat Bovinus. ☿ S. Beatrix. ☿ Fr. Poncius. ☿ Fr. Stephanus
5. A. Non. ☿ Fr. Johannes. ☿ S. Rainauda.
6. B. VIII. Idus. ☿ Fr. Petrus. ☿ S. Dulcia. ☿ S. Audisia. ☿ Una Sora
7. C. VII. ☿ Badufa. ☿ S. Margarita
8. D. VI. ☿ S. Cantelma. ☿ Michael sacerdos et monachus
9. E. V. Comemoracio defunctorum, ordinis nostri. ☿ Fr. Bernardus.
10. F. IIII.
11. G. III. ☿ S. Maria. ☿ Fr. Rostagnus. ☿ S. Villolma. ☿ S. Almus
12. A. II.
13. B. Idus. ☿ S. Auriant. ☿ Fr. Umbertus episcopus.
14. C. XVIII. Kal. Dec. ☿ Fr. Villolmus. ☿ Fr. Petrus. ☿ S. Alasia.
15. D. XVII. ☿ S. Philippa. ☿ Fr. Stephanus sacerdos. ☿ Fr. Stephanus
16. E. XVI.
17. F. XV. ☿ Fr. Petrus. ☿ S. Villolma
18. G. XIII. ☿ Fr. Arnandus. ☿ Fr. Raibaudus. ☿ Fr. Petrus. ☿ Dennis P. sacerdos
19. A. XIII. ☿ Fr. Columbanus.

18. B. XV. φ Fr. Girardus.
19. C. XIII. φ Soror
20. D. XIII. φ Dompnus Po. Vertia
21. E. XII.
22. F. XI.
23. G. X. φ Fr. Jacobus sacerdos.
24. A. VIII. φ Fr. Poncius. φ S. Caterina Lagiera.
25. B. VIII.
26. C. VII. φ Fr. Marmatus vicarius Durbonis. qui reliquit X libras de
 quibus factum fuit fornellum conventus, et ab alia parte quingua
 florenos de quibus precepit fieri unum calicem. Itidco pro pred-
 ictis precepit et sibi concessit conventus mittam quolibet anno,
 mittam eundem profundis.
27. D. VI. φ S. Gelia
28. E. V. φ Fr. Johannes. φ Fr. Steve...
29. F. IIII.
30. G. III. φ S. Raimonda priorissa. φ S. Stephana
31. A. II. φ S. Maria. obit magnificus vir Dominus Ozasica, Cath-
 ra Rufe Arnandoren, Dominus quendam, qui legavit nobis
 quingentos florenos, " die ultima mensis Decembris.

Religieuses de Bertaud d'après le nécrologe.

S. Adalais	Juillet 16	S. Alisa	Sept. 21.
S. Accelena.	Janv. 22.	S. Alitia.	Août. 28. 40.
S. Adalais	Fevr. 11.	S. Almuad.	Avr. 13.
S. Adalais.	Mars. 12.	S. Almuad.	Nov. 11.
S. Adalais.	Juin. 9.	S. Ambrosia.	Mars. 23.
S. Adalais de Peira	Juin. 15.	S. Ambrosia.	Avr. 12.
S. Adalais.	Nov. 28.	S. Anastasia.	Août. 7.
S. Adalais.	Dec. 10 ^{er}	S. Angela.	Oct. 17.
S. Agacta.	Août. 18.	S. Anna.	Avr. 21.
10 S. Agatha.	Oct. 4.	S. Anna.	Juillet. 26.
S. Agnis.	Mars. 3.	S. Anna.	Sept. 6.
S. Agnes.	Août. 13.	S. Anna.	Sept. 11. 50
S. Agnes.	Août. 16.	S. Anna.	Sept. 30.
S. Agnes de Rois.	Sept. 12.	S. Antonia	Oct. 22.
S. Agnes.	Oct. 7.	S. Armandina	Mars. 10 ^{er}
S. Agnes.	Nov. 25.	S. Arnulpha	Fevr. 20.
S. Agnes.	Nov. 27.	S. Arnulpha	Sept. 22.
S. Agnes.	Dec. 8.	S. Auda	Oct. 7.
S. Aia	Août. 16.	S. Audisia	Juillet. 13.
20 S. Aiglina.	Avr. 13.	S. Audisia.	Sept. 11.
S. Albis	Avr. 10 ^{er}	S. Audisia	Nov. 6.
S. Alais	Sept. 17.	S. Auriunt	Nov. 13. 60.
S. Aladanta	Janv. 15.	S. B.	Août 3.
S. Alasia de Tarjaia	Janv. 9.	S. B. de Ardisono	Mai. 21.
S. Alasia.	Janv. 14.	S. Badufa.	Nov. 7.
S. Alasia	Janv. 29.	S. Barataria)	Sept. 13.
S. (Alasia) Alasya.	Fevr. 21.	S. Barcellona	Août. 11.
S. Alasia.	Juin. 17.	S. Beatrix.	Janv. 25.
S. Alasia.	Août. 26.	S. Beatrix	Janv. 26.
30 S. Alasia.	Sept. 30.	S. Beatrix	Janv. 28.
S. Alasia de Rupe.	Oct. 27.	S. Beatrix de Tarjaia.	Janv. 31.
S. Alasia.	Nov. 14.	S. Beatrix.	Fevr. 3. 70.
S. Alasia.	Dec. 5.	S. Beatrix.	Mars. 16.
S. Alaxuma	Mars. 5.	S. Beatrix	Mars. 23.
S. Alis.	Fevr. 10.	S. Beatrix.	Mai. 2.
S. Alis.	Août. 16.	S. Beatrix.	Mai. 25.
S. Alis.	Oct. 13.	S. Beatrix.	Juin. 2.
S. Alisa.	Mai. 11.	S. Beatrix.	Juillet. 19

Religieuses de Bertand.

	S. Beatrix.	Juillet. 20.	S. Chaberta	Juillet. 7.
	S. Beatrix.	Août. 17.	S. Chaubia	Dec. 9.
	S. Beatrix.	Août. 18.	S. Choteta.	Juin. 8. 120.
80	S. Beatrix.	Août. 28.	S. Clara.	Oct. 15.
	S. Beatrix	x Août 30.	S. Dalmaicia.	Janv. 12.
	S. Beatrix	Sept. 9.	S. Dragoneta.	Fevr. 8.
	S. Beatrix.	Nov. 4.	S. Dulcia.	Mai. 3.
	S. Beatrix	x Août. 22.	S. Dulcia.	Mai. 19.
	S. Benastrea.	Dec. 4.	S. Dulcia.	Nov. 6.
	S. Benaustana.	Fevr. 5.	S. Elena	Mai. 20.
	S. Bennaca.	Mai. 7.	S. (Elisabeth) Hildabat.	Janv. 28.
	S. Berarda.	Juillet. 5.	S. (Elisabeth) Elisabat.	Avril. 14.
	S. Bernarda.	Dec. 2.	S. Elisabeth.	Sept. 3. 130.
90	S. Bermunda	Juillet. 17.	S. Elmore de Bismara ^{ara} .	1410, Août. 10.
	S. Baynuengua.	Mars. 4.	S. Emengarda.	Août. 30.
	S. Bianca	Dec. 14.	S. Emelina.	Mars. 19.
	S. Binanda.	Août. 24.	S. (Emellina) Hermellina.	Dec. 17.
	S. Blacasa.	Nov. 23.	S. Esharona.	Mai. 12.
	S. Boirdella.	Sept. 3.	S. Estray.	Nov. 23.
	S. Bonafemina.	Janv. 15.	S. Eynarda	Avril. 17.
	S. Bonafemina.	Avr. 1 ^{er}	S. Eynarda	Juillet. 8.
	S. Bonafemina.	Juin. 3.	S. Eynarda	Sept. 1 ^{er}
	S. Boneta.	Août. 6.	S. Eynarda Argodapriorita.	Juillet. 27. 140
100	S. Brianca	Mai. 12.	S. F.	Dec. 19.
	S. Bruneta	Nov. 25.	S. Falca.	Nov. 27.
	S. Catalina.	Avr. 24.	S. Felicia.	Dec. 14.
	S. Catalina.	Mai. 6.	S. Felicia.	Sept. 7.
	S. (Catalina) Katalina.	Mai. 9.	S. Flandina.	Janv. 9.
	S. (Catherina) Katherina.	Janv. 10.	S. Florata Guifroya.	Dec. 7.
	S. catherina.	Avril. 29.	S. Florimunda.	Nov. 30.
	S. (catherina) catorina.	Mai. 12.	S. Flota.	Fevr. 5.
	S. (catherina) catorina.	Mai. 18.	S. Flota.	Fevr. 24.
	S. (catherina) Katorina.	Mai. 27.	S. (Flota) de Rups. flota.	Mars. 20. 150.
110	S. (catherina) Katorina.	Sept. 8.	S. Flota.	Août. 6.
	S. (catherina). Katorina.	Sept. 12.	S. Francisca.	Juillet. 9.
	S. (catherina). Katorina.	Sept. 30.	S. Francisca.	Sept. 17.
	S. (catherina). Katorina.	oct. 18.	S. G. de Dia.	Dec. 8.
	S. (catherina). Katorina.	oct. 21.	S. Gallere	Juin. 8.
	S. (catherina). catorina.	Nov. 20.	S. Galiana.	Mars. 5.
	S. (catherina). catorina Lageria.	Dec. 24.	S. Galtaria.	Sept. 1 ^{er}
	S. Caussa.	Juillet. 22.	S. Garranta	Fevr. 2.

Religieuses de Bortand.

	S. Garina.	Janv. 16.	S. Mabilia.	Janv. 7.	
160	S. Garina (ou Garniera)	Fevr. 27.	S. Mabilia.	Sept. 20.	200.
	S. Gerbent	Avril. 26.	S. Mabilia.	Sept. 26.	
	S. Gilia.	Dec. 27.	S. Mabilia.	Oct. 22.	
	S. Giranda.	Sept. 20.	S. Mabilia.	Oct. 24.	
	S. Girans (Girema?)	Aout. 31.	S. Mabilia.	Nov. 25.	
	S. Guigona.	Janv. 18.	S. Margarita.	Janv. 29.	
	S. Helionors.	Sept. 20.	S. Margarita.	Fevr. 15.	
	S. (Huga), Uga	Fevr. 1 ^{er}	S. Margarita de St ^o Marcello.	Mars. 14.	
	S. (Huga), Uga.	Sept. 23.	S. Margarita.	Avril. 25.	
	S. (Hugona) Ugonna.	Avril. 26.	S. Margarita.	Juillet. 2.	
170	S. Jacoba	Nov. 2.	S. Margarita.	Juillet. 8.	210.
	S. Jacometa	1524. Mars. 6.	S. Margarita	Sept. 19.	
	S. Jacolina.	Nov. 2.	S. Margarita de Monte Orsario.	Oct. 8.	
	S. Johanna.	Janv. 5.	S. Margarita	Nov. 7.	
	S. (Johanna), Joanna.	Janv. 27.	S. Maria.	Fevr. 13.	
	S. Johanna.	Avril. 6.	S. Maria.	Juillet. 20.	
	S. Johanna.	Juillet. 25.	S. Maria.	Juillet. 25.	
	S. (Johanna), Joanna.	Sept. 6.	S. Maria.	Aout. 21.	
	S. Johanna.	Oct. 26.	S. Maria.	Sept. 10.	
	(S.) Johanneta novicia.	Sept. 2.	S. Maria.	Nov. 11.	
180	S. Jordana.	Janv. 18.	S. Maria	Dec. 7.	260.
	S. Jordana.	Mai. 12.	S. Maria	Dec. 31.	
	S. Jordana.	Juin. 15.	S. Martha.	Avril. 9.	
	S. Juliana.	Oct. 2.	S. Martha.	Aout. 21.	
	S. Juliana.	Nov. 3.	S. Matelda.	Fevr. 14.	
	S. Lagoria.	Janv. 23.	S. Matelda.	Mai. 25.	
	S. Lagoria.	Aout. 13.	S. Matelda.	Juin. 10.	
	S. Lagoria.	Aout. 15.	S. Matelda.	Oct. 8.	
	S. Lantelma.	Oct. 9.	S. Matelda Priorissa.	Oct. 30.	
	S. Lantelma.	Nov. 8.	S. Montaignina.	Janv. 31.	
190	S. Laura.	Nov. 29.	S. Montaignina.	Aout. 31.	230.
	S. Laurata.	Juin. 29.	S. Montalina Annulphic.	Mars. 25.	
	S. Liancia	Janv. 29.	S. Nalys de Costa gaira.	Dec. 6 ^{er}	
	S. Liancia) ou Laura.	Nov. 29.	S. Narbona.	Juin. 9.	
	S. Lombarda.	Janv. 17.	S. Noella.	Janv. 10.	
	S. Lombarda.	Mai. 19.	S. Ob.	Aout. 27.	
	S. Lombarda.	Juillet. 17.	S. Octoneta Patricie.	Mars. 9.	
	S. Lombarda.	Nov. 20.	S. Ostelina.	Mars. 3.	
	S. Lucha.	Dec. 5.	S. Pasco.	Juin. 18.	238.

Religieuses de Bertaud.

	S. Paula.	Jeun. 2.	S. Rolata.	Dec. 8.	
240	S. Pauza.	Nov. 1 ^{er}	S. Rollanda.	Avr. 7.	280
	S. Pellegrina.	Oct. 10.	S. Romana.	Juillet. 21.	
	S. Patronilla de Rois.	Janv. 8.	S. Roncellina.	Janv. 17.	
	S. Patronilla.	Mars. 25.	S. Rosa.	Oct. 23.	
	S. Patronilla.	Avril. 15.	S. Rostaema.	Mai. 10.	
	S. Patronilla.	Juillet. 30.	S. Rostanna (Rostagna).	Janv. 1 ^{er} .	
	S. Patronilla.	Sept. 14.	S. Rostagna.	Jeun. 20.	
	S. Patronilla.	Sept. 30.	S. Sanza.	Fevr. 9.	
	S. Patronilla.	Oct. 14.	S. Sanza.	Fevr. 19.	
+	S. Patronilla Priorissa.	Oct. 22.	(S) Sarria, Priorissa.	Avril. 9.	
250	S. Patronilla.	Dec. 8.	S. Sarrella du borne.	Oct. 30.	290
	S. (Philippa) Felipa.	Avr. 17.	S. Savina.	Sept. 25.	
+	S. (Philippa) Felipa Priorissa.	Sept. 18.	S. Sazia.	Juillet. 13.	
	S. (Philippa) Felipa.	Nov. 15.	S. Sibilia.	Fevr. 18.	
	S. (Philippa) Felipa.	Dec. 2.	S. Sibilia.	Mars. 10.	
	S. Pencia.	Aout. 22.	S. Sibilia.	Mai. 14.	
	S. Radulfa.	Janv. 21.	S. (Sibilia) Cibilina.	Juillet. 20.	
	S. Raimbauta.	Fevr. 21.	S. Sibilia.	Aout. 1 ^{er} .	
+	S. Raimbauta, Priorissa.	Mars. 7.	S. Sibilia.	Dec. 10.	
	S. Raimbauta.	Avril. 8.	S. Solicia.	Aout. 28.	
260	S. Raimbauta.	Jeun. 7.	S. (Stephana) Stephana.	Janv. 21.	300
	S. Raimbauta.	Juillet. 5.	S. (Stephana) Stephanas.	Mars. 10.	
	S. (Raimbauta) Raimbauta.	Juil. 23.	S. (Stephana) Stephana.	Juillet. 22.	
	S. Raimbauta.	Sept. 6.	S. Stephana.	Dec. 30.	
x	S. Raimonta.	Janv. 29.	S. (Villalma) Willalma.	Avril. 1 ^{er} .	
	S. Raimonta.	Avril. 12.	S. (Villalma) Willalma.	Avril. 7.	
	S. Raimonta.	Mars. 12.	S. (Villalma) Willalma.	Avril. 18.	
	S. (Raimonta) Raimonta.	Mars. 15.	S. (Villalma) Willalma.	Mai. 5.	
	S. (Raimonta) Remunda mon.	Avril. 14.	S. (Villalma) Guillelma.	Mai. 8.	
	S. (Raimonta) Raimunda.	Juillet. 25.	S. (Villalma) Guillelma.	Jeun. 6.	
270	S. Raimonta.	Sept. 3.	S. Villalma.	Jeun. 9.	310
	S. Raimonta.	Oct. 1 ^{er}	S. Villalma.	Juillet. 15.	
+	S. Raimonta, Priorissa.	Dec. 30.	S. Villalma.	Aout. 1 ^{er} .	
	S. Raimonta.	Oct. 5.	S. Villalma.	Aout. 3.	
x	S. Raimbauta.	Oct. 8.	S. (Villalma) Guillelma.	Aout. 19.	
	S. Raimbauta.	Juillet. 13.	S. Villalma.	Oct. 9.	
	S. Raimbauta.	Nov. 5.	S. Villalma.	Oct. 15.	
	S. Riessent.	Mars. 24.	S. Villalma.	Nov. 11.	
	S. Roais.	Mars. 3.	S. Villalma.	Nov. 17.	318.

Religieuses de Bertaud

286	S. Ylledma.	Nov. 28.	S. Yboarda.	Janv. 13.
287	S. Ylledma.	Dec. 15.	S. Yboarda.	Août. 12.
	+ S. (Ylledma) Ylledma Priorissa.	Avr. 13.	S.	Janv. 22.
	(S.) Ylledma) Guillolmasasomata.	Août. 29.	S.	Juillet. 27. 327.
	S. (Ylledma) Guillollmata.	Sept. 15.		

Fieires Conuers de Bertaud d'après le Nicologe.

	Fr. (Andreas). Andreas.	Avril. 2.	Fr. Giraudus.	Février. 4.
	Fr. (Andreas). Andreas.	Juillet. 10.	Fr. Giraudus.	Mars. 29.
	Fr. Andreas Bevinus.	Nov. 4.	Fr. Giraudus.	Avril. 8.
	Fr. Anthonius.	Août. 3.	Fr. Giraudus.	Avril. 10.
290	Fr. Arnandus Flota.	Fevr. 8.	Fr. Giraudus.	Mai. 7.
	Fr. Arnandus.	Fevr. 9.	Fr. Giraudus.	Mai. 7. 40.
	Fr. Arnandus.	Fevr. 17.	Fr. Giraudus Martinus.	Mai. 16.
	Fr. Arnandus Flota	Mars. 8.	Fr. Giraudus Beirmund.	Mai. 15.
	Fr. Arnandus.	Juin. 15.	Fr. Giraudus.	Mai. 19.
10.	Fr. Arnandus.	Nov. 3.	Fr. Giraudus.	Juin. 30.
	Fr. Arnandus.	Nov. 18.	Fr. Giraudus.	Juillet. 20.
	Fr. Arnulphus.	Mars. 12.	Fr. Giraudus.	Août. 14.
	Fr. Arnulphus.	Mai. 19.	Fr. Giraudus.	Août. 29.
	Fr. Bernardus.	Mars. 25.	Fr. Giraudus.	Sept. 8.
	Fr. Bernardus.	Juillet. 17.	Fr. Giraudus.	Sept. 22.
	Fr. Bernardus.	Août. 30.	Fr. Giraudus.	Oct. 10. 60.
	Fr. Bernardus.	Sept. 28.	Fr. Giraudus.	Oct. 13.
	Fr. Bernardus.	Nov. 9.	Fr. Giraudus.	Oct. 21.
	Fr. Barolfus.	Avril. 7.	Fr. Giraudus.	Dec. 18.
20.	Fr. Columbanus.	Nov. 19.	Fr. Grunides !!.	Dec. 16.
	Fr. Durantus Clari	Juin. 2.	Fr. Guichardus.	Août. 19.
	Fr. Durantus	Juillet. 9.	Fr. Guigonus.	Mai. 12.
	Fr. Durantus	Oct. 14.	Fr. Guigonus ^{us} ?	Juin. 6.
	Fr. Durantus.	Dec. 8.	Fr. Guigonus.	Nov. 2.
	Fr. Esparron	Août. 18.	Fr. Guigonus.	Oct. 9.
310	Fr. Esteve.	Dec. 28.	Fr. Honoratus.	Avril. 20. 60.
	Fr. Franciscus.	Avril. 17.	Fr. Honoratus.	Avril. 29.
	Fr. G.	Mars. 29.	Fr. (Hugo) Ugo.	Janv. 27.
	Fr. G.	Dec. 13.	Fr. (Hugo) Ugo.	Fevr. 4.
30.	Fr. Gannorius	Sept. 15.	Fr. Hugo.	Mars. 17.
	Fr. Gilbertus.	Juillet. 15.	Fr. Hugo.	Mai. 12. 3.
	Fr. Giraldus.	Fevr. 11.	Fr. (Hugo) Ugonis.	Juillet. 30.
	Fr. Giraudus.	Janv. 11.	Fr. (Hugo) Ugo.	Sept. 11.
318.	Fr. Giraudus.	Janv. 28.	Fr. Hyndartus.	Sept. 30. 68.

Frères Convent de Bertaud. -

	Fr. Jacobus Milonib.	Mai. 29.	Fr. Marinus.	Mai. 23.
20.	Fr. Jacobus.	Juin. 20.	Fr. Martinus	Fevrier. 22.
	Fr. Jacobus.	Juillet. 19.	Fr. Martinus.	Aout. 12.
	Fr. Jacobus.	Juillet. 20.	Fr. Martinus.	Oct. 9.
	Fr. Jacobus.	Sept. 25.	Fr. Martinus.	Dec. 15.
	Fr. Jacobus.	Sept. 19.	Fr. Michael.	Fevrier. 22.
	Fr. Jacobus.	Nov. 27.	Fr. Michael.	Fevrier. 24.
	Fr. Johannes.	Janv. 10.	Fr. Michael.	Aout. 25.
	Fr. Johannes.	Fevrier. 10.	Fr. Michael.	Nov. 20. 120.
	Fr. Johannes.	Fevr. 24.	Fr. Nicholas.	Mai. 18.
	Fr. Johannes Bonici com ^{us}	Mars. 19.	Fr. Osasicha.	Fevr. 9.
80.	Fr. Johannes.	Mars. 27.	Fr. Osasicha.	Nov. 28.
	Fr. Johannes.	Avril. 10.	Fr. Olt	Janv. 13.
	Fr. Johannes.	Avril. 14.	Fr. P.	Juillet. 29.
	Fr. Johannes.	Avril. 29.	Fr. P.	Octobre. 29.
	Fr. Johannes Bernardi com ^{us}	Mai. 10.	Fr. P. Honorius	Fevr. 24.
	Fr. Johannes.	Juin. 20.	Fr. P. Sarnum.	Aout. 10.
	Fr. Johannes.	Juin. 18.	Fr. Petrus compassus	Janv. 25.
	Fr. Johannes.	Juillet. 14.	Fr. Petrus.	Fevr. 4. 130.
	Fr. Johannes.	Juillet. 19.	Fr. Petrus.	Mars. 13.
	Fr. Johannes.	Juillet. 21.	Fr. Petrus.	Avril. 6.
90.	Fr. Johannes.	Aout. 8.	Fr. Petrus.	Avril. 18.
	Fr. Johannes.	Aout. 21.	Fr. Petrus.	Avril. 30.
	Fr. Johannes.	Sept. 7.	Fr. Petrus.	Mai. 4.
	Fr. Johannes.	Sept. 18.	Fr. Petrus.	Mai. 29.
	Fr. Johannes.	Oct. 23.	Fr. Petrus.	Mai. 29.
	Fr. Johannes.	Oct. 28.	Fr. Petrus.	Juin. 3.
	Fr. Johannes.	Nov. 5.	Fr. Petrus.	Juillet. 7.
	Fr. Johannes.	Dec. 28.	Fr. Petrus.	Juillet. 23. 140.
	Fr. J. Latorii	Oct. 7.	Fr. Petrus Arnulphi.	Aout. 10.
	Fr. Jordanus.	Juillet. 15.	Fr. Petrus.	Sept. 4.
100.	Fr. Lagerius	Mai. 6.	Fr. Petrus.	Sept. 10.
	Fr. Lagerius.	Mai. 9.	Fr. Petrus Isaac	Sept. 26.
	Fr. Lagerius.	Aout. 8.	Fr. Petrus.	Oct. 8.
	Fr. Lambertus.	Fevrier. 27.	Fr. Petrus Clari	Oct. 10.
	Fr. Lantelmus de Tarjaia.	Juillet. 3.	Fr. Petrus.	Juillet. 31.
	Fr. Lantelmus.	Juillet. 29.	Fr. Petrus.	Nov. 3.
	Fr. Laurentius.	Nov. 28.	Fr. Petrus.	Nov. 6.
	Fr. Laurentius.	Nov. 29.	Fr. Petrus.	Nov. 14. 150.
	Fr. Lautarus.	Juillet. 9.	Fr. Petrus.	Nov. 17.
110.	Fr. Lautaron.	Mars. 16.	Fr. Petrus.	Nov. 28.
	Fr. M. alatus.	Sept. 14.	Fr. Petrus.	Nov. 29.

Frères Convers.

	Fr. Petrus Annulphus.	Dec. 13.	Fr. Stephanus.	Oct. 26.
	Fr. Poncius.	Febr. 25.	Fr. Stephanus.	Nov. 4.
	Fr. Poncius.	Mars. 16.	Fr. Stephanus.	Nov. 15.
	Fr. Poncius.	Mars. 23.	Fr. Villalmus.	Janv. 4.
	Fr. Poncius.	Juillet. 13.	Fr. Villalmus Donatus.	Janv. 21.
	Fr. Poncius.	Juillet. 18.	Fr. Villalmus.	Janv. 22. 190.
160.	Fr. Poncius.	Juillet. 28.	Fr. Villalmus.	Janv. 27.
	Fr. Poncius.	Sept. 11.	Fr. (Villalmus). Guillalmus Donatus.	Febr. 16.
120.	Fr. Poncius.	Sept. 25.	Fr. (Villalmus). Guillalmus.	Febr. 19.
	Fr. Poncius.	Oct. 13.	Fr. Villalmus.	Febr. 22.
	Fr. Poncius.	Nov. 4.	Fr. (Villalmus). Will.	Avril. 2.
	Fr. Poncius.	Dec. 24.	Fr. (Villalmus). Will.	Avril. 3.
	Fr. Raimundus.	Nov. 18.	Fr. (Villalmus). Will.	Mai. 8.
	Fr. Raimundus.	Febr. 14.	Fr. Villalmus.	Mai. 31.
	Fr. Raimundus.	Oct. 8.	Fr. Villalmus.	Juin. 23.
	Fr. Raimundus Desparro.	Sept. 23.	Fr. (Villalmus). Guill.	Juillet. 20. 200.
170.	Fr. Raimundus de Monte albano.	Oct. 27.	Fr. (Villalmus). Guill.	Juillet. 31.
	Fr. Rainerius.	Janv. 2.	Fr. (Villalmus). Guill.	Août. 6.
130.	Fr. Rainerius.	Mai. 28.	Fr. Villalmus.	Août. 11.
	Fr. Romanus Laere.	Mars. 8.	Fr. Villalmus.	Août. 19.
	Fr. Restagnus.	Nov. 11.	Fr. (Villalmus). Will.	Août. 30.
	Fr. Salvatus.	Avril. 10.	Fr. Villalmus.	Oct. 2.
	(Fr.) Stephanus donatus.	Febr. 11.	Fr. Villalmus.	Oct. 6.
	Fr. Stephanus.	Avril. 9.	Fr. Villalmus.	Oct. 10.
	Fr. Stephanus.	Avril. 21.	Fr. Villalmus.	Oct. 21.
	Fr. Stephanus.	Juillet. 17.	Fr. Villalmus.	Nov. 14. 210.
180.	Fr. Stephanus.	Août. 11.	Fr. (Villalmus). Will.	Dec. 10.
140.	Fr. Stephanus.	Août. 25.	Fr. (Villalmus). Will.	Dec. 11.
	Fr. Stephanus.	Sept. 14.	Fr. Vincencius.	Avril. 11.
	Fr. Stephanus.	Oct. 11.	Fr.	Janv. 31.
	Fr. Stephanus.	Oct. 17.	Fr.	Mars. 16. 215.

Vicaires et pretres de Bertand et autres personnes de l'ordre.

b.	Fr. Agullon sacerdos	Febr. 19.	Fr. Johannes sacerdos.	Juin. 16. b.
	Bartholomaeus sac. monachus.	Febr. 3.	Johannes Valerie vicarius de Bert.	Août. 9. 10v.
b.	Fr. Guignonus, sacerdos.	Mai. 17.	Fr. Garnarius, sacerdos	Dec. 9. b.
	Domnus Jacobus de Malending, sac.	Avril. 13.	Fr. Girardus, sacerdos,	Sept. 26. b.
b.	Fr. Jacobus, sacerdos.	Dec. 23.	Domnus Martinus, sacerdos,	Janv. 25. b.
	D. Joannes (Biel) prior cartusig.	Janv. 6.	Martinus, monachus.	Avril. 2.
	Joannes) monachus.	Mars. 30.	Mermetus vicerius Durbonis etc.	Dec. 16.
	Johannes sacerdos.	Avril. 7.	Fr. Michael, sacerdos,	1315. Juin. 14. b.

Michael sacerdos et monachus.	Nov. 8.	Fr. Radulphus sac. vicarius d. ¹ bat. d. ¹ bat.	Nov. 7. v.
v. Hugo Michaelis vicarius Durbonis.	Oct. 4.	Fr. Stephanus sacerdos.	Nov. 15.
p. D. Paulus Prior	Oct. 5.	Donnus Vicarius.	Jan. 6. v.
20. v. D. Petrus Ribaudi vicarius p.	Sept. 27.	Donnus Vicarius	Jan. 28. 30.
b. Fr. Petrus sacerdos.	April. 21.	v. sacerdos prior Durbonis.	Febr. 17.
b. Fr. Petrus sacerdos.	Mai. 2.	Fr. Villalmus sacerdos.	Febr. 20. 6.
v. Fr. Petrus vicarius.	Juillet. 13.	D. (Villalmus) Guill. Prior Durbonis.	Oct. 19.
v. D. Petrus, vicarius Batauni.	Nov. 23.	Fr. (Villalmus) Guill. sac. monac. de Romillon.	Apr. 26. v.
Donnus Po. Yertia	Dec. 20.	Fr. Vincentius sacerdos.	Dec. 14. 3.
Radulphus monachus.	Jan. 15.	Fr. Vincentius sacerdos	Mai. 13. 1336.

Etrangers et étrangers -

Ambrosius episcopus Maurianensis	April. 26.	Lancelmus Raymerius etc. benef.	Juin. 11. B.
Andreas sacerdos	Nov. 18.	Maurianensis episcopus.	Mars. 13.
Arnandus de Orguis.	Febr. 10.	Dnus Michael.	Sept. 27.
Arnandus Flota	Sept. 19.	Dnus Oritus episcopus Atrebatensis	Mars. 27.
Arnandus Odo	Nov. 20.	Ogascha Dominus de Rupost.	Dec. 31. B.
B. Arnulphus Gerammandi etc.	Sept. 16.	Dnus Palmerius sacerdos	Mai. 21.
Arnulphus Ribon.	Sept. 29.	b. Parmorius sac. de Yertono	Juin. 12.
Bartholomeus Carhange	Jan. 2.	Dnus P. . .	Oct. 31.
Bartholomeus Frandone	Oct. 6.	Dnus Petrus.	Febr. 2. 40.
10. Bernardus archiepiscopus.	Nov. 30.	Petrus Mantharom	Oct. 26.
Bertrandus d'Esperrons episc. cond. lanost.	Juin. 20.	Dns Petrus piscatoris. . . .	Juillet. 7.
B. Bertol Gabelini fundator altaris s. t. de Mars.	?	Dns P. c. sacerdos.	Nov. 18.
Cardinalis Campibensibus.	Nov. 30.	D. Raymundus Dominus Montis Mauri	Sept. 2.
Chabertus Chaysie	Sept. 29.	Rex Aragonum.	Juin.
Dragonetus episcopus Papincensis.	Juin. 10.	Fr. Robertus episcopus.	Febr. 16.
Dns Durantus.	Mai. 20.	Sannius.	April. 23.
Franciscus de Rely.	Sept. 29.	Socho.	Jan. 10.
Dnus G.	Apr. 17.	Stephanus de Barro	Nov. 20.
Gironius Gerandi.	Sept. 29.	Calayranus cardinalis etc.	Jan. 17. 50.
20. Dns Guillalmus.	Oct. 4.	Rabulis Pellegrini etc. benef.	April. 15. B.
B. Guigo de Aya sedit 1. Norp. p.	Mai. 24.	Romero Rups	Sept. 16.
Fr. Hugo de Saincher	Mars. 17.	Vallant.	April. 14.
Fr. (H)umbertus episcopus.	Nov. 13.	Dominus de Yentaron	Juin. 23.
Humbertus sacerdos de . . .	Nov. 9.	(V.) G. episcopus Papincensis.	Nov. 26.
Jacobus Andrei.	Mai. 18.	Fr. Villalmus sacerdos Dux Burgundiae.	Apr. 27.
X. Jabelini . . .	Sept. 29.	D. (Villalmus) Guill. d'Esperron.	Nov. 20.
Jo. Faberagues.	Sept. 16.	(Villalmus) Guill. de Montalino Parc.	Sept. 26.
Jo. Fabri	Mai. 10.	(Villalmus) Guillalmus P.	Jan. 18. 59.
Johannes Coteris	Aug. 15.		
30. Johannes qu. res castella	Oct. 19.		
Johannes Gilchini.	Mars. 24.		

Voir les dames au revers de la 100 page.

Extrait de : « Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes Alpes, 23^e Année, 3^e Série, n^o 9, Premier Trimestre 1904, pages 33-50. Gap, Louis Jean et Payot, imprimeurs-éditeurs, 1904. »

Obituaire
de la
Chartreuse de Berthaud
Par J. Roman.

Il existe à la bibliothèque municipale de Grenoble un volume manuscrit catalogué sous le n^o 324 et enregistré sous la n^o 120 dans l'Inventaire des manuscrits de cette bibliothèque publiée par ordre de Ministère de l'Instruction publique. Il est peint sur parchemin.

Ce volume, qui provient de la Grande Chartreuse, renferme quatre ouvrages ou fragments d'ouvrages, la plupart liturgiques et datant en général du XIII^e siècle. Il est revêtu d'une reliure en basane de XVIII^e siècle. — De la feuille 1 à la feuille 6, puis de la feuille 97 à la feuille 102, il contient deux calendriers dont la provenance est certaine; ils ont appartenu, le premier, à la chartreuse de Durban, car la mention de la dédicace de l'église de cette maison religieuse y est insérée; le second, à la chartreuse de Berthaud, car il renferme de nombreuses mentions de prières, de religieux, de procureurs (sic) de cette chartreuse. Ces deux calendriers mesurent 205 millimètres de hauteur sur 145 de largeur; ils ont été peints par le même copiste, les lettres Kt. (calendas) au commencement de chaque mois sont teintées en blanc, rouge et vert; les dates de chaque jour sont peintes en vermillon; l'ornementation est identique pour ces deux manuscrits.

Mais on constate entre eux une différence fondamentale; le calendrier de Durban donne l'indication des principales fêtes de l'année et les noms

+
"Deno Calendar" - Non, fol
dedicate to Burkand. - et
Il n'a pas servi d'observati,
Griefes Specials
fol 97-102 ce n

XV Kal Maii

fol 1-6 c'est un Calendrier de Bertand, avec en arabe la
et d'une écriture récente celle de Dubois au 17^e siècle.
aussi, mais porte les noms de quelques personnages auxquels étaient dédiés
Ce n'est pas un Calendrier, mais un Abécédaire, celui de Bertand.

noms d'un certain nombre de saints; le calendrier de Berthaud, au contraire, n'offre qu'une sèche énumération des jours de l'année sans l'adjonction des saints et des fêtes. C'est que le calendrier de Durbon est un vrai calendrier liturgique dont l'office était de rendre vigiles sur les cérémonies religieuses qu'il fallait célébrer chaque jour; celui de Berthaud, au contraire, était uniquement destiné à servir de nécrologe ou d'obituaire, c'est-à-dire à mentionner chaque jour les noms des personnes pour lesquelles le célébrant était tenu de prier en disant la messe.

Les chrétiens du moyen-âge avaient l'habitude de faire un legs à l'église à laquelle ils avaient le plus de dévotion, à condition qu'on y célébrerait, une ou plusieurs fois, ou à perpétuité, une ou plusieurs messes pour le repos de leur âme au jour anniversaire de leur mort. Il était en outre d'usage dans les maisons religieuses d'inscrire d'office dans un nécrologe les noms des bienfaiteurs ou des religieux défunts, de manière à ce qu'on pût en faire mention au cours de l'office qui se célébrait au jour anniversaire de leur mort. De là résultait l'obligation d'avoir un livre d'anniversaires toujours déposé sur l'autel et ce livre d'anniversaires portait le nom de nécrologe ou d'obituaire.

L'intérêt que présentent les obituaires n'est pas à discuter; on y trouve la mention avec la date précise de la mort d'une foule de grands personnages, de rois, de princes, d'évêques etc. Cet intérêt est plus incontestable encore lorsqu'à la date du jour se joint la date de l'année, ce qui se produit quelquefois mais malheureusement pas toujours.

Le calendrier de Durbon a servi exceptionnellement d'obituaire, c'est pourquoi j'en dirai quelques mots. Les mentions de défunts n'y sont, pour les douze mois, qu'au nombre de onze, ce qui est peu de chose; voici les seuls qui méritent d'être relatés: -

- p. 35. XVII Kalendas de februario (16 Janvier). tricenarium Domini Petri
- orensis. (on note « tricenarium » est un service de trente messes annuelles. On trouve
- vera plus loin dans l'obituaire de Berthaud, à la même date, une note sur ce
part.

personnage, qui mais ici l'auteur doit se tromper comme il se trompe plus loin; ce n'est pas au 16 janvier, mais au 17 que trézenaire est marqué). —

IV des nones de mai (4 Mai). Anniversarium [G.] Ogerii, Romini [Oze], et Bertrando perpetuo annuatim noté 5. Du XII^e au XV^e siècles tous les seigneurs de la vallée d'Oze ont porté le nom de Guillaume Auger ou Oger. Nous ne savons auquel d'entre eux se réfère la mention non datée du calendrier de Durbon.

Août (en marge) Beatrix de Ays, domina Rupis et [Tarjayes]. — noté 6. Beatrix d'Aix, dame de Tarjayes, veuve du dernier seigneur de ce fief de la famille de Tarjayes; elle épousa, avant 1190, Arnaud IV Flotte, seigneur de la Roche, et fonda avec lui et Alix, sa belle mère, la chartreuse de Berthaud, en 1188. Elle mourut avant 1220. —

Calendes de Novembre (1^{er} Nov.). Memoriale fit omnibus presentibus et futuris quod [frater N.] Cocet dedit XX libras Viennensium dominabus et fratribus [de] Bertrando, pro quibus predictis libris debetur pitante (sic) annuatim in festo omnium sanctorum ^{pro} dictis dominabus et fratribus. Noté 5. La famille Cocet, Cosset ou Cosceti était de la Roche des Arnauds; à la fin du XIII^e siècle, trois de ses membres, Jean, Artaud et Étienne Cosset, paraissent dans les chartes de Berthaud.

On trouve également dans ce calendrier quelques mentions de saints locaux et d'événements que j'ai dû relater.

XIII des calendes de mars (17 Février). Dedicatio ecclesie Durbonis. Noté 6. L'église de Durbon fut dédiée à St-Jean B^{te} le 17 février 1117, et consacrée le 1^{er} octobre 1121. La date de la dédicace n'était pas connue. (chez nous, Dedicatio indique le jour de la consécration de l'église. p. 9. B.) —

II des nones de mai (6 Mai). Katerina de Lexis, virginis.

XIII des calendes de septembre (20 Août). Bernardi, abbatis et confessoris.

XIII des calendes d'octobre (19 Sept.). Arnulphi, episcopi et confessoris. Noté 7.

On remarquera qu'il est question dans ce calendrier de saint Arnould, évêque de Gap, mais en aucune façon de St-Damienus, qui passe pour le premier évêque de cette ville.

p. 36. II des nones d'octobre (6 Oct.). Brunonis, confessoris, Prior ^{ou?} cartusie; cum cancellis.

XII des calendes de novembre (21 Oct.). Ylaridis, confessoris. — XI des

XI des calendes de décembre (21 Nov.). Columbanus abbat. —

L'Obituaire de Berthaut, dont je vais m'occuper maintenant, a une certaine valeur qu'il ne faudrait pas s'exagérer cependant. La plupart des mentions qui y sont inscrites consistent simplement en des prénoms de religieuses et de religieux qui ne sont même pas accompagnés de leurs noms de famille; elles n'ont donc qu'un intérêt purement statistique. On trouvera l'énumération de ces noms de baptême dans deux appendices à la fin de cet article, ce qui permettra de reconnaître quels étaient les noms d'homme et de femme les plus en usage dans notre région au moyen-âge. — En outre, les mentions ne sont jamais (sauf une seule fois), accompagnées de dates, ce qui en diminue beaucoup l'intérêt. Très rarement une main postérieure à celle du copiste primitif a écrit une date à côté, mais ces dates ne sont pas toujours exactes ainsi que j'ai constaté.

Deux personnages seulement ont leur mention écrite de la main du copiste primitif et faisant corps avec l'ensembles du calendrier, c'est à dire peintes en rouge; ce sont B. de Ardisono (21 Mai, XII des calendes de juin) et Soror Guillelma (8 Juillet, VIII des ides de juillet.) toutes les autres mentions sont écrites de différentes mains pendant l'espace de trois siècles environ; presque toutes sont précédées d'un O barré (obit ou obitus). (Pour B. de Ardisono est bien au 21 mai; mais je défie quiconque de trouver Soror Guillelma au 8 juillet. — fr. P. B.) —

Je ne publie que les mentions qui ont un certain intérêt pour l'histoire générale ou pour l'histoire particulière de notre région. On remarquera dans le nombre celles de plusieurs rois ou reines, de cardinaux, de princes souverains, d'évêques, de prieurs de Durbon, de prieurs de Berthaut, etc...

p. 37.

JANVIER. —

6. (VIII des ides). P. Johanna, prior cartusie. Note 1. S'agit-il ici d'un prieur de la grande chartreuse ou d'un prieur de Durbon? Onze prieurs de cette dernière maison religieuse ont porté le nom de Janus de 1116 à 1500. — (Il s'agit

p. 38, 16. (XIV des Calendes). ϕ . Frater Robertus episcopus. - Note 1. Robert, évêque de Gap, de l'ordre de St. Dominique, gouverna son église de 1235 à 1251. Gambet et Albanis le font mourir le 16 février, notre obituaire le 16, ce qui est un écart sans importance. -

18. (sic 'est 17). (XIII des Calendes). ϕ . V. sacerdot, prior Durbonis. - Note 2. Neuf prieurs de Durbon ont porté de 1116 à 1500 le prénom de Guillaume. -

- Mars. -

2. (VI des nones). ϕ . Bonatus Gibelini, fundator altaris S^{ti} Johannis, pro una cappellania perpetuo fundata (sic est facienda). - Note 3. Ce personnage était probablement un parent de Guillaume Gibelin, chartreux, qui après avoir été procureur de la maison de Durbon, en devint prieur de 1205 à 1222. -

4. (IV des nones). ϕ . Domina Johanna, regina Francie et Navarre, III^{is} die marci, qui (sic que habet) tricennarium perpetuum pro totum ordinem. - Note 4. Jeanne d'Evreux, reine de France et de Navarre, mariée en 1325 à Charles le Bel, et morte le 4 mars 1370. Elle avait été protectrice de l'ordre des chartreux et avait fondé la chapelle et l'infirmerie de la maison des chartreux de Paris, ce qui explique les prières que l'ordre entier fait ait pour son âme. -

8. (VIII des Ides). ϕ . Frater Arnouldus Flota.

9. (VII des Ides). ϕ . Soror Octonata Patrasia. Note 5. Octonate Patras, d'une famille de Davobry, dont le dernier membre fut, au XVIII^e siècle, gouverneur des Indes Orientales pour la Hollande, est le même qui paraît dans les chartes de Berthaud sous le nom d'Anthonia, ou Anthonista de 1432 à 1446. -

13. (III des Ides). ϕ . Episcopus Maurianensis. Note 6. Cet évêque de Maurienne est très probablement Antelme de Clermont, de la famille dauphinoise de ce nom bien connue et encore existante. Il mourut, d'après Gambet, au mois de ^{(mars) 1269.}

14. (II des Ides). ϕ . Soror Margarita de Sancto Marcello, note 7. Marguerite de saint. Marcel, fille de Jean, comte de Forez, Valserres et Liéger, paraît dans les chartes de Berthaud de 1432 à 1446 sous le nom de Marguerite d'Avançon. -

p. 39, 17. (XV des Calendes). ϕ . Frater Hugo de Sain. cher. Note 1. Hugues de Sain. cher ou Sain. cher, né à S. cher (Isère) au XII^e siècle, mort à Orvieto le 19 mars 1263 ^{ou}

ou le 17 mars suivant notre obituaire. Il entra dans l'ordre de St. Dominique dont il fut vicaire-général, fut créé, en 1244, cardinal au titre de sainte Sabine, et composa de nombreux ouvrages de théologie, entre autres une concordance, qui jouirent d'une grande autorité au moyen-âge.

20. (XIII des calendes). ϕ . Sora Flota de Rupe. Note 2. Elle appartenait à la famille Flotte, de la Roche, ainsi qu'un grand nombre d'autres religieuses et de Berthaud. Deux ont même été prieures. -

25. (VIII des calendes). ϕ . Sora Montalina Arnulphi que dit XIX solidos annuatim. - Note 3. Montaline ou plutôt Montéglina Arnulphi, fille d'Amédée, seigneur de Bigoyon. Elle épousa Jacques de Montoreux et vivait de 1336 à 1400. Elle prit probablement l'habit des chartreuses avant de mourir. -

26. - (VII des calendes). Domina Blunda, uxor Domini Osasiche, Domini Rupis Arnaldorum. - Note 4. Aucun Osasiche Flotte, seigneur de la Roche, et ils ont été au nombre de trois, naus de femme nommée Blonde. Ce nom est probablement un surnom donné à l'une d'elles à cause de la couleur de ses cheveux. J'ai pensé qu'il s'agit de Matheline de Morges, femme d'Osasiche III, qui testa le 18 août 1395 en faisant un legs au couvent de Berthaud. -

27. - (VI des calendes). ϕ . Dominus Oritus, episcopus Atrab et Atrab. Note 5. Il n'existe aucun Oritus évêque d'Atrab. Je crois qu'il s'agit de Robert de Neuville, mort le 26 Mars 1221. Oritus, Robertus sont deux mots de consouance pareille et que le scribe peut avoir confondu. -

- Avril. -

9. - (V des Ides). ϕ . Sarra priorissa. - Note 6. Sarra était prieure de Berthaud ^{de 1226 à 1228.}

13. - (I des Ides). ϕ . Villalma priorissa. Note 7. Cette Guillemette ne paraît ni dans la liste des prieures ni dans les chartes de Berthaud. (ni dans les chartes ??)

15. - (XVII des calendes). Die XV Aprilis obiit nobilis Tassilis Pellegrini, Dominus castri de Tanjaia quondam, qui legavit pro uno anniversario perpetuo pro anima sua et parentum, suorum et fratrum suorum. Note 8. Tassil Pellegrin épousa Catherine Osasica, dame de Tanjaies, et devint le chef d'une famille seigneuriale de ce lieu de 1350 à 1360. Leur fils se nommait également Tassil, il ^{leur}

p. 40

leur succéda dans cette seigneurie et mourut vers 1400. Je ne sais s'il s'agit ici du page ou
21. - (XII des calendes). ϕ . Dominus Amblardus, episcopus Maurianensis, qui habuit
tricenarium pro toto ordine (sic, il y a 11 qui habet tricenarium perpetuum pro
totum ordinem.) (M. Roman met ici Amblard pas pour saint aisé, car dans le nécrol
ge il est au bas de la page sans indication de jour, p. 1. B.) Note 2. Amblard d'Entremont,
évêque de Maurienne, mourut le 21 Avril 1308. (non il est mort le 26 Avril 1308.)

26. - (VI des calendes). ϕ . Frater Guillelmus sacerdos monachus de Remilion. Note 3.
Le personnage qui fut vicaire et procureur de Berthaud en 1404 et 1406, est nommé
dans les chartes Guillaume de Remilhonz ou Raongnogne. Il semble que ce
nom de lieu doit se traduire par Remollon. (sic.)

27. - (V des calendes). ϕ . frater Vilhelmus, sacerdos, de Burgundio. Note 4. Guil-
laume le Grand, illustre duc de Bourgogne, abdiqua à la fin de sa vie, entra dans
l'ordre de Cluny, fut ordonné prêtre et mourut en 1093. (un siècle avant la fondation
de Berthaud, dont le nécrol. n'est que du 13^e siècle, selon M. Rom au lui-même)

- - Domina Andrea de Nassis (que dedit) nobis ^{perpetuam provisionem. orig. ind.} pentionem perpetuam.
Note 5. On ne trouve parmi les membres de la famille de Nassis, qui posséda de
1135 à 1300, les seigneuries de Nassis et de Bellecour, aucune femme ayant
porté le ^{nom} d'Andrée. (dans le nécrol. cette Andrée de Nassis est un margr,
au face du 25 Avril. Je n'aurais pas pour quoi M. Rom en la met au 27. p. 1. B.)

- Mai. -

24. - (XII des calendes). ϕ . Guigo de Laya, dedit florenam perpetuo. Note
6. Guigues de Laya était fils de Thibaud, seigneur de Laya, et neveu d'Oliver
de Laya, évêque de Gap en 1315 et 1316. Il mourut vers 1366.

29. - (IV des calendes). ϕ . frater Jacoli Milonis. Note 7. La famille
Milon, originaire de la Roche des Annauds, est connue dès 1212 et paraît
être éteinte vers 1370. Je ne trouve aucun de ses membres connus portant
le nom de Jaquet. (Ces Jaquet Milon est un comars de Berthaud, p. 1. B.)

- Juin. -

2. - (II des nones). ϕ . frater Durandus clari. Note 8. Le Durand Clari, de
famille originaire de Ventaron, fut procureur de la chartreuse de Berthaud
pendant

p. 61

159
pontons plus de 60 ans, de 1212 à 1274. (C'est exagéré, il paraît comme frère com-
tes de 1212 à 1274, mais est dit procureur pour la terre en 1226). —

12. — (11 des Ides). Φ . Dominus Peregrinus, sacerdos de Ventarone, de p[ro]f[ess]io
(Je crois qu'il faut plutôt lire « Parmensis loc. de Ventarone ») Note 2. Ce Pellé-
grin, prêtre de Ventarone, n'est pas autrement connu. —

13. — (12 des Ides) est XVII des calendes 15. Φ . Sonor Adalaid de Paira. Note 3. Alix
de la Pierre, fille de Raymond, chevalier, habitant St. Laurent du Cros, vivait
en 1243.

Nobilis Francisca de Lure, domina de Ponte Barretos, obiit die XIII
Junii, que habet anniversarium. Note 4. Francoise de la Tour était
fille d'Humbert de la Tour, seigneur de Fuimoyet, fils naturel du Dauphin Gui-
gues VIII, et d'Alix. Elle épousa N. de Lure, seigneur du Pont de Barret dans
le Drôme, après 1274, et eut d'elle tant de son père, époque à laquelle elle
n'était pas encore mariée, et mourut probablement à la fin du quatorzième
siècle. (Aussit du d[omi]ne que cette dame est au bas de la page et qu'une oncle
postérieure a ajouté en surcharge après die XIII junii le post annum 1200.)

14. — (XVIII des calendes). Φ . frater Michael, sacerdos MCCCXV. Note 5. C'est ici
la seule mention qui contienne une date de la même main que le reste de
la note, prouve que le calendrier qui a servi de cadre à notre obituaire est
antérieur à 1315. —

19. — (XII des calendes). Φ . Dominus Bertrandus d'Esparrons, episcopus condan-
de Senest. — Note 6. Bertrand d'Esparron, évêque de Senes, gouverna cette église
de 1326 à 1358. Jus qu'à aujourd'hui les auteurs (Gallia christiana, Gant) n'avaient
pas connu son nom de famille et l'avaient enregistré sous le seul nom
de Bertrand. Voilà une lacune utilement comblée par notre obituaire.

23. — (IX des calendes). Φ . Dominus de Ventarone. — Note 7. Du XIII^e ou
XVIII^e siècle la terre de Ventarone fut possédée par les familles de Moustiers
qui fit de nombreuses donations à la chartreuse de Beuthard. Naturellement
le laconisme de la mention précédente nous empêche de préciser auquel de
ses membres elle se rapporte. —

— Rex Aragonensis, habet anniversarium, nascitur die. — Note 8.
Il s'agit

Il s'agit probablement d'Alphonse II, roi d'Aragon, qui régna de 1285 à 1291. Il mourut le 18 Juin, c'est le seul roi d'Aragon qui mourut au cours de ce mois, ce qui rend l'identification que je propose très probable. —

p. 69

— Juillet. —

3. — (V des nones). φ. frater Lantelmas de Tarjacia. Note 1. Il y eut au moins cinq membres de la famille de Tarjaya et qui portaient le prénom de Lantelme, traditionnel dans cette famille; le plus ancien vivait en 1100, le plus récent en 1350.

10. — (VI des Ides). φ. Dominus episcopus Dragonetus Vapencensis, cujus amicus et amicum fuit. Note 2. Dragonet de Montauban au monta sur le trône épiscopal de Gap en janvier 1329 et mourut le 10 juillet 1348. Il fut remplacé seulement deux le cours de 1349. Il était fils de Reynaud de Montauban, baron de Montmaur et d'Alie Aurace.

11. — (V des Ides). φ. Dominus Lantelmus Reynarius qui nobis largivit. Note 3. Le seul Lantelme Reynier que je connaisse appartenait à une famille noble de Montmaur et vivait en 1319.

27. — (VI des calendes). φ. ^{ay} Aynarda Argota, priorissa. Note 4. Aynarda Argota ne paraît pas dans la liste des priores de Berthaud qui est, du reste, fort incomplète. — (Aynarde est morte le 27 Juillet 1410, arch. 1411. p. P. B.). —

— Août. —

1. — (calendes). φ. frater ^{Annulphi} Patrus Annulphi. Note 5. Pierre Annulphi, fils de Guillaume, co-seigneur de Vaynes, vivait en 1300 et mourut, sans postérité, peu d'années après Notre-Dame de Chartreuse. —

9. — (V des Ides). φ. Johannes Bolerie, vicarius de Bertando. Note 6. Jean Bolerie était procureur de Bertand en 1432. —

10. — (IV des Ides). φ. Soror Elmoris de Bismara ^{aia?} (obit anno 1410). Note 7. Cette religieuse et sa famille ne me sont connues par aucun document. Les trois derniers mots, donnant la date, sont d'une écriture postérieure. (et en marge)

20. — (XIII des calendes). — φ. Domini Guillelmi de ^{de} Esparron. φ. Stephanus de Sero. φ. Arnaldus ^{de} Ode. Note 8. Je ne trouve aucun membre du nom de Guillaume dans la famille d'Esparron qui possédait les seigneuries d'Esparron

D'Esparron et de Montgardin de 1188 à 1300. — Note 9. Etienne du Berna, fils de Pierre, seigneur de Veigas, était châtelain d'Aguières-en-Devoluys de 1340 à 1348.

p. 63. Note 1. La famille Ode (Odo ou Odonis) était originaire du Bauchaine; on prétend, sans en apporter la preuve, qu'elle fut anoblie en 1323. Je ne connais aucun membre de cette famille ay ant porté le prénom d'Arnaud. —

26. — (VII des calendes). *Q. Dominus G. episcopus Vapincensis*². Note 2. C'est certainement de Guillaume Estienne ou Stephani qu'il s'agit dans cette mention. Cet évêque monta sur le trône épiscopal de Gap en 1318, testa le 22 août 1328 et mourut peu de jours après. L'abbé Albanis (*Gallia christiana novissima*) dit huit jours après, notre obituaire nous donne une date plus exacte.

28. — (V des calendes). *Q. Soror Beatrix Grasse* (il y a Grassa) note 3. Beatrix de Gras, fille de Jean, seigneur de Valgaudemar, et de Lambertine des Herbeyr, fille Coquette, épousa Jean de Montorier, seigneur d'Orcières et de Montorier, et mourut vers 1420, sans doute après avoir pris le vêtement des chartreuses lorsqu'elle fut devenue veuve. —

— Septembre. —

2. — (IV des nones). *Q. Dominus Raymundus, Dominus Montismauri*⁴. — Note 4. Trois Raymond de Montauban ont été barons de Montmaur; ils sont morts le premier vers 1280, le second vers 1370, le troisième testa le 26 Août 1629. C'est évidemment de ce dernier qu'il s'agit ici; il serait mort huit jours après avoir testé et avoir fait un legs à Berthaud. —

5. — (Nones). *Commemoracio pro benefactoribus et familiaribus nostris.*

12. — (II des Ides). *Q. Soror Agnes de Rois*⁵. (Note 5. On a vu au 8 janvier une mention relative à une personne de la même famille. —

18. — (XIV des calendes). *Q. Soror Salipa, priorissa*⁶. (ici il y a bien clairement: S. filippa priorissa. p. p. B.) Note 6. Cette prieure ne paraît ni dans la liste des prieures ni dans les chartes de Berthaud. (Je le sais bien, mais Philippine de Flotte, est prieure en 1356, morte le 18 sept, en charge, avant 1365.)

19. — (XIII des calendes). *Q. Arnaudus Floté*⁷. Note 7. Probablement l'un des huit seigneurs de la Roche qui porta le nom d'Arnaud Flotte. —

h. 44. 23. — (IX des calendes). — ¹φ. frater Raymundus d'Esparron. ²Nota 1. Le personnage ne paraît pas dans la généalogie de la famille d'Esparron. (c'est un frère cadet de Berthaud).
24. — (VIII des calendes). φ. Guillelmus de Montalino, Vent.². Nota 2. Guillaume de Montalin, peut-être originaire de Vence, si c'est ainsi qu'il faut interpréter les lettres Vent, qui suivent son nom, épousa vers 1340 Raymonde de Montbrand, d'aine en partie d'Aspremont, et mourut avant 1400.

27. — (V des calendes). ⁴φ. Dominus P. Ribaudi, vicarius domus. ³Nota 3. Pierre Ribaud ne paraît pas dans la liste des procureurs de Berthaud. (sic). —

29. — (III des calendes). Obitus plurimorum sunt. Soror (sic) Domina B. de Ponte; Domina Eynarda de Bigoyot⁴; Beatrix, priorissa⁵ (sic); Domina Raybalta de Vaton; Catrina Recuat; de Bellina (sic), uxoris Arnulphi Rison; domini Francisci de Leter; uxoris Giraudeta (sic) Giraudi; Chabarte Chay⁶ [sic]; Cecilia Rillalme et amicorum; Petri Herbati⁷ et amicorum; pro quodam alia muliere de qua recuperavit duobus, (sic) V. florenos. Sicut plures alii et alie qui vel que dederunt IIII florenos et ultra... III florenos... b. oves, vacas, oves... panem, vinum, blata, panni (sic), legumina et alia quamplurima impendierunt (sic) monasterio pro remedio animarum suarum, tam vivarum (sic) quam defunctorum. Pro quibus omnibus et omni illorum, quos vel quas tenemus... orare... et... (sic. voir mon texte. C'est moi qui ai mis les dieux-morceaux mis à la fin de la page n'est vraiment pas facile à lire). —

Nota 4. Elle appartenait probablement à la famille Arnulphi ou de Bigoyot qui possédait cette seigneurie. —

Nota 5. — Beatrix Jacqueline fut prieure de Berthaud de 1432 à 1435. (ou Diabla a-t-?) (sic cela!!!)

Nota 6. — Raimbaulte dait femme de Jean Vieux, coseigneur de Bigoyot et de Chabestan, juge des appellations de tout le Dauphiné; elle mourut de 1410 à 1420 probablement après avoir pris l'habit religieux comme beaucoup de veuves du moyen-âge. (Ici elle n'est pas dite sœur, p. 1. B.)

Nota 7. Pierre des Herbays, seigneur d'Hubessagne, vivait au commencement du XIV^e siècle, il paraît être mort de 1330 à 1340. —

— Octobre. —

4. — (IX des nones). Obit. f. Hugo Anichardi (sic. c'est plutôt Michaelis) vicarius domus Durbonis. — Note 1. Ce personnage ne paraît ni dans la liste des procureurs de Durbon, ni dans les chartes de ce monastère, (petite à savoir. f. p. 8.)

5. — (III des nones). f. Dominus (sic) Paulus, prior. Note 2. Aucun prieur du nom de Paul ne paraît dans la liste des prieurs de Durbon, qui présente plusieurs lacunes aux XIV^e et XV^e siècles. (Mais le nécrologe ne le dit pas prieur de Durbon, est plutôt un prieur de Berthaud, qui a eu des prieurs entre 1260 et 1280.)

8. — (VIII des Ides). f. Margarita de Montoreis, sacristina Berthaudi. Note 3. Marguerite de Montoreis, fille de Guillaume, seigneur d'Orcier et Montoreis, qui testa le 6 février 1410, était sacristine de Berthaud en 1432.

11. — (V des Ides). f. frater Petrus Clari. Note 4. — Pierre Clari, probablement neveu de Durand Clari, dont on a vu l'obit au 2 Juin, fut procureur de Berthaud de 1277 à 1293. — (N'est pas dit procureur dans les chartes.)

16. — (XVIII des Calendes). Commemoracio Cluniacensis et chalesi, simpliciter.

19. — (XIV des Calendes). f. ^{dominus} Guilermus, prior Durbonis. Note 5. De 1116 à 1500, neuf prieurs de Durbon ont porté le prénom de Guillaume.

Die XIX octobris obit dominus... obita, rex castelle, habet amicus. casarium. (sic, je crois qu'il faut lire: « Obit dominus Johannes quondam rex castelle, habet A. ») Note 6. Il s'agit peut-être de Jean, roi de Castille, qui régna de 1379 au 9 oct. 1390. C'est celui dont la date de mort se rapproche le plus de celle donnée par notre obituaire pour un prince dont le nom est indéchiffrable. (sic la carte du chapitre de 1391 à l'obit de Jean roi de Castille).

21. — (XII des Calendes). f. frater Willhelmus Artaudi. Note 7. Probablement Guillaume Artaud, fils de Raymond de Montauban, baron de Montmaur. Fut religieux bénédictin et prieur d'Aspres-lès-Vaynal (1264-1311). (C'est tout simplement un frère converti de Berthaud.)

22. — (XI des Calendes). f. Patronilla, priorissa. Note 8. Patronilla Regard, d'une famille du Champbaud, fut prieure de Berthaud de 1270 à 1281. —

27. — (VI des Calendes). f. frater Raimundus de Montealbano. Note 9. Le nom de

de Raymond était très commun dans la famille Artaud de Montauban qui possédait la baronnie de Montmaur, la Bauchaine, le Dévoluy, etc. ...
p. 46. (27) - ϕ . Soror Alasia de Rupo. note 1. Cette religieuse appartenait très probablement à la famille Flotte, de la Roche. -

30. - (III des calandes). ϕ . Soror Matelda, prioressa²; ϕ . Soror Sancta de Serre.³
Note 2. Aucune Mathilde ne paraît dans la liste des priores ni dans les chartes du monastère de Berthaud. - Note 3. On ne trouve pas ce nom dans la généalogie de la famille du Sorce, originaire du Champsaur, et qui possédait les terres du Rivail, de Saint-Leger, etc. ...

- Novembre. -

9. - (V des Ides). Commemoracio defunctorum ordinis nostri. -

13. - (I des). ϕ . frater Umbertus episcopus⁴. - Note 4. Humbert de Miribel, évêque de Valence (1200-1220), de l'ordre des chartreux, prieur de Sylvebenite, yams le fait mourir à tout le 29 Avril. (Ann. 111. 454. 7. isent. 29 Avril.) -

23. - (IX des calandes). ϕ . ^{dominus} Petrus, vicarius Berthaud⁵. Note 5. Probablement Pierre de Metz, procureur de Berthaud en 1446. (P. Pierre de Metz est mort le 20 Août 1450, par conséquent ce n'est pas de lui qu'il s'agit ici. ϕ . P. B.)

30. - (II des calandes). ϕ . Bernardus archiepiscopus⁶. - Item Dominicus cardinalis Pampilonensis habitus (est habitus) ammiratorarius⁷ die ultima.
Note 6. C'est vraisemblablement Bernard, archevêque d'Embrun, mort en 1366.
Note 7. Cet article peut concerner deux cardinaux Martini de Zabala (Salva) archevêque de Pampelune, mort le 28 oct. 1403, ou son neveu et successeur Michel de Zabala, mort le 26 sept. 1406. -

(Ce qui suit est en haut de la page de nos. M. Romanus n'cladit pas et le mot qui
... et parentum nostrorum animarum... quinquaginta... honorem
viamansium, scilicet pro domino Gerardo Moteti prelatore (sic c'est
pas cela) sancti Mauricii⁸. Note 8. - Le nom du donateur est effacé (plutôt
coupé, pourrait être un nom si qui n'existe plus dans la liste). Quant à la famille
de Motet, originaire d'Embrun, elle a donné un grand nombre de dignitaires aux chapitres de St-Maurice de Vienne et de St-M. d'Embrun. -

148 Noms d'hommes insérés dans l'obituaire. —

Nota. Le chiffre qui suit certains noms indique le nombre de fois que ces noms paraissent dans l'obituaire; les noms qui n'ont point suivi d'aucun chiffre ne paraissent qu'une fois. —

Aguillon.

Albertus.

Andrea (3).

Antonius

Arnaldus (11).

Arnulphus (3).

Bartholomaeus.

Bartholomaeus (2).

Bernardus (6).

Berolfus.

Bertrandus.

Bontotus (2).

Colombanus.

Dragonetus.

Durandus (5).

Feraudus.

Fulco.

Galterius.

Garnarius (2).

Gilbertus.

Girardus (21).

Gonterius.

Guichardus.

Guigonus (5).

Guillelmus

Honoratus (2).

Hugo (8).

Humbertus (2).

Jacobus (8).

Johannes (29).

Jordanus.

Julianus.

Lagerius (3).

Lambertus (2).

Lantelmus (4).

Laurentius (2).

Lautardus (2).

Maletus.

Marinus.

Martinus (5).

Mathias.

Mauricius.

Merematus.

Michael (8).

Nicholaus.

Orasius (3).

Pacificus

Paulus.

Petrus (29).

Poncius (13).

Radulfus (2).

Raimundus (3).

Raimundus (4).

Raimundus (2).

Ricardus.

Ripartus.

Robertus.

Romanus.

Rostagnus.

Salvator.

Savinus.

Serminus.

Stephanus (15).

Secho.

Vaillant.

Wilhelmus (36).

Vincentius (3).

Noms de femmes insérés dans l'obituaire.

Accelena. (2).
 Agatha.
 Agnès. (10).
 Aïa.
 Alamanda.
 Alatia. (22).
 Alaxia.
 Almuos.
 Anastasia.
 Ambrosia (2).
 Anga.
 Angela.
 Anna. (4).
 Armantina.
 Arnulpha.
 Audisia. (4).
 Auriunt.
 Ayglina.
 Barata.
 Barbarina.
 Bactria. (33).
 Benastaria.
 Bennara.
 Berarda.
 Bernenta.
 Baymunga.
 Binauda.
 Blacata.

Boirella.
 Bonafemina. (3).
 Bonastana.
 Boneta.
 Brianca.
 Catharina. (14).
 Causka. (2).
 Cecilia.
 Chaberta.
 Chotata.
 Clara.
 Dalmaïa.
 Dragoneta.
 Dulcia. (3).
 Elmors.
 Ermolina.
 Ermengarda.
 Esparona.
 Estaphania. (2).
 Estray.
 Eynarda. (4).
 Falca.
 Fazia.
 Felicia. (2).
 Filipa.
 Flaudina.
 Floreta.
 Florimunda.

Flota. (4).
 Francisca. (3).
 Galborgia.
 Galiana.
 Garcenta. (2).
 Garina.
 Garmeria.
 Gilia.
 Girauta. (2).
 Girons.
 Gualterio.
 Guigona. (2).
 Helena.
 Helionors.
 Helisabeth. (4).
 Hermelina.
 Jasola.
 Jacometa.
 Jarrete (sic)
 Jocelino.
 Johanna. (7).
 Jordana. (3).
 Lasha (sic)
 Lageria. (3).
 Lantolina. (2).
 Lauretta.
 Lionera.
 Lombarda. (4).

Mabilia. (5).

Madurfa

Margarita. (10).

Maria. (8).

Martha.

Matilda. (8).

Montaiglina. (2).

Nalyt.

Narbona.

Noella.

Octoneta.

Pascot.

Paula.

p. 50.

Paiza.

Pillagina.

Patronilla. (8).

Philippa. (2).

Poncio.

Rodulpha.

Raimonda. (10)

Rambauda. (10).

Raynarda

Riccent.

Roat.

Rollanda.

Romana.

Rancellina.

Rota. (2).

Rostagna. (3).

Salipa (10)

Sanza (3).

Sarra

Saxina.

Silidia. (5).

Solida.

Ugone. (2).

Villama. (17).

Vincenza

Ysarda. (2).

Necrologium vicariorum, etc. d^s Bertaudi.

ex chartis capituli gen^o.

- ch 1395 obiit D. Jacobus de Molendino monac. Bertaudi qui habet trices. per tot. ord.
- " 1399 " D. Joannes Medigo monachus sacerdos Berthaudi qui habet trices.
- " 1405 " D. Joannes de Monte (Monte, J.C.) monac. sac. d^s de Bertando (de Bertrando, sic. J.C.).
- " 1409 " D. Joannes de Ambriani monac. sac. d^s Lurigniaci habens trices. per tot. ord.
alias vicarius Bertaudi.
- " 1414 " D. Stephanus (st. Misris, J.C.) Prior dudum d^s S^ti Joannis in Seitz qui cum tri-
cenario habet anniversarium cum proximo anniversario iungendum, cujus obitus
dies scribatur in calendario (obiit 28 maii 1413. Voir Annales t. 7, p. 349. fuit
etiam Prior Maulbaci.) (alias vic. Siliigniaci et Bertaudi [sic] J.C.).
- " 1418 " D. Guillelmus Philippi monac. sac. d^s Vallis benedictionis, alias 1403 vicarius d^s Bertaudi.
- " 1421 " D. Guillelmus de Ponte quondam prof^s d^s Montis merulae et postea vicarius d^s
Bertaudi 1414, postea Prior Durbonis (1415) et deinde (1416) Montis Dei et ultimo
Fontis B^{te} M^{ae}.
- " 1426 " D. Joannes de Molari quondam Prior Allionis et vicarius d^s Bertaudi, pro quibus [cum
alio monacho] fiat unum trices. defunctorum per tot. ord.
- " " " D. Andreas de Bellavalle sac. monac. d^s Pomerii dudum Prior domorum Vallonis, et
Allionis et vicarius d^s Bertaudi (alias 1402 Rector deinde prior Vallonis, J.C. incomplet),
pro quibus... [ut supra].
- " 1429 " D. Guillelmus Boileti monac. d^s Montis merulae, qui fuit Prior Bonileci et vicarius d^s de
Poletens (et Bertaudi), 1407, J.C.) pro quibus... [ut supra].
- " 1433 " D. Petrus Focassez monac. prof^s d^s Avenionis et vicarius d^s Bertaudi.
- " 1434 " D. Petrus Barberii, monac. d^s Bonipassus, pro quibus... [ut supra]. (D. Petrus Barberii
monach. prof^s et alias proc^s deinde prior 1419 Bonipassus, Montis Rivi 1422, Vernae
1426 et vicarius Bertaudi, 1424-1426, J.C.)
- " 1443 " D. Petrus Michaelis vicarius d^s Bertaudi, et 1^o prof^s d^s Scalae Dei, sacerdos, pro pl^o [cum duobus
aliis]... [ut supra].

- ch. 1443 obiit D. Petrus Ferreoli mon. et proc. d^s Glanderii (alias Prior Bonae fidei, 1424-1426; vicarius Bertaudi, 1426-1427; Prior Portus B^{ae} M^{ae}, 1427-1429 et Glanderii, 1430-1433), sacerdos, pro quib^s... [ut supra].
- " 1445 " D. Joannes Navionis (Navioni, J.C.), vic. d^s Montis Rivi alias Prior dictae d^s Montis rivi deinde Prior d^s Vernae, postea vicarius d^s Bertaudi. et dictus Joannes Navionis habet armis. perpet. per tot. ord. associandum cum 1^o anniversario currente post diem obitus eius qui fuit 20^a die mensis februarii, et ita scribatur in calend. consuetudinibus domorum ordinis.
- " 1446 " D. Joannes de Viriaco mon. prof^s 1^o d^s Vallis S^{tae} M^{ae}, ultimo d^s Silvae benedictae dudum vicarius d^s Bertaudi (1432, J.C.), sacerdos, pro quib^s... [ut supra].
- " " " D. Guillelmus Rengnonis (Rengnonis, c. de l.; Renchemis, J.C.) mon. prof^s d^s Bonae fidei et dudum Prior ejusdem et etiam domor. Vernae, Bonipassus, Calési (et Durbonis 1405, J.C.) ac vic. dd. Bertaudi et Pratumellis, sacerdos, pro quib^s... [ut supra].
- " 1448 " D. Joannes Regis proc. d^s Bertaudi et prof^s d^s Pomerii, sac., pro quib^s... [ut supra].
- " 1457 " D. Raymundus Gausi (Gausa, m.v., J.C.) mon. prof^s d^s S^{ae} Crucis in Jorsio et dudum Prior dictae d^s et vicarius d^s Bertaudi, sac., pro quib^s [cum 5 aliis]... [ut supra].
- " 1464 " D. Joannes Gauntereti, mon. prof^s d^s Portarum, qui fuit alius Prior dictae d^s et dd. Silvae benedictae, Calési et Vallis S^{tae} M^{ae} (1435 dit. m.v., J.C.) et vicarius d^s Bertaudi, sac., pro quib^s [cum 3 aliis]... [ut supra].
- " " " D. Hugo Rogini, vicarius d^s Pomerii, qui fuit Prior d^s Valonis et vicarius dd. Melani et Bertaudi. Obiit autem 16^a decembris, sac., pro quib^s [cum 3 aliis]... [ut supra]. Et iste habet plen. cum poalt. monac. in dicta domo qua praefuit cum inscriptione anniversarii in Kalend^{is} ipsius domus.
- " 1473 " D. Stephanus Girardi (Girardi, J.C.) monac. prof^s d^s Vallis cluse qui fuit alius vicarius d^s Bertaudi, qui obiit 6^a decembris, sac. pro quib^s [cum 2 aliis] fiat idem.
- " 1502 " Antonius Frimandi (A. Frernandus, J.C.; A. Frernandus, m.v.) donatus Bertaudi.

En prononçant son nom, Dieu de révé
de 99 manières à l'aise cf. 3. 13-15 + 2
Je suis ~~le~~ celui qui suis.
Je suis m'a en tout pour vous
yeshua; le Dieu de vos pères. ah. 3. 14
c'est le nom que je portais à jamais
f. Haya un tel abîme entre la sainteté
de Dieu et l'indignité de l'homme
cf. Lv. 17: 1, que l'homme des aet
marcher de voir Dieu ~~de~~
cf. Ex. 19: 21; Lv. 16: 2; Nb. 14: 20
ou seulement de l'interne de
Ex. 20: 14; Dt. 24: 26; cf. 18: 16
n'est pas cela que Moïse Ex. 36; 2. 2
7 R. 14: 17; même la déception de 6: 2
de voir la face etc etc etc.
à copier.

Job 42: 5 je ne t'aurais pas par
visière, mais maintenant mes yeux t'ont vu. e